



La santé au travail dans les Hauts-de-France **ATLAS RÉGIONAL**

**FÉVRIER
2026**


prst
2026-2030
**Plan Régional
Santé au Travail**


**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités


**la sécurité
sociale**


**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France

Santé au travail : anticiper, associer, agir

La santé au travail constitue un enjeu fondamental pour les salariés eux-mêmes et pour la compétitivité et la performance économiques des entreprises.

Ce nouvel Atlas s'inscrit dans une démarche de continuité et d'innovation : il propose un état des lieux précis des conditions de travail, des risques professionnels et des indicateurs de sinistralité, afin d'éclairer les politiques publiques et d'orienter les actions de prévention.

À l'ouverture du cinquième plan régional santé au travail (PRST5), les défis sont majeurs.

Il s'agit d'anticiper les évolutions et les crises – qu'elles soient sanitaires, climatiques ou numériques – pour garantir la résilience des entreprises et la protection des salariés.

Il convient également de renforcer la prévention primaire, en agissant sur les causes profondes des risques, et de réduire durablement une sinistralité qui demeure supérieure à la moyenne nationale.

Pour cela des secteurs d'activités prioritaires sont identifiés, l'accompagnement à la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques chimiques se poursuit et celui sur les risques psychosociaux se renforce.

Également, une attention particulière est portée aux travailleurs vulnérables, afin de prévenir la désinsertion professionnelle et d'accompagner les parcours tout au long de la vie active.

La Carsat et la Dreets des Hauts-de-France partagent l'objectif de consolider le dialogue social, de produire et partager des connaissances fiables, et de développer une culture de prévention dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

L'ambition de cet Atlas est d'y contribuer et de fournir les repères indispensables à cette mobilisation collective.

Ensemble, anticipons, associons et agissons pour faire de la santé au travail un bien commun durable dans les Hauts-de-France.

Bruno Drolez
Directeur régional
Dreets Hauts-de-France

Hugues Bardoux
Directeur Général
Carsat Hauts-de-France

¹ Insee, Carsat, MSA, Services de prévention et de santé au travail, Études épidémiologiques réalisées par les médecins du travail.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	6
----------	---

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE	8
--------------------------	---

Un contexte socio-économique qui demeure moins favorable en région	10
Secteur tertiaire et établissements de petite taille largement présents dans le paysage régional	12
Des femmes de plus en plus présentes dans l'emploi	14

SANTÉ DES HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE	16
---	----

Une espérance de vie à 65 ans particulièrement faible et une mortalité élevée chez les 20 à 64 ans dans les Hauts-de-France	18
Les taux de mortalité par cancers et par maladies de l'appareil circulatoire des 20 à 64 ans les plus élevés des régions de France hexagonale	20

SANTÉ AU TRAVAIL ET EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES	22
--	----

Les conditions de travail et la santé diffèrent entre hommes et femmes	24
Des conditions de travail rarement favorables aux salariés de 50 ans et plus	26

ACCIDENTS DU TRAVAIL	28
----------------------	----

En 2024, le risque d'accidents du travail se réduit pour presque tous les secteurs d'activité	30
Les cas d'accidents concernant des femmes sont de plus en plus nombreux et entraînent une durée d'arrêt plus longue que pour les hommes	32
Des arrêts liés aux accidents du travail plus longs qu'en moyenne en France pour la sixième année consécutive	34
Des malaises prépondérants parmi les décès au travail par accident	36

MALADIES PROFESSIONNELLES	38
Une hausse de l'indemnisation des maladies professionnelles dans l'industrie	40
Des troubles musculo-squelettiques très présents et des troubles psychosociaux qui prennent de l'ampleur	42
Les maladies à caractère professionnel plus souvent signalées pour les femmes	44
COÛT DU RISQUE PROFESSIONNEL	46
Un coût du risque professionnel qui augmente du fait d'arrêts plus longs	48
SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL	50
Des services de prévention et de santé au travail bien présents dans les Hauts-de-France	52
Un accompagnement diversifié des salariés au cours de leur vie professionnelle	54
DIAGNOSTICS DES ZONES D'EMPLOI	56
LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE	82
RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE « LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE »	83
LES CONTRIBUTEURS À L'ATLAS RÉGIONAL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE	84
LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL	85

SYNTHÈSE

La population régionale face à une situation économique et sanitaire peu favorable

La région Hauts-de-France rassemble 6 millions d'habitants, soit 9,1 % de la population métropolitaine. Sa croissance démographique s'est arrêtée du fait notamment d'un déficit migratoire historiquement important et d'un solde naturel en baisse. La densité de sa population se classe en deuxième position derrière l'Ile-de-France, avec des valeurs particulièrement élevées dans la métropole lilloise et sa périphérie proche.

La population régionale fait face à des difficultés d'insertion professionnelle, caractérisées notamment par le taux de chômage le plus élevé de métropole – 9,0 % de la population active fin 2024 – et des taux d'emploi des jeunes et des seniors parmi les plus faibles.

Au-delà de l'activité, les habitants des Hauts-de-France sont aussi confrontés à des difficultés d'ordre sanitaire. Les espérances de vie à 65 ans y sont les plus faibles des régions françaises et la mortalité survenant avant 65 ans y est la plus élevée. Chez les 20 à 64 ans, les taux de mortalité par cancers et par maladies de l'appareil circulatoire sont les plus élevés de la France hexagonale.

Une tertiarisation des activités ancrée en région

Plus de 2 millions de salariés et d'indépendants travaillent dans la région au sein des régimes général et agricole en 2024. Ils sont concentrés dans le département du Nord, en particulier dans la zone d'emploi de Lille, ainsi que pour près de moitié dans les petites et moyennes entreprises (20 à 249 salariés).

Plus des trois quarts des établissements actifs employeurs appartiennent au secteur tertiaire, avec une part des services non-marchands supérieure de 3,7 points au niveau national. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction quant à eux, sont dans des proportions similaires au niveau national, même si l'industrie continue d'employer en région un volume de salariés important.

Un travail apprécié majoritairement par les hommes et femmes salariés des Hauts-de-France

Les métiers et secteurs d'activité des salariés restent très genrés. Il en résulte des différences importantes entre hommes et femmes dans le vécu au travail, les contraintes d'horaires, temporelles et physiques. Parmi les écarts les plus notables, l'exposition au bruit et aux vibrations restent très majoritairement masculines, tandis que les femmes sont plus concernées par l'exposition aux agents biologiques, au contact avec le public et aux gestes répétitifs.

En termes de santé, les problématiques d'ordre psychique ou ostéoarticulaire sont plus présentes chez les femmes que chez les hommes salariés, tandis que les problèmes d'audition, d'hypertension et de surpoids concernent plutôt les hommes salariés.

La sinistralité régionale toujours nettement supérieure à la moyenne nationale

En 2024 sont dénombrés 50 500 accidents du travail pour les salariés du régime général et 3 500 pour ceux du régime agricole dans les Hauts-de-France. Historiquement, les accidents du travail surviennent plus fréquemment dans la région qu'en moyenne nationale : 31,6 accidents pour 1 000 salariés en 2024, soit 5,3 points de plus qu'en France, écart stable dans le temps. Les secteurs du transport, de l'entreposage, de la santé et de l'action sociale, de la construction apparaissent toujours comme les plus accidentogènes, même si ce dernier occupe désormais la 3^e place, contre la 2^e les années précédentes. Les accidents du travail concernent davantage les hommes, les ouvriers, les moins de 30 ans, les établissements employant de 20 à 149 salariés, mais on observe une exposition croissante des femmes aux risques ; elles regroupent en 2024 40 % des cas d'accidents.

Arrêts consécutifs aux accidents du travail : 23 860 équivalents temps plein non travaillés en 2024

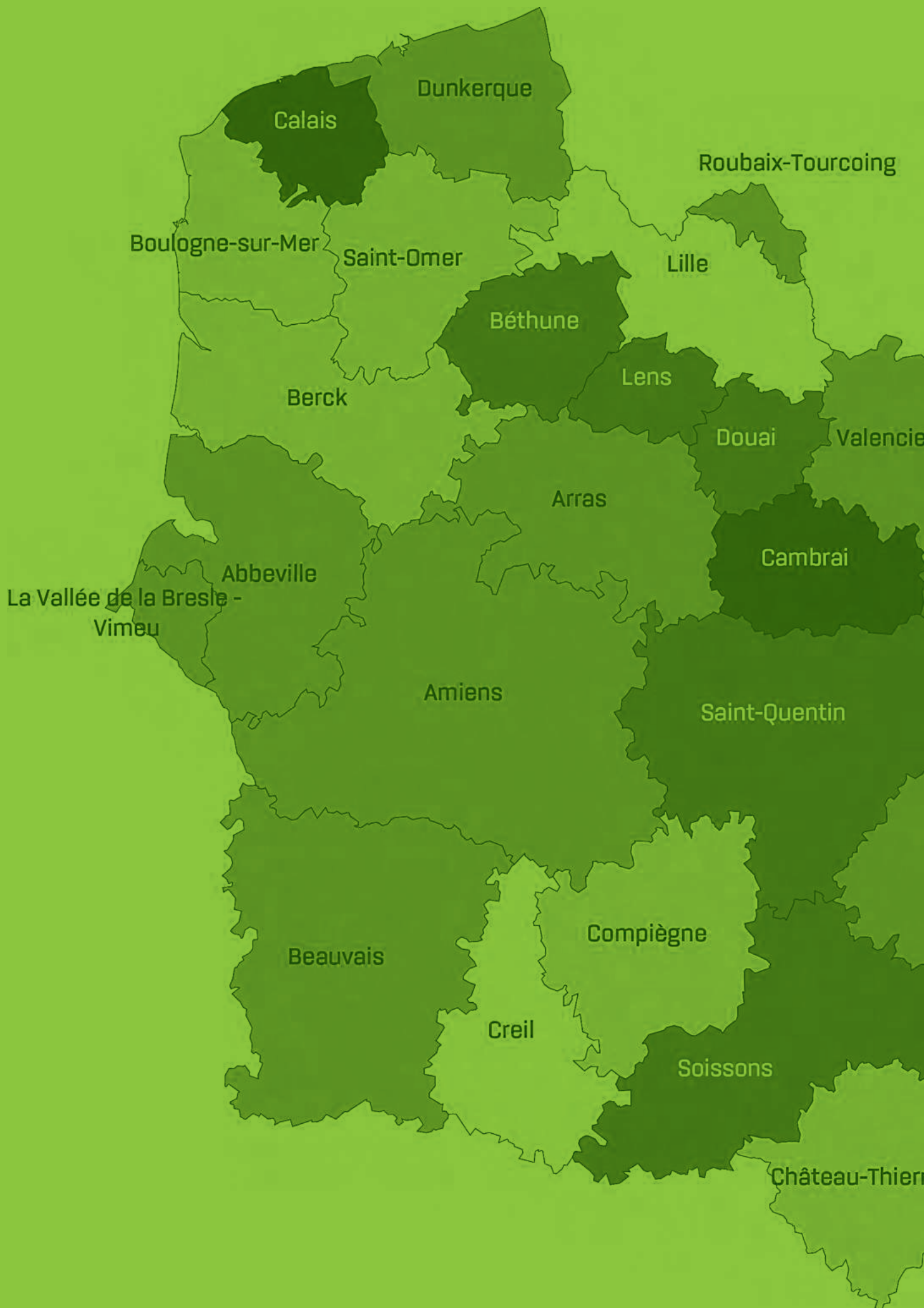
Si la fréquence des accidents a tendance à diminuer, la durée des arrêts de travail qui leur sont consécutifs suit une tendance à la hausse pour atteindre 105 jours en moyenne dans les Hauts-de-France en 2024. Les journées arrêtées en raison d'accidents du travail atteignent ainsi l'équivalent de 23 860 temps pleins. Le nombre d'accidents graves est stable, et les malaises demeurent la première cause des décès sur le lieu de travail. L'allongement de la durée des arrêts soutient la hausse du coût direct des accidents du travail qui atteint 487 millions d'euros en 2024.

Les maladies professionnelles liées essentiellement à des troubles musculosquelettiques

En 2024, le nombre de maladies professionnelles est en hausse par rapport aux deux années précédentes, plus particulièrement dans l'industrie. Les troubles musculosquelettiques prédominent largement parmi les affections, et l'amiante est la 2^e pathologie reconnue et indemnisée. En 3^e position figurent désormais les troubles psychosociaux dont la reconnaissance se poursuit pour atteindre 173 cas en 2024, contre 8 cas 15 ans avant. La même année, les surdités occupent la 4^e position. Les frais liés aux maladies professionnelles atteignent 343 millions d'euros, avec un coût par salarié plus élevé dans l'industrie et la construction.

Une activité diversifiée au sein des SPST

La deuxième édition du rapport sur l'activité des services de prévention et de santé au travail (SPST) de 2023 permet de mettre en avant le travail de suivi, de prévention et de conseil aux entreprises réalisé aux niveaux national et régional. Les personnels de santé, recensés au travers de l'enquête, représentent 76 % des professionnels exerçant au sein des SPST nationaux. Ils ont en charge 7,7 % des salariés du privé de France. En complément d'un accompagnement des salariés important en Hauts-de-France, les activités d'études et de conseils aux entreprises représentent plus de la moitié des actions menées par les SPST.



A stylized map of the Hauts-de-France region is positioned on the left side of the page. It shows the outlines of several administrative regions in shades of green. Labels for some of these regions are visible: 'nnes' at the top left, 'Maubeuge' in the center, 'Laon' below it, and 'y' at the bottom left. The main title 'CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE' is overlaid on the right side of the map.

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

Un contexte socio-économique qui demeure moins favorable en région

Les Hauts-de-France restent une des régions françaises offrant de nombreux emplois. Les salariés s'y concentrent dans les grands pôles urbains, la zone de plus forte attraction restant celle de Lille et des alentours. Après plusieurs années de baisse, la situation du chômage en France est moins favorable et le taux de chômage de la région demeure le plus élevé du territoire métropolitain. Les salariés les plus jeunes et les plus âgés sont moins souvent en emploi qu'au niveau national.

Des emplois plus présents dans le département du Nord

En 2024, les 1,6 million de salariés du régime général de la région Hauts-de-France sont concentrés sur quelques territoires, la moitié des effectifs se trouvant dans le département du Nord. La zone d'emploi de Lille est le plus gros pourvoyeur regroupant un quart des emplois de la région. Loin derrière suivent les zones d'emploi d'Amiens, Valenciennes, Lens et Roubaix-Tourcoing qui comptabilisent chacune 6 % des emplois régionaux (Figure 1).

Une région particulièrement touchée par le chômage

Après une légère baisse en 2022 où le taux de chômage annuel moyen avait atteint 8,8 % de la population active en Hauts-de-France, celui-ci a augmenté en 2023 et s'est stabilisé à 9,0 % en 2024. Le différentiel avec le niveau national reste sensiblement identique, soit 1,8 point supérieur à la moyenne française (qui est donc de 7,2 %). Les Hauts-de-France reste la région présentant le taux de chômage régional le plus important de France métropolitaine. Les départements de l'Aisne et du Nord affichent un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale (respectivement 10,5 % et 9,6 %), alors que l'Oise reste un département privilégié avec un taux de chômage proche de la moyenne nationale (7,4 %). Pour la quatrième année consécutive, le département de l'Aisne demeure le deuxième département métropolitain le plus touché par le chômage. Au niveau territorial en dehors des départements et territoires d'outre-mer, six zones d'emploi des Hauts-de-France sont présentes parmi les dix plus forts taux de chômage métropolitains. Il s'agit de : Maubeuge (12 %), Valenciennes et Roubaix-Tourcoing (11,9 %), Calais et Douai (11,4 %) ainsi que Saint-Quentin (11,3 %).

Figure 1

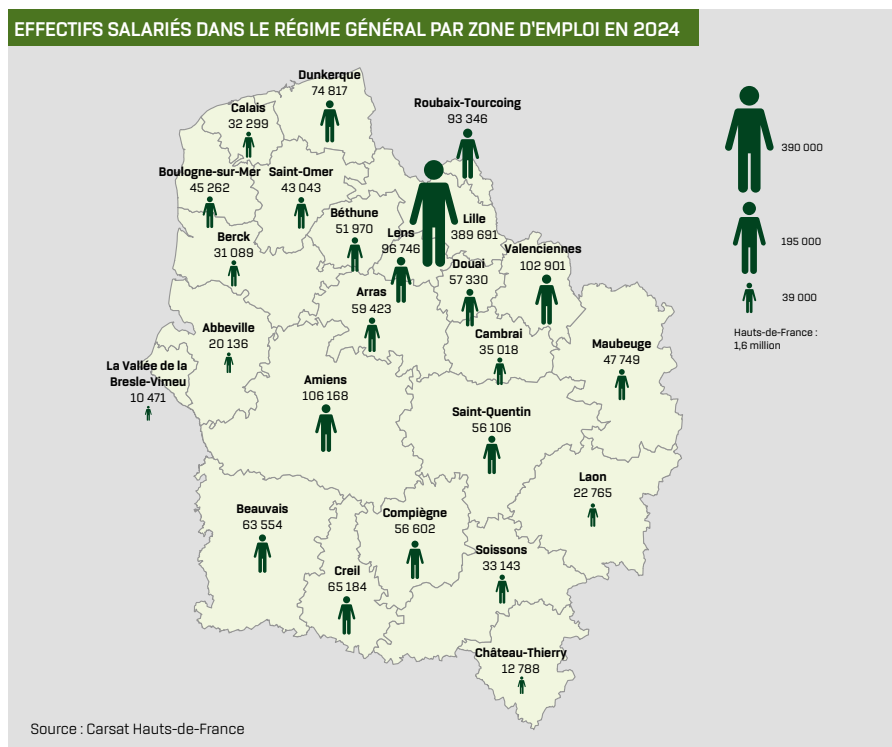
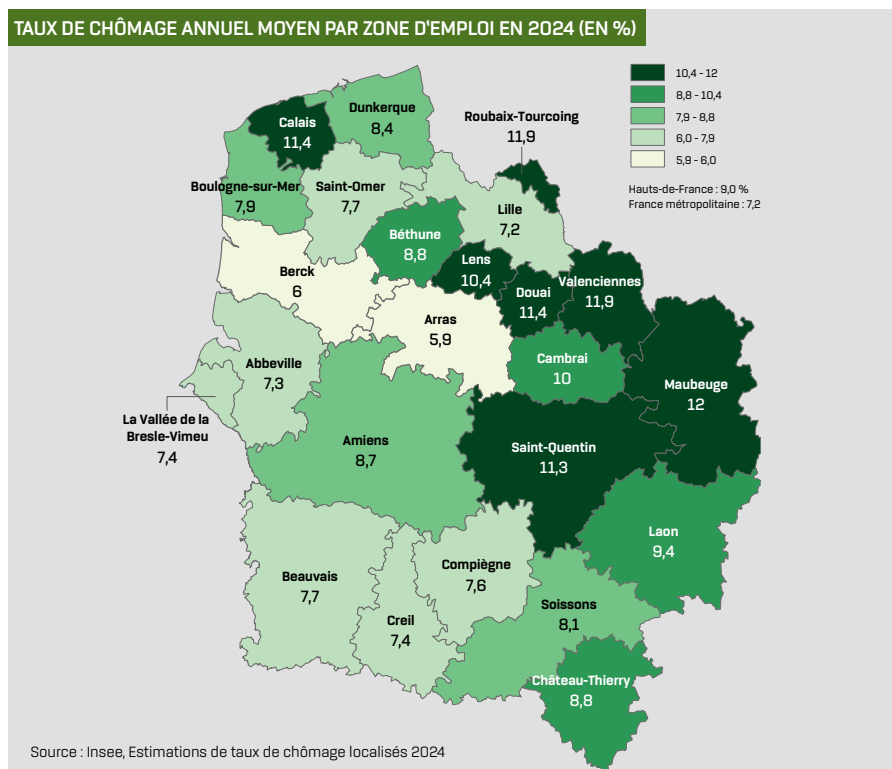


Figure 2



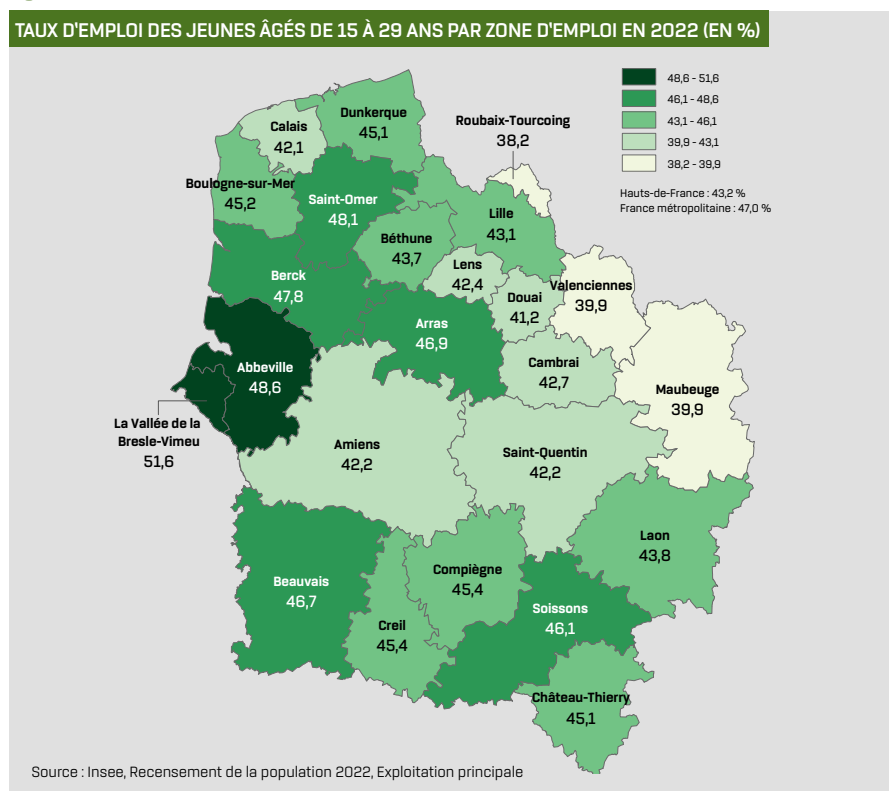
Moins d'un jeune sur deux, âgé de 15 à 29 ans, est en emploi

Le taux d'emploi – nombre d'actifs en emploi rapporté à la population totale – des jeunes de 15 à 29 ans est de 43,2 % en région en 2022. C'est 3,8 points de moins qu'en France métropolitaine où il est de 47,0%.

Par sa proximité avec l'Île-de-France, le département de l'Oise a le taux le plus élevé (44,0 %) en opposition avec le département du Nord (39,9 %), département à forte proportion étudiante. Entre ces deux extrêmes, les trois autres départements ont un taux d'emploi des 15-29 ans de 41,7% pour le Pas-de-Calais, 40,9 % pour la Somme et 40,4% pour l'Aisne.

La zone d'emploi régionale de la Vallée-de-la-Bresle Vimeu détient le taux d'emploi des 15-29 ans le plus important avec plus d'un jeune sur deux en emploi (51,6 %). Les taux les plus faibles quant à eux sont présents sur les zones à fort taux de chômage : Roubaix-Tourcoing, Maubeuge ou Valenciennes.

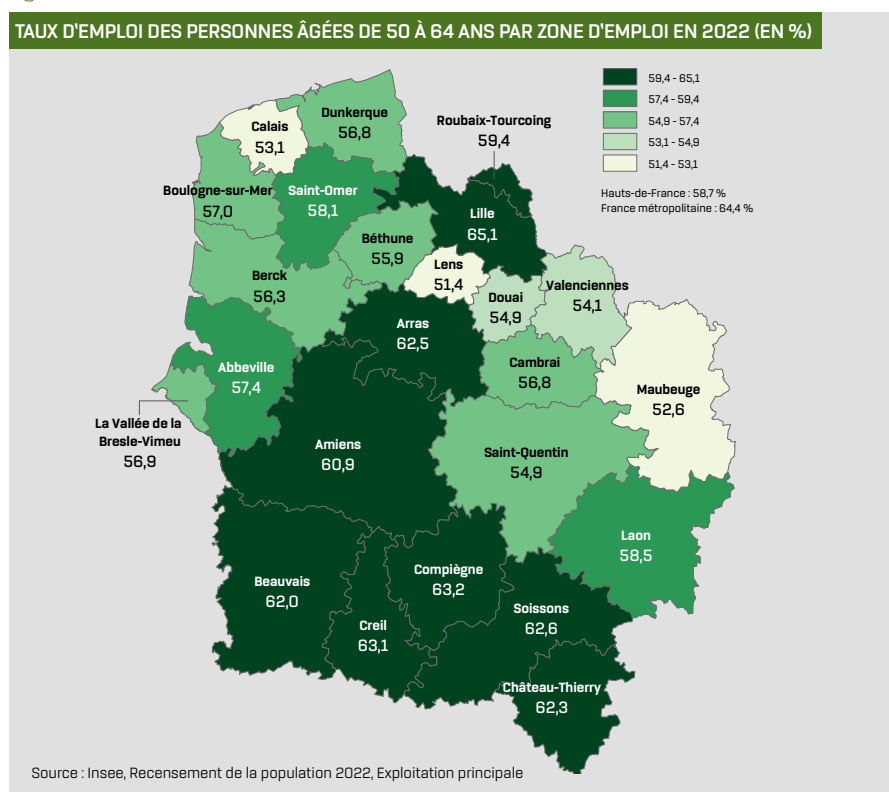
Figure 3



L'emploi des seniors, de 50 ans et plus, inégal sur le territoire

Dans les Hauts-de-France, le taux d'emploi des personnes âgées de 50 à 64 ans atteint 58,7 % fin 2022. La région se place en deçà du niveau national (64,4 %) avec un différentiel de 5,7 points. L'Oise est le département enregistrant le plus fort taux d'emploi pour cette population avec 63,0 %, se rapprochant ainsi du taux d'emploi national pour cette classe d'âge et au-delà des départements de la Somme (59,5%), du Nord (59,0 %) ou de l'Aisne (57,6 %). Le Pas-de-Calais enregistre quant à lui un taux d'emploi des seniors le plus bas de la région (55,7%). À l'échelon de la zone d'emploi, seule celle de Lille dépasse le taux national (65,1%). Plus de trois seniors sur cinq sont en emploi dans 8 des 24 zones d'emplois régionales. Les zones de Lens, Maubeuge et Calais se démarquent par des taux d'emploi des 50-64 ans très bas (respectivement 51,4 %, 52,6 % et 53,1 %).

Figure 4



Secteur tertiaire et établissements de petite taille largement présents dans le paysage régional

Le secteur tertiaire, et plus particulièrement le secteur du tertiaire marchand, concentre la majorité des établissements et des salariés de la région. Quatre salariés sur cinq y occupent un emploi. L'industrie reste présente en région malgré une légère baisse, impliquant un constat similaire pour les ouvriers. La part d'artisans commerçants et de professions libérales dans l'emploi continue de progresser et est en augmentation en 2024.

Un secteur non marchand plus présent en région

Fin 2023, la région possède 163 037 établissements actifs, hors secteur de la défense et particuliers employeurs. Ils représentent 7,0 % des établissements actifs de France métropolitaine. Les Hauts-de-France se caractérisent par des services marchands moins présents qu'au national (4 points de moins), au profit des services non-marchands supérieurs pour leur part de 3,7 points par rapport à la France métropolitaine. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction quant à eux, restent dans des proportions similaires au niveau national, respectivement 5,7 %, 6,7 % et 10,1 % des établissements actifs employeurs, même si l'agriculture et l'industrie restent légèrement plus présentes en région.

Fin 2023, en Hauts-de-France, 91,1 % des établissements actifs emploient au moins un salarié. Plus de sept établissements sur dix ont entre 1 et 9 salariés (70,4 %). C'est légèrement moins que le niveau national mais la région se caractérise surtout par une proportion plus importante d'établissements de plus de 10 salariés (20,7 % contre 18,2 %).

Près d'un salarié sur deux au sein des petites et moyennes entreprises

Les très petites entreprises, celles employant 1 à 19 salariés, emploient près d'un salarié sur trois du régime général. À l'autre extrémité, les plus grands établissements, ceux employant 250 salariés et plus, regroupent 22 % des salariés. Le restant de l'effectif, soit 47 % des salariés, travaille dans des petites et moyennes entreprises (Figure 3).

Figure 1

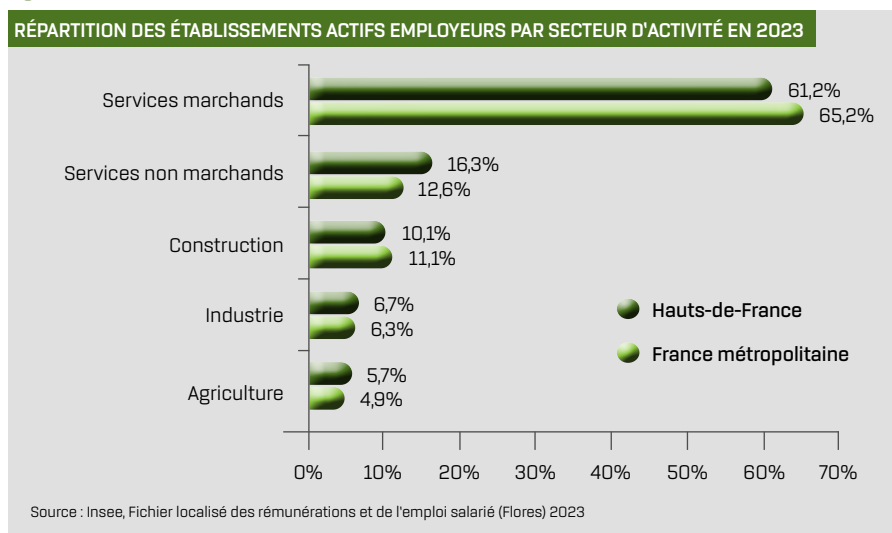


Figure 2

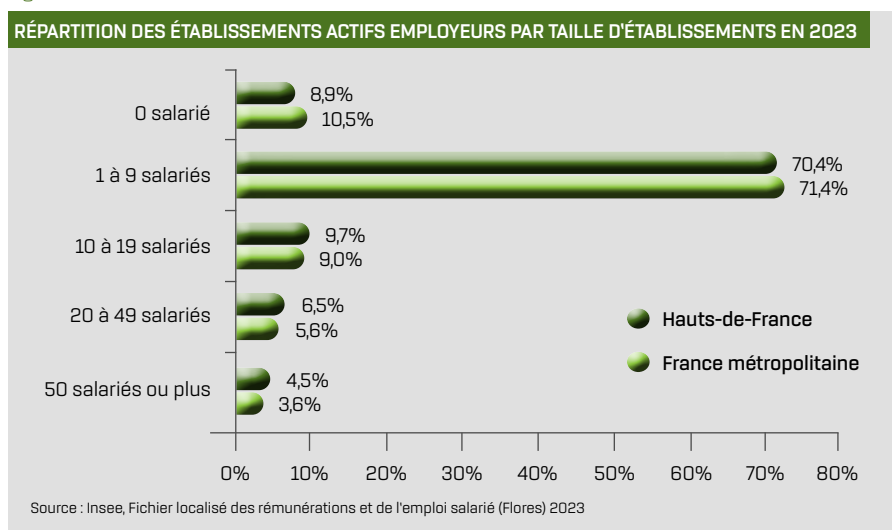
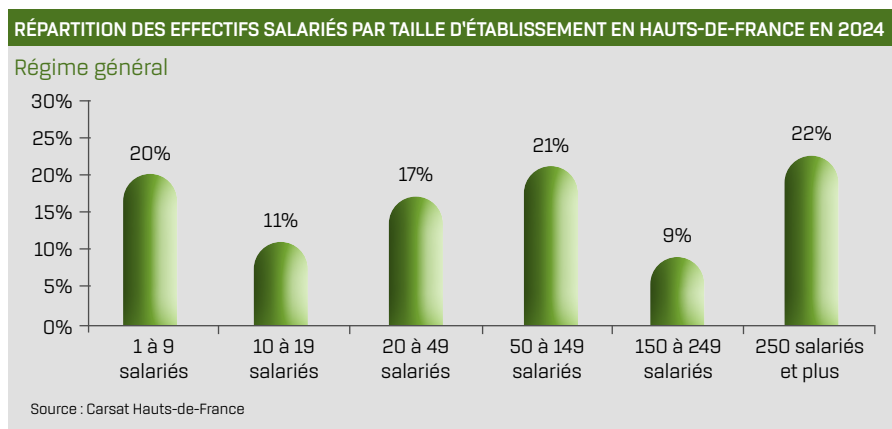


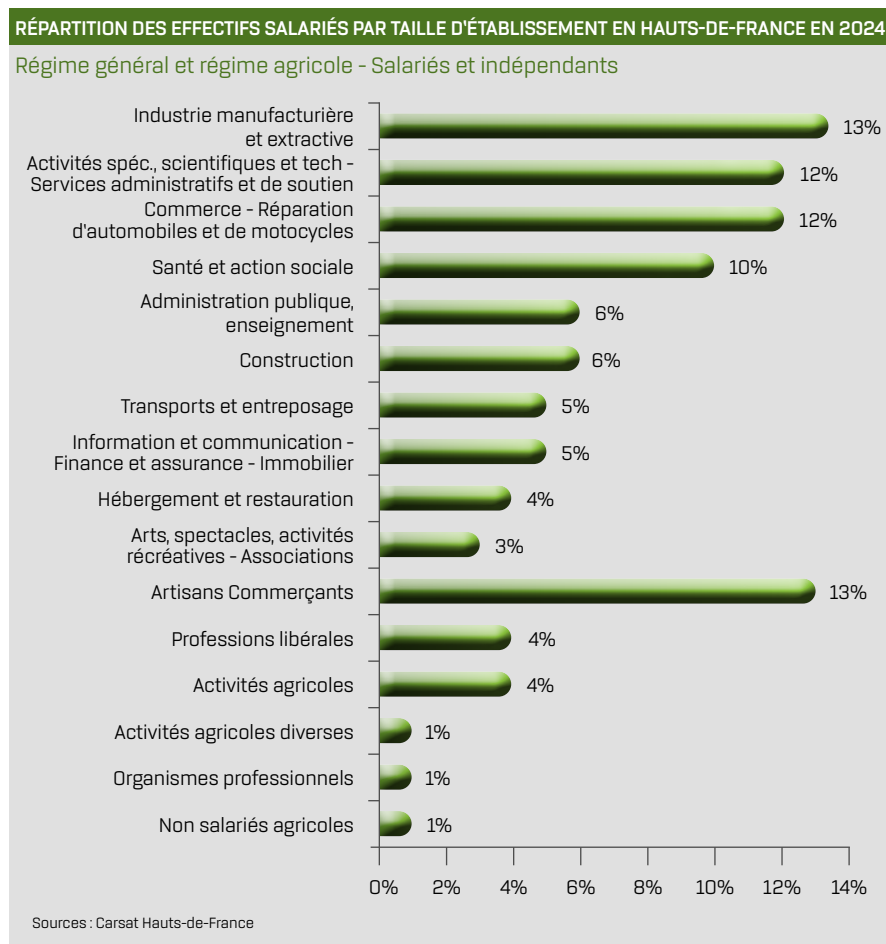
Figure 3



Prédominance des services

En 2024, sont recensés plus de 2 millions d'emplois regroupant les salariés et indépendants du régime général ainsi que les salariés et non-salariés du régime agricole. Parmi ces emplois, 77 % font partie du régime général, soit plus de 1,6 million de personnes. Bien qu'il perde des emplois chaque année, le secteur de l'industrie demeure très présent en Hauts-de-France regroupant plus de 13 % des effectifs salariés de la région. Les services ne cessent de progresser, le commerce, le secteur santé et action sociale ainsi que les transports entreposage étant plus représentés dans la région. Par rapport à 2021, les artisans commerçants et professions libérales sont plus présents en région, avec une hausse de leur poids de 3 points en trois ans (Figure 4).

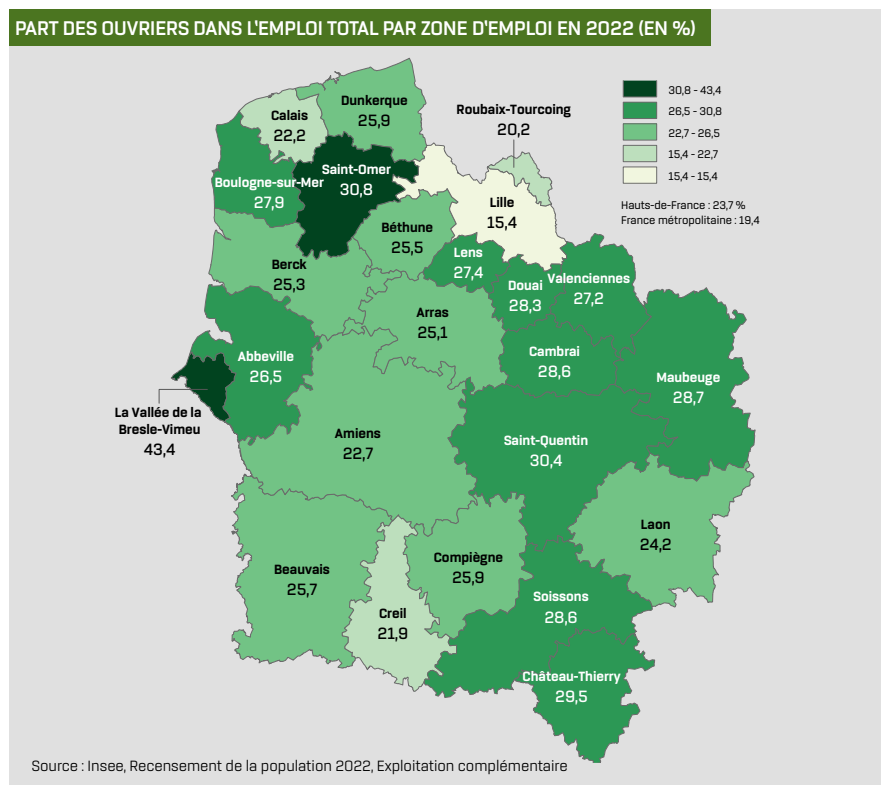
Figure 4



Les Hauts-de-France, une région ouvrière

La région Hauts-de-France reste marquée par un fort déclin industriel. Bien que plus élevée qu'au niveau national, la part des ouvriers ne cesse de décroître (23,7 % en 2022 en région contre 24,0 % en 2020, comparativement 19,4 % en 2022 en France métropolitaine contre 19,6 % en 2020). Trois des cinq départements se distinguent avec la présence de plus d'un quart d'ouvriers (28,0 % pour l'Aisne, 26,7 % pour le Pas-de-Calais et 26,7 % pour la Somme) face aux départements de l'Oise (24,8 %) et du Nord (20,9 %) où le taux y est inférieur. Localement, la zone de Saint-Omer présente une forte empreinte industrielle avec une part d'ouvriers de 30,8 %, au même titre que Saint-Quentin (30,4 %). La partie régionale de la zone de la Vallée de la Bresle-Vimeu comporte quant à elle, plus de deux salariés sur cinq dans le domaine industriel. Seule Lille, capitale régionale, affiche une part d'ouvriers moindre qu'en moyenne française, avec 15,4 %.

Figure 5



Des femmes de plus en plus présentes dans l'emploi

Malgré un retard toujours présent, les femmes des Hauts-de-France continuent leur progression dans l'emploi. On les trouve notamment sur des activités du secteur non marchands. Elles sont aussi davantage à temps partiels que leurs homologues masculins. L'écart entre les femmes et les hommes des Hauts-de-France reste plus important que sur le reste du territoire métropolitain.

Malgré une évolution continue, les femmes restent moins présentes dans l'emploi

Sur le territoire métropolitain, fin 2022, le taux d'activité des femmes reste bien en-deçà de celui des hommes (72,8 % contre 77,9 %, soit un écart de 5,1 points). Ce constat est d'autant plus prononcé dans la région où le taux d'activité des femmes se situe même sous la barre des 70%. Ainsi, en Hauts-de-France, fin 2022, le taux d'activité des femmes était de 69,0% contre 76,5 % pour les hommes (soit un écart de 7,5 points). Dans les cinq départements, l'écart entre le taux d'activité des femmes et des hommes est supérieur à celui de France métropolitaine. S'il égale celui de la région dans le département du Nord, il atteint 8,8 points d'écart dans le département du Pas-de-Calais. Pour les moins de 30 ans, l'écart entre le taux d'activité des femmes et des hommes en région reste proche de celui de France métropolitaine (5,9 points d'écart en région contre 5,3 au national), il s'accroît ensuite pour les 30-50 ans (8,8 points d'écart en région contre 5,9 au national), avant de diminuer légèrement pour les plus de 50 ans (7,9 points d'écart en région contre 4,7 au national).

Dans les Hauts-de-France, le taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans est de 58,8% fin 2022 (contre 64,2% au national). Ce taux est de 66,0% pour les hommes et de 62,4% tous sexes confondus (contre respectivement 69,5% et 66,8% au national). Au niveau départemental, l'Oise enregistre le plus fort taux d'emploi des femmes (63,2%) dépassant ainsi la moyenne régionale. Vient ensuite la Somme (59,9%), l'Aisne (58,4%), le Nord (58,0%) et le Pas-de-Calais (57,6%). A l'échelon de la zone d'emploi (Figure 1.a et Figure 1.b), seule celle d'Arras égale le niveau national (64,2%) avec plus de trois femmes sur cinq en emploi, à l'opposé des zones d'emploi de Maubeuge et de Lens où un peu plus d'une femme sur deux est en emploi (respectivement 52,1% et 53,3%, soit 12,1 et 10,9 points de moins que le taux d'emploi féminin de France métropolitaine).

Figure 1.a

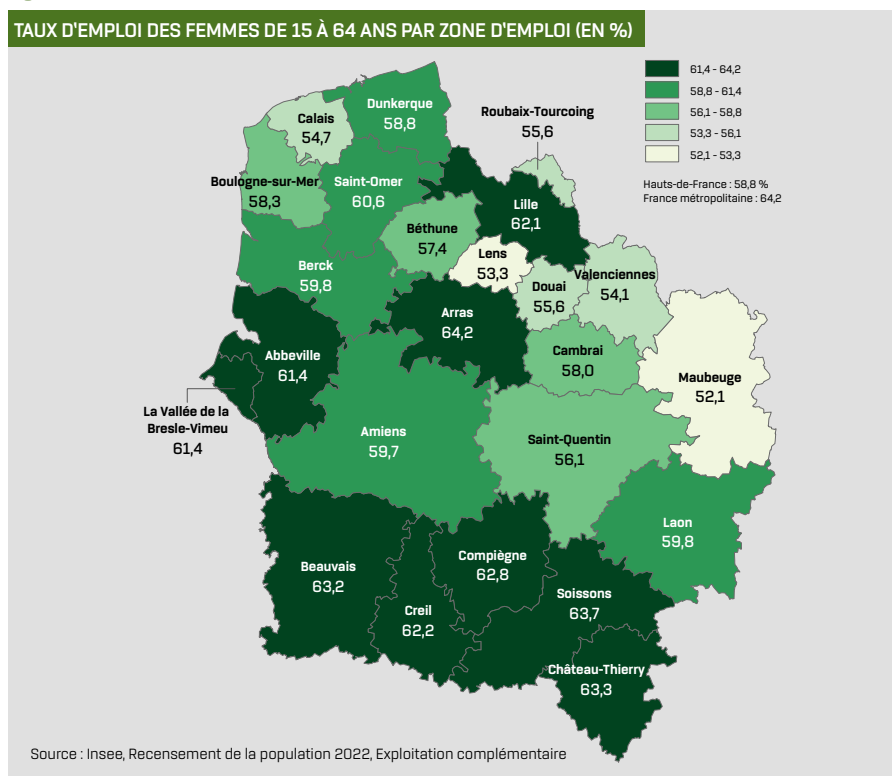
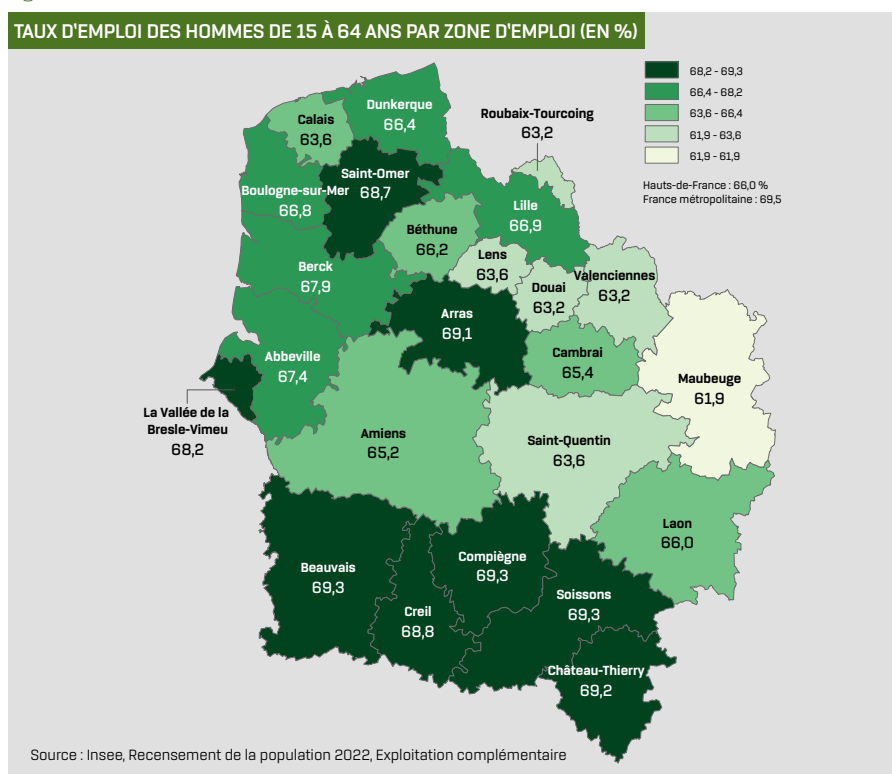


Figure 1.b

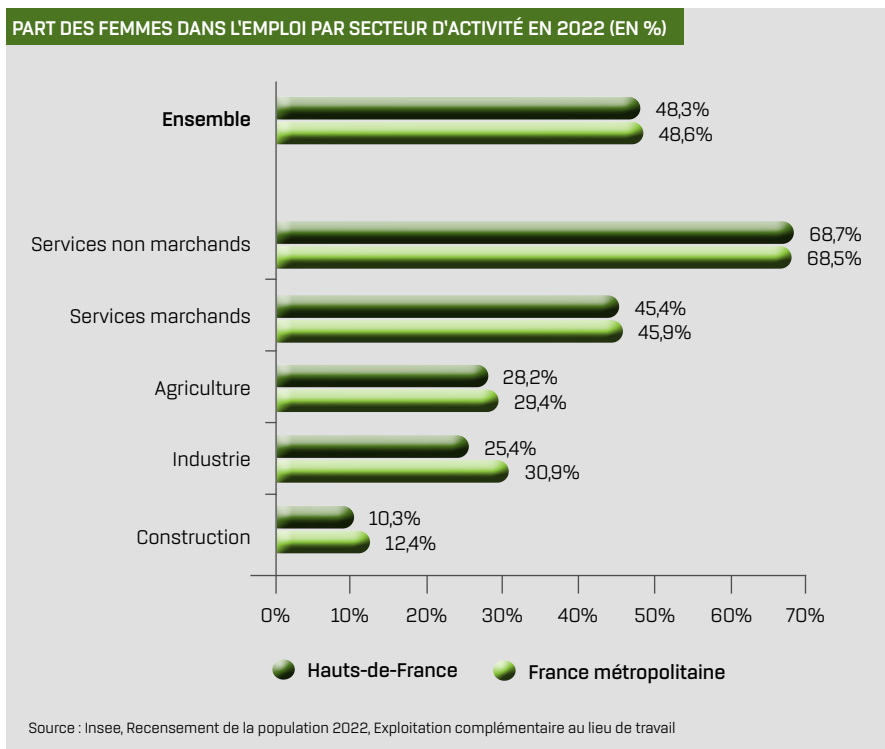


Des services non marchands largement féminisés

En 2022, un emploi sur deux est occupé par une femme (48,3% en région contre 48,6% en France métropolitaine). Au niveau départemental, l'Aisne arrive en tête avec une part des femmes dans l'emploi de 49,1%, suivi par l'Oise avec 49,0%, dépassant ainsi tous deux le niveau national. Viennent ensuite le Pas-de-Calais et la Somme (48,2%), puis le Nord (48,1%) légèrement en deçà de la moyenne régionale.

Si les femmes sont largement moins présentes en région dans le secteur de l'industrie (25,4% en Hauts-de-France contre 30,9% au national) et dans une moindre mesure dans celui de la construction (10,3% en région contre 12,4% sur le territoire métropolitain), elles suivent les tendances nationales dans les autres secteurs (Figure 2). Plus de deux emplois sur trois du secteur non marchand (administration publique, enseignement, santé, action sociale) sont occupés par des femmes. Cette particularité est d'autant plus marquée dans les départements de l'Aisne et de l'Oise où les femmes occupent respectivement 69,5% et 70,5% des emplois de ce secteur.

Figure 2

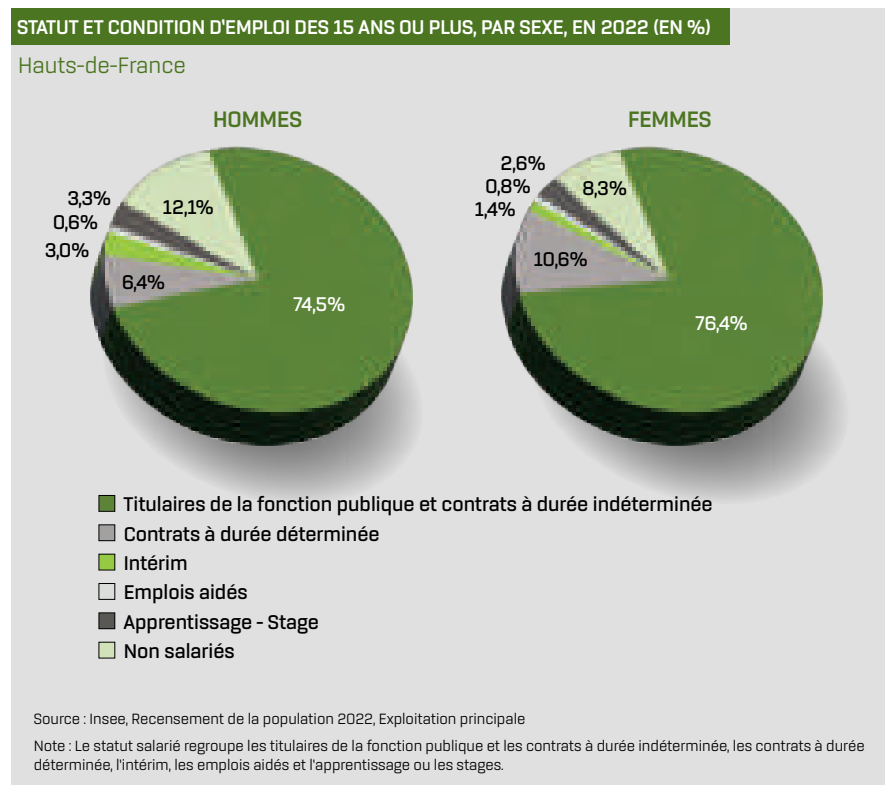


Les femmes d'avantage à temps partiels et sur des emplois salariés

En 2022, en Hauts-de-France, 26,1% des femmes en emploi sont à temps partiels, contre 7,3% des hommes. Si les hommes suivent la tendance nationale (74% au national), les femmes des Hauts-de-France dépassent de 2,5 points la moyenne nationale (23,6%).

Concernant le statut d'emploi (Figure 3), 91,7% des femmes en Hauts-de-France sont salariées (89,1% au national) contre 87,9% des hommes (83,6% au national). En région, 8,3% des femmes en emploi sont non-salariées (indépendantes ou employeuses). C'est 2,6 points de moins qu'au niveau France métropolitaine (10,9%). Cette part monte à 12,1% pour les hommes des Hauts-de-France (contre 16,4% en moyenne nationale, soit une différence de 4,3 points).

Figure 3





SANTÉ DES HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE

Une espérance de vie à 65 ans particulièrement faible et une mortalité élevée chez les 20 à 64 ans dans les Hauts-de-France

Tant pour les hommes que pour les femmes, la région Hauts-de-France détient les plus faibles espérances de vie à 65 ans de France hexagonale. L'écart avec le Grand Est, seconde région la moins bien placée, est de pratiquement un an pour les hommes et d'une demi-année pour les femmes. Par rapport aux régions les mieux placées, ces écarts sont respectivement de deux ans et demi et de près de deux ans.

Une espérance de vie à 65 ans nettement plus élevée chez les femmes

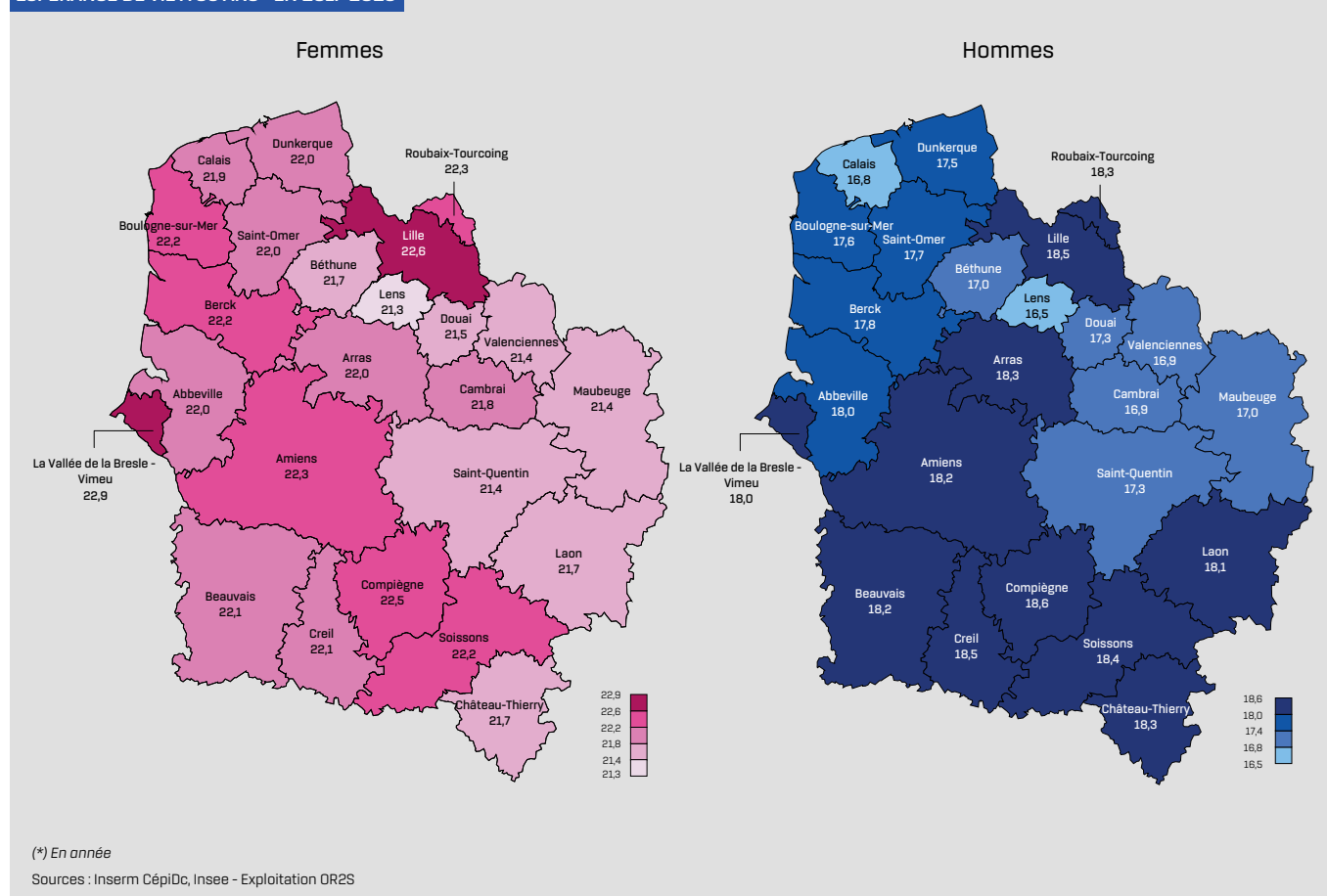
L'espérance de vie à 65 ans chez les femmes des Hauts-de-France est de 22,0 ans contre 17,7 ans pour les hommes, soit une différence de 4,3 ans. Ces valeurs sont non seulement inférieures à celles observées en France hexagonale (respectivement 23,3 et 19,3 ans), mais également les plus faibles de toutes les régions de France hexagonale.

Aucune zone d'emploi n'enregistre des espérances de vie à 65 ans supérieures aux valeurs nationales. Seule la partie régionale de la Vallée de la Bresle - Vimeu présente, pour les femmes, une valeur proche de celle de France hexagonale (-0,3 an). Dans les autres zones d'emploi, l'écart par rapport aux valeurs nationales varie entre -0,6 an (espérance de vie féminine à Lille) et -2,8 ans (espérance de vie masculine à Lens).

Plus généralement, les espérances de vie à 65 ans les plus élevées se trouvent pour les hommes dans le sud de la région ainsi que dans les zones d'emploi d'Amiens, Arras, Lille et Roubaix-Tourcoing. Pour les femmes, outre les zones d'emploi de la Vallée de la Bresle - Vimeu, Lille et Roubaix-Tourcoing, les espérances de vie à 65 ans les plus élevées se situent sur une diagonale allant de Boulogne sur mer à Soissons.

Figures 1 et 2

ESPÉRANCE DE VIE À 65 ANS* EN 2017-2023



La mortalité générale chez les 20-64 ans est dans les Hauts-de-France la plus élevée des régions françaises

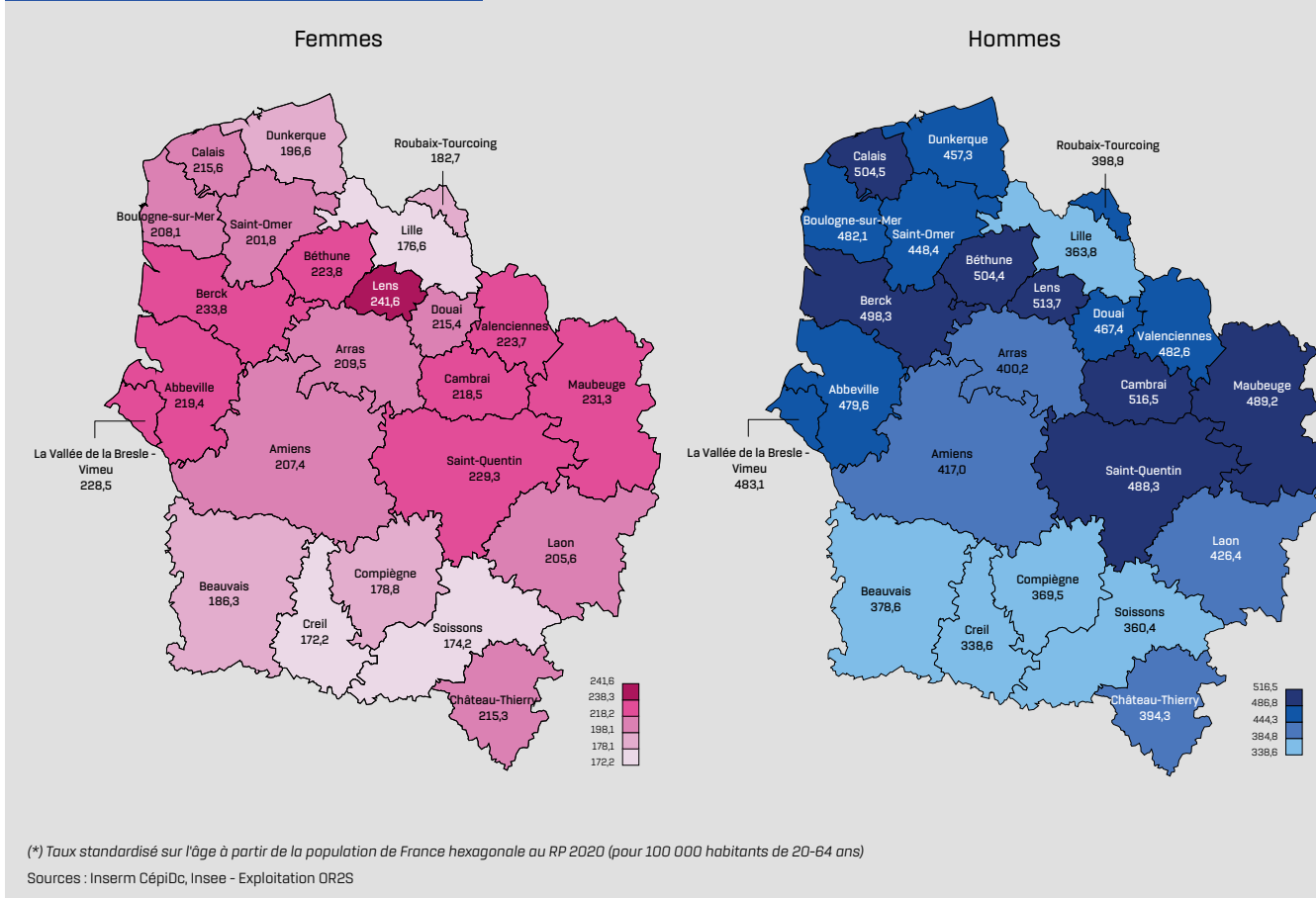
Avec près de 10 500 décès en moyenne annuelle sur la période 2017-2023 chez les 20-64 ans domiciliés dans les Hauts-de-France (3 455 décès féminins et 6 992 décès masculins), la région présente une surmortalité en regard de la France hexagonale. Ainsi, le taux régional de mortalité féminin est de 203,6 pour 100 000 habitantes âgées de 20 à 64 ans contre 164,1 au niveau national. Pour les hommes, les taux sont respectivement de 433,3 et 335,8 pour 100 000 habitants âgés de 20 à 64 ans.

À l'échelle des zones d'emploi, les taux sont significativement supérieurs à ceux de la France pour les hommes comme pour les femmes, sauf à de rares exceptions : Creil (pas de différence significative pour les hommes comme pour les femmes) et Soissons (pas de différence significative pour les femmes).

Les taux les plus bas se retrouvent dans des zones d'emploi du sud de la région, notamment celle de Creil, ainsi que dans la zone d'emploi de Lille. À l'inverse, les zones d'emploi de Lens et de Cambrai enregistrent des taux particulièrement élevés.

Figures 3 et 4

MORTALITÉ GÉNÉRALE DES 20-64 ANS* EN 2017-2023



Les taux de mortalité par cancers et par maladies de l'appareil circulatoire des 20 à 64 ans les plus élevés des régions de France hexagonale

Dans les Hauts-de-France sur la période 2017-2023, chez les 20 à 64 ans, les cancers représentent près d'un décès féminin sur deux (46 %) contre un décès masculin sur trois (33 %). Les maladies de l'appareil circulatoire sont à l'origine de 11 % des décès féminins et de 15 % des décès masculins pour cette tranche d'âge.

Chez les 20-64 ans, une surmortalité par cancers par rapport à la France hexagonale qui est particulièrement marquée chez les hommes

Sur la période 2017-2023, la région Hauts-de-France enregistre près de 3 900 décès en moyenne annuelle par cancers chez les personnes de 20 à 64 ans (1 589 chez les hommes et 2 304 chez les femmes). Le taux de mortalité par cancers pour cette classe d'âge est de 143,7 pour 100 000 hommes et de 93,7 pour 100 000 femmes, contre respectivement 113,8 et 81,6 en Hexagone.

Ainsi, le différentiel entre taux régional et national est plus soutenu chez les hommes (+26 %) que chez les femmes (+15 %).

Aucune zone d'emploi n'enregistre de taux de mortalité significativement inférieure aux valeurs nationales.

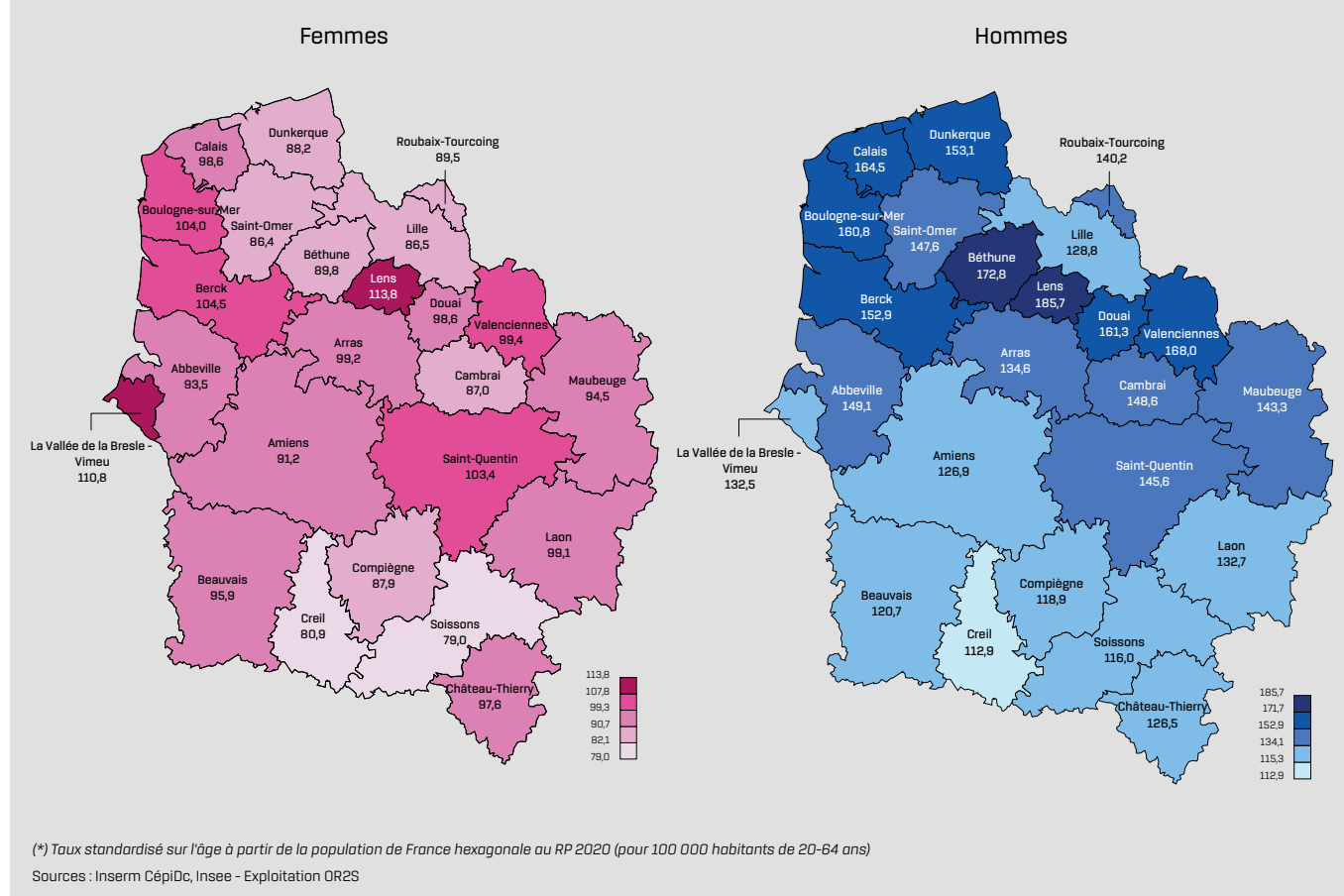
Les niveaux de mortalités les plus élevés se retrouvent dans la zone d'emploi de Lens pour les hommes comme pour les femmes

et, pour les hommes, dans la partie régionale de la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle - Vimeu.

À l'inverse, les zones d'emploi de Soissons et de Creil possèdent les taux les plus faibles des Hauts-de-France.

Figures 1 et 2

TAUX STANDARDISÉ* DE MORTALITÉ PAR CANCER DES 20-64 ANS EN 2017-2023



Des taux de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire chez les 20 à 64 ans pratiquement trois fois plus élevés chez les hommes que chez les femmes

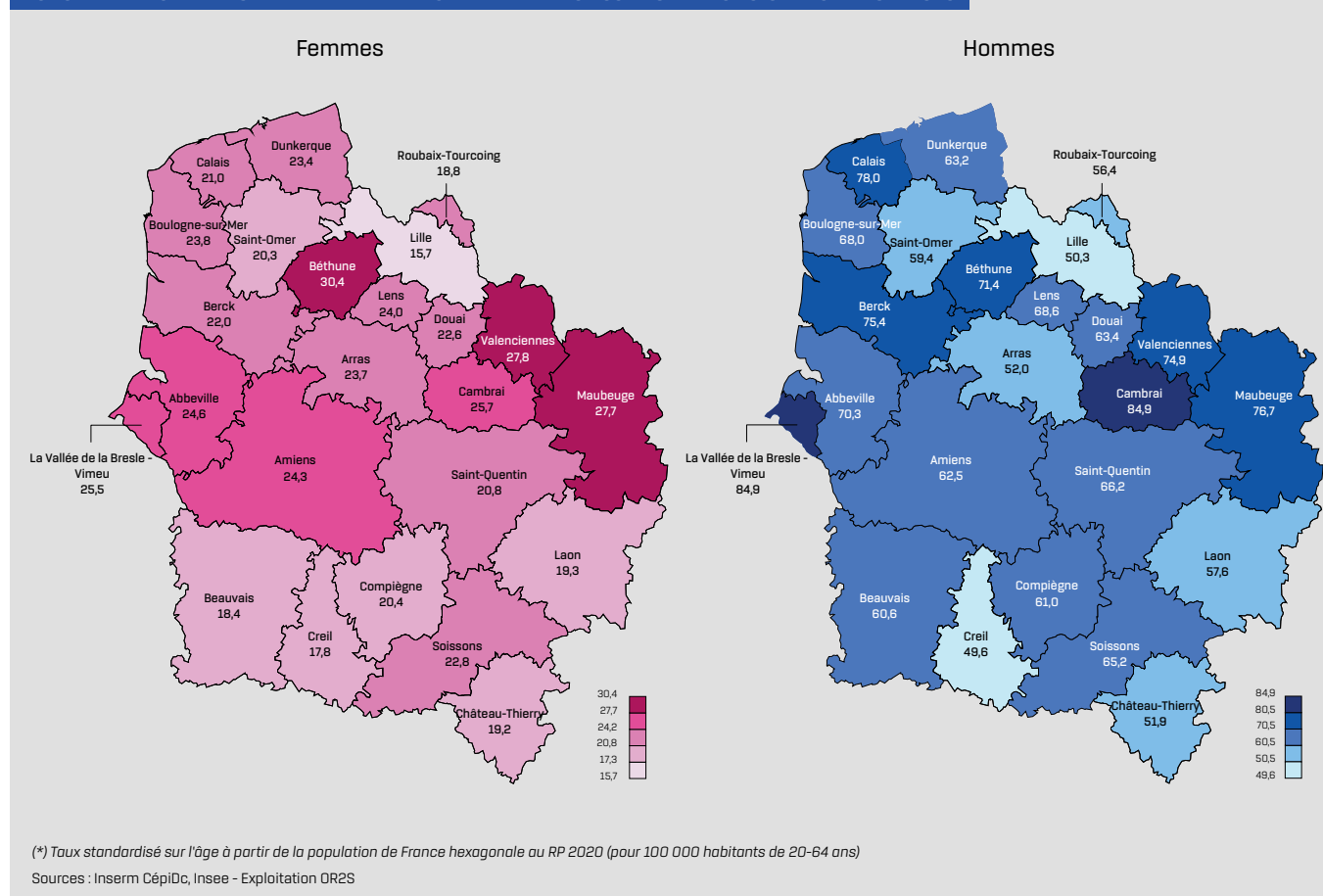
Dans les Hauts-de-France, les maladies de l'appareil circulatoire sont chez les 20-64 ans à l'origine de près de 1 400 décès annuels en 2017-2023 (1 016 décès masculins et 371 décès féminins). Le taux de mortalité correspondant est de 63,2 pour 100 000 hommes contre 21,8 pour 100 000 femmes du même âge. Ce sont les mortalités les plus élevées de toutes les régions de France hexagonale.

Pour les femmes de 20 à 64 ans, les zones d'emploi de Creil et de Lille présentent les taux de mortalité les plus bas. En ce qui concerne les hommes du même âge, la zone d'emploi de Lille se démarque par sa faible mortalité par maladies de l'appareil circulatoire.

À l'opposé, les niveaux de mortalité les plus élevés sont enregistrés pour les hommes dans les zones d'emploi de La Vallée de la Bresle - Vimeu (partie Hauts-de-France) et de Cambrai. Pour les femmes, ce sont les zones d'emploi de Béthune, Valenciennes et Maubeuge qui présentent les mortalités le plus importantes.

Figures 3 et 4

TAUX STANDARDISÉ* DE MORTALITÉ PAR MALADIES DE L'APPAREIL CIRCULATOIRE DES 20-64 ANS EN 2017-2023







Maubeuge

Laon

SANTÉ AU TRAVAIL ET EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Les conditions de travail et la santé diffèrent entre hommes et femmes

L'observatoire Evrest, permettant un recueil du vécu au travail et de la santé perçue des salariés, montre que la majorité des salariés apprécie leur travail. Les contraintes de travail et les problématiques de santé diffèrent entre hommes et femmes, ce qui s'explique en partie par des activités professionnelles restant très genrées.

Que pensent les salariés des Hauts-de-France de leur travail et de leur santé en 2020-2024 ?

L'observatoire Evrest est un dispositif pérenne initié en 2007 dans l'ex-région Nord – Pas-de-Calais, puis au niveau national à partir de 2008. Cet observatoire a pour objectif de collecter des indicateurs sur le travail et la santé, grâce à la participation active des équipes de santé au travail. Il permet également aux équipes de santé au travail de suivre plus spécifiquement un groupe de salariés (d'une entreprise, d'un secteur d'activité, ...).

Méthodologie de l'observatoire national Evrest

L'observatoire Evrest est construit sur des données recueillies auprès d'un échantillon de salariés, nés au mois d'octobre. Les salariés sont sollicités lors des entretiens systématiques de santé au travail, par les médecins du travail ou des infirmier·ère·s santé-travail participants au dispositif Evrest.

L'observatoire Evrest fournit des statistiques redressées au niveau national. Le champ couvert par le dispositif concerne l'ensemble des salariés tra-

vaillant en France métropolitaine, en dehors des salariés agricoles, des artisans/commerçants/chefs d'entreprises et des salariés de la fonction publique d'État.

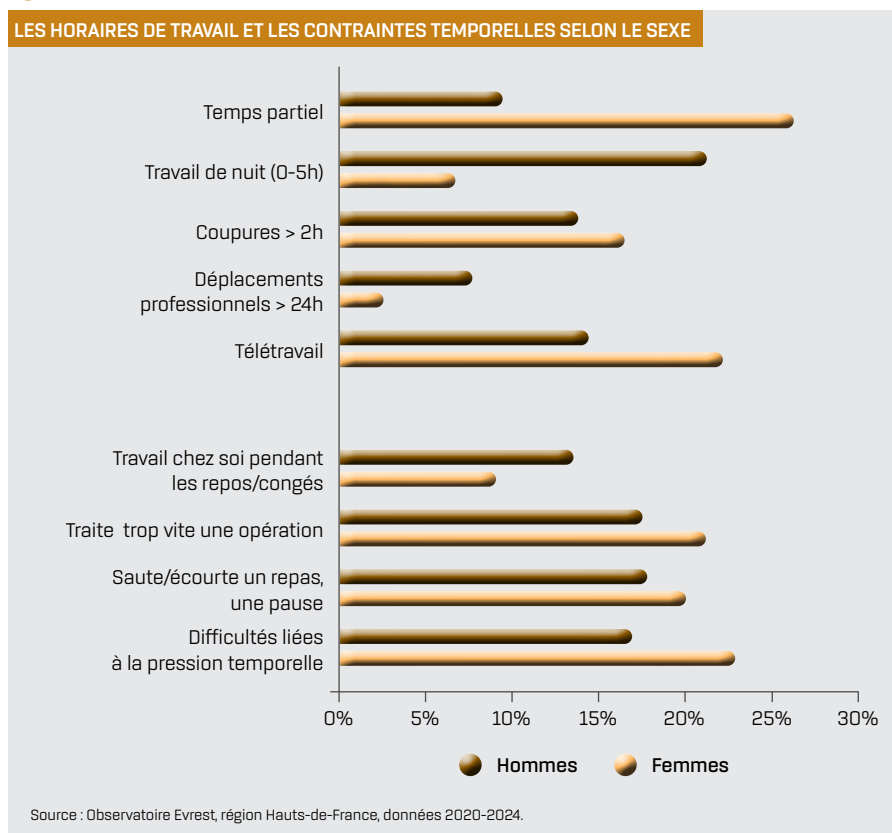
Les résultats présentés ici portent sur les données recueillies en 2020-2024 auprès de 2980 salariés des Hauts-de-France. Les données ont été redressées sur le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. Les données descriptives prennent en compte la dimension du genre, puis de l'âge.

Horaires et contraintes temporelles diffèrent entre hommes et femmes salariés

Plus d'une femme sur 4 travaille à temps partiel, ce qui n'est le cas que pour moins d'un homme sur 10. Les femmes travaillent moins souvent de nuit et font moins de déplacements professionnels de plus de 24h que les hommes (3% vs 8%) ; leurs horaires sont en revanche plus souvent morcelés, les coupures de plus de 2h caractérisant plus souvent le travail des femmes (Figure 1). Enfin, la proportion de femmes télétravaillant est plus importante que celle des hommes (22% vs 14%).

Des difficultés liées à la pression temporelle sont plus souvent rapportées par les femmes (23% vs 17%). La façon de gérer ces difficultés diffèrent entre hommes et femmes : sauter ou écourter une pause ou un repas, ou traiter trop vite une opération qui demanderait davantage de soin, sont davantage l'apanage des femmes, tandis que, plus souvent, les hommes signalent travailler chez eux sur leur temps de repos ou de congés.

Figure 1



Un travail plutôt apprécié tant par les hommes que par les femmes

Les salariés, hommes ou femmes, ont globalement des appréciations positives de leur travail (Figure 2). Les femmes rapportent plus souvent que les hommes des coopérations insuffisantes (16% vs 12%). De leur côté, les hommes rapportent plus souvent que les femmes travailler avec la peur de perdre leur emploi (13% vs 10%). Un peu plus de 18% des hommes et des femmes disent devoir faire des choses qu'ils désapprouvent.

Des contraintes physiques et des expositions professionnelles très liées à la ségrégation genrée des emplois

Les femmes rapportent plus fréquemment être exposées aux gestes répétitifs (40%, vs 34% des hommes) ainsi qu'aux agents biologiques (22% vs 11%) et aux contacts avec le public (69% vs 54%) (Figure 3). De leur côté, les hommes rapportent plus souvent que les femmes être exposés au bruit (38% vs 9%), aux vibrations (33% vs 3%), aux produits chimiques (28% vs 16%), aux efforts et ports de charges lourdes (20% vs 15%) et aux importants déplacements à pied (24% vs 18%).

Des troubles ostéoarticulaires et neuropsychiques chez les femmes, des problèmes d'audition, d'hypertension et de surpoids chez les hommes

Les femmes rapportent plus fréquemment avoir des troubles ostéoarticulaires que les hommes, notamment au niveau dorsolombaire (19% vs 13%) et aux membres supérieurs (15% vs 12%), ainsi que des troubles concernant la santé psychique (troubles du sommeil, anxiété, fatigue) (Figure 4). De leur côté, les hommes rapportent plus souvent que les femmes des troubles de l'audition et une hypertension artérielle. Enfin, 57% des hommes salariés sont en surpoids ou en situation d'obésité, versus 45% des femmes.

Figure 2

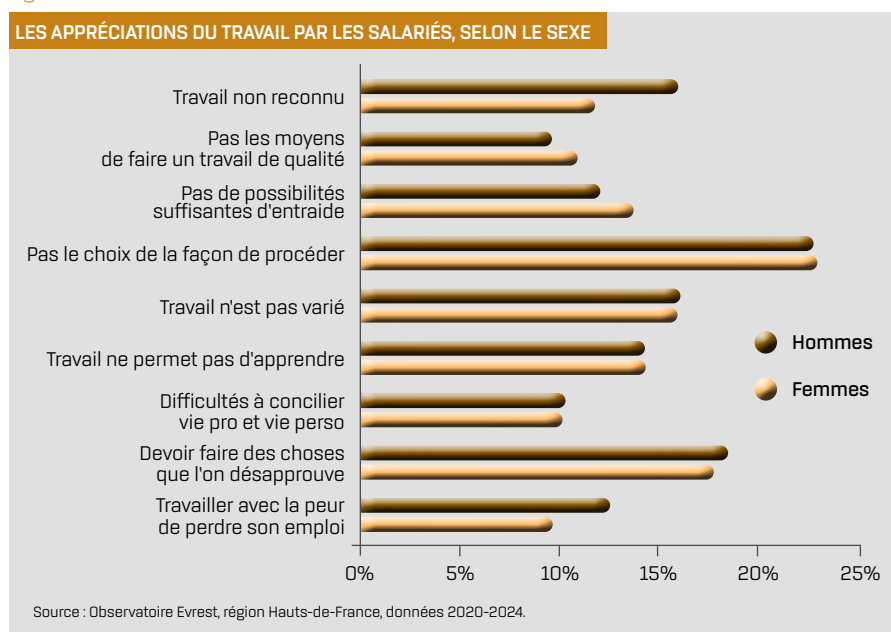
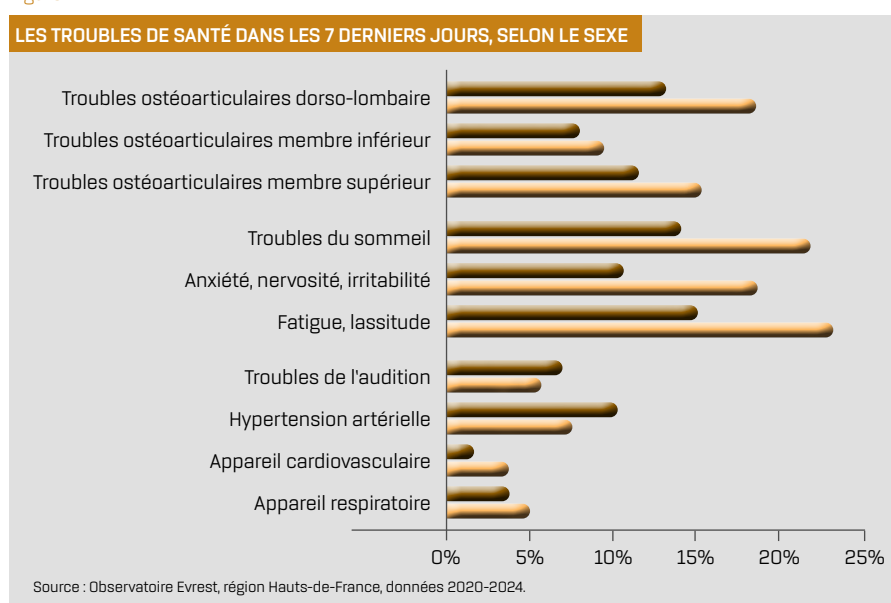


Figure 3



Figure 4



Des conditions de travail rarement favorables aux salariés de 50 ans et plus

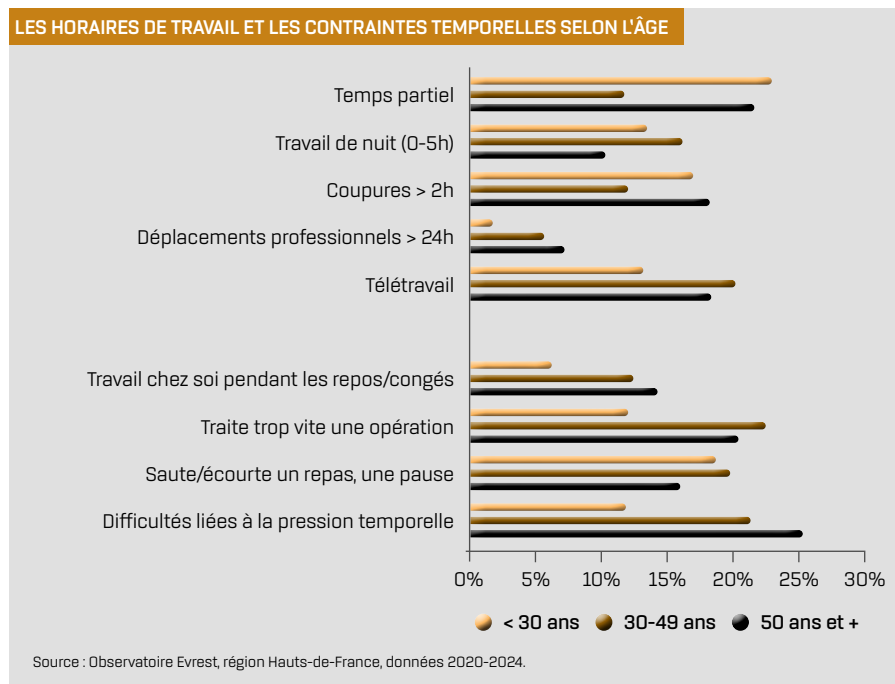
Le maintien en emploi des seniors jusqu'à l'âge de la retraite est notamment lié à la soutenabilité des conditions de travail chez ces populations souvent déjà fragilisées par des problèmes de santé. Cependant, les résultats de l'observatoire Evrest en Hauts-de-France tendent à nous montrer que les seniors sont rarement épargnés.

Des spécificités en termes d'horaires et de contraintes temporelles selon l'âge

Le temps partiel, tout comme les coupures de plus de 2h, sont nettement plus présents chez les salariés de moins de 30 ans et les salariés de 50 ans et plus (Figure 1). Travailler la nuit concerne plutôt les jeunes salariés ainsi que ceux d'âge intermédiaire (30-49 ans), un peu moins les salariés de 50 ans et plus. La probabilité d'avoir des déplacements professionnels de plus de 24h augmente avec l'âge.

Signaler avoir des difficultés liées à la pression temporelle augmente avec l'âge. La gestion de ces difficultés varie assez peu avec l'âge, en dehors du fait que sauter ou écourter une pause ou un repas est moindre chez les salariés de 50 ans et plus, chez qui le besoin de récupération semble plus important.

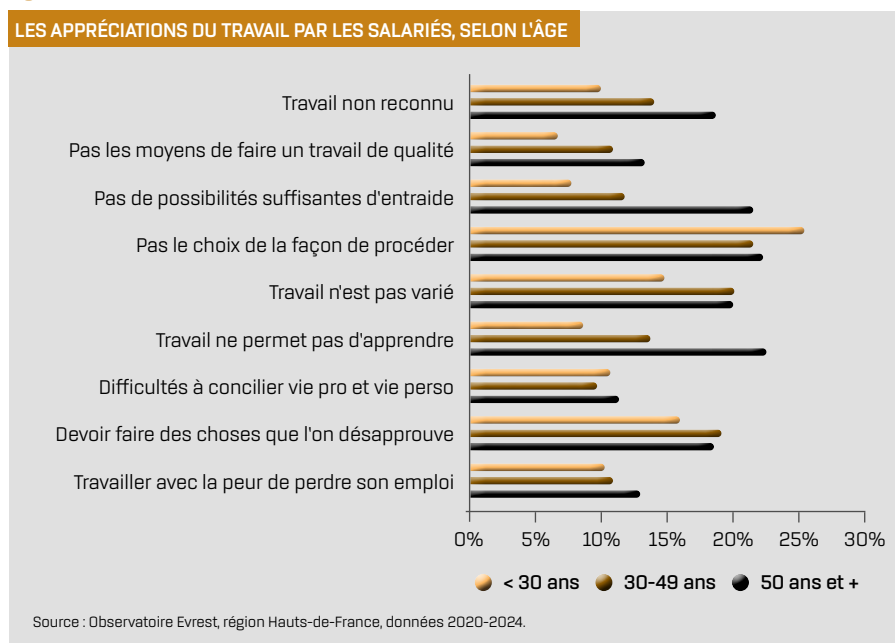
Figure 1



Des appréciations du travail plus souvent négatives chez les seniors

On observe que les salariés de 50 ans et plus ont plus souvent des appréciations négatives sur leur travail : non reconnaissance, ne pas avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité, ne pas avoir d'aide, un travail peu varié, un travail qui ne permet pas d'apprendre, et travailler en ayant peur de perdre son emploi (Figure 2). Ne pas avoir le choix de la façon de procéder concerne plutôt les salariés les plus jeunes. Enfin, les difficultés de conciliation vie professionnelle - vie personnelle semblent peu liées à l'âge.

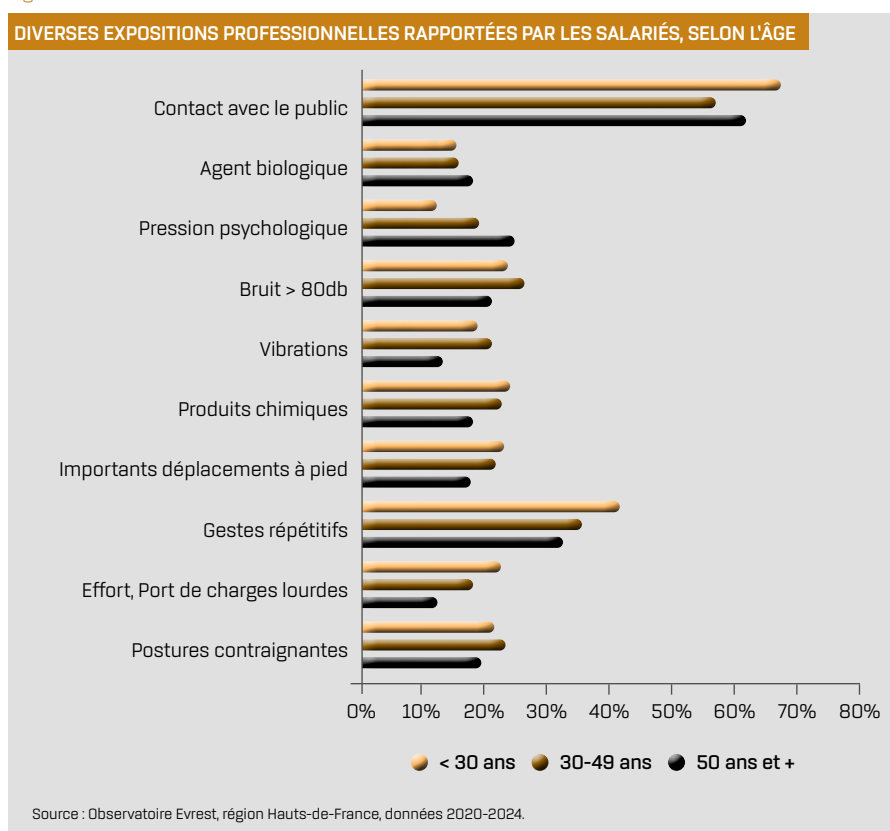
Figure 2



Des contraintes physiques et des expositions professionnelles assez stables avec l'âge

Les contraintes physiques ont tendance à être moins fréquemment rapportées par les salariés lorsque leur âge augmente (Figure 3). Les autres expositions professionnelles étudiées diffèrent peu avec l'âge, ne permettant pas une mise à l'abri des seniors. Enfin on note que la pression psychologique est plus souvent rapportée avec l'augmentation en âge des salariés.

Figure 3

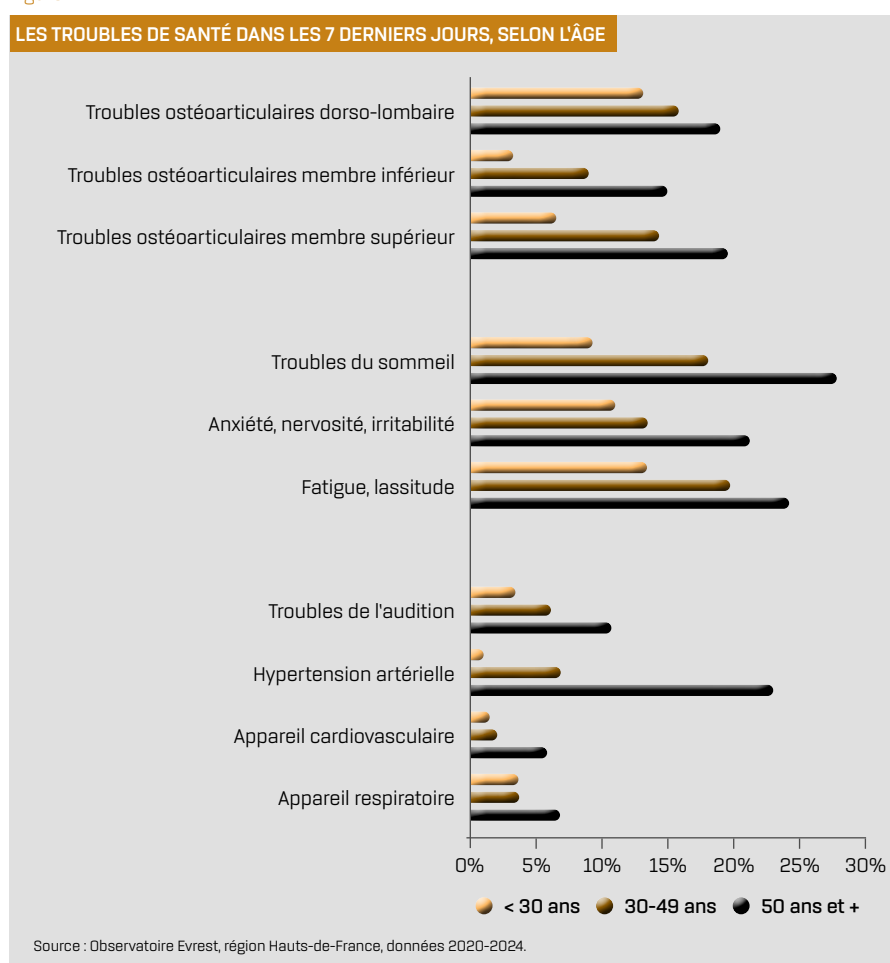


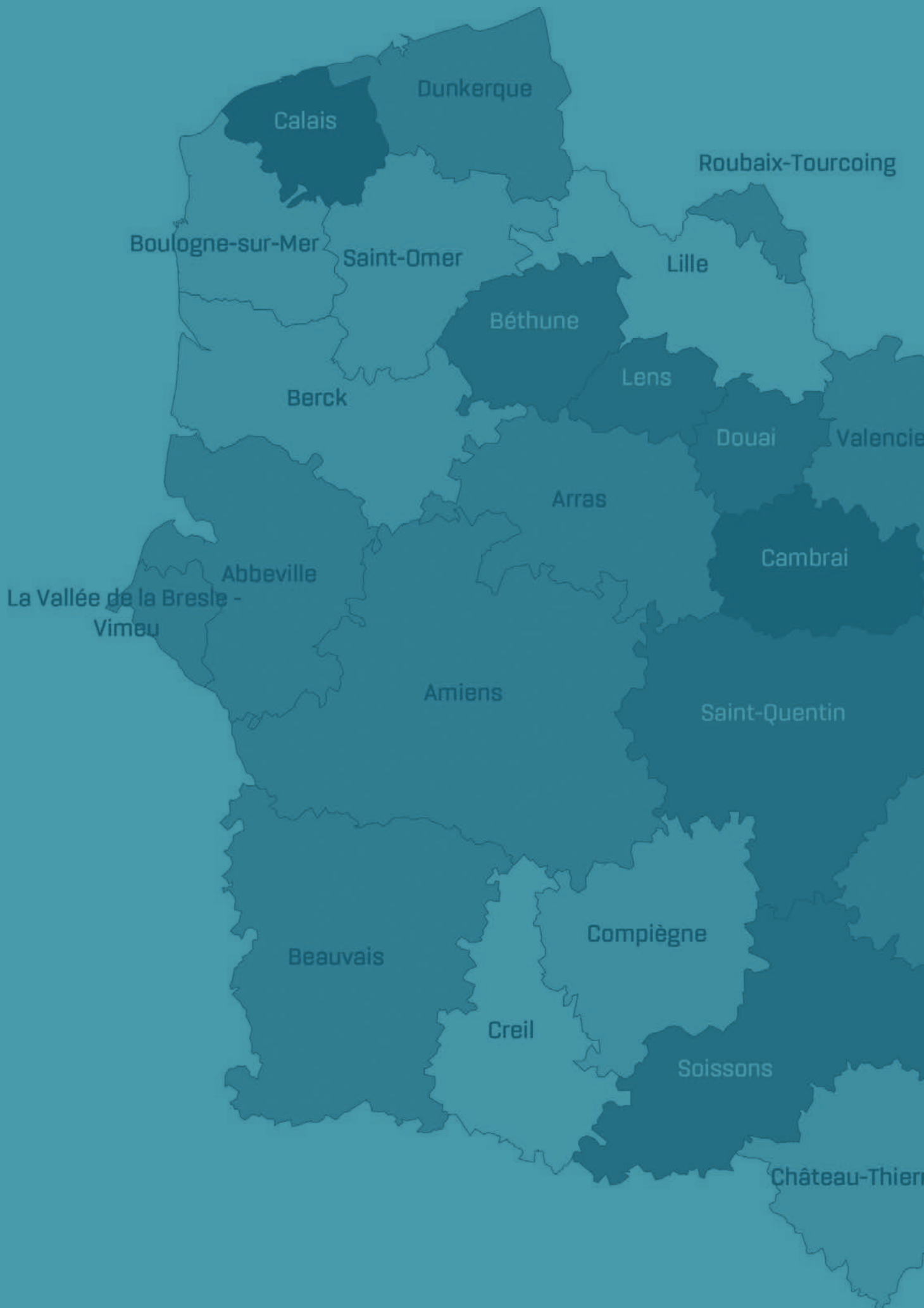
Des salariés de 50 ans et plus particulièrement fragilisés sur de nombreux aspects de la santé

Quelle que soit la problématique de santé étudiée, on constate une augmentation de la fréquence des problèmes avec l'âge (Figure 4). Les salariés de moins de 30 ans ne sont pour autant pas épargnés : à titre d'exemple, 13% d'entre eux ont signalé des troubles ostéoarticulaires dorsolombaires dans les 7 derniers jours, et près d'un sur dix ont présenté des troubles du sommeil, de l'anxiété ou de la fatigue. Plus de 20% des salariés de 50 ans ou plus ont rapporté avoir eu, dans les 7 derniers jours, des troubles du sommeil, de l'anxiété, de la fatigue, et de l'hypertension artérielle.

Enfin, le risque d'être en surpoids ou en situation d'obésité augmente avec l'âge, passant de 38% chez les salariés de moins de 30 ans, à 53% chez ceux de 30 à 59 ans, puis à 64% chez les salariés de 50 ans et plus.

Figure 4







ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2024, le risque d'accidents du travail se réduit pour presque tous les secteurs d'activité

Les salariés du régime général de la région Hauts-de-France sont plus souvent victimes d'accidents du travail, avec 31,6 cas pour 1 000 salariés contre 26,3 en France. Des disparités sont constatées entre les secteurs d'activité, les accidents du travail étant les plus fréquents dans certains secteurs des services (transports et entreposage, santé et action sociale) ainsi que dans la construction.

Un volume d'accidents du travail en baisse entre 2023 et 2024

En 2024, le nombre d'accidents de travail pour la région Hauts-de-France, pour le régime général a diminué, avec 50 500 accidents ayant donné lieu à une première indemnisation (-3,1 %). Cette baisse est observée pour presque tous les secteurs d'activité, à l'exception des transports et entreposage et du secteur arts, spectacles, activités récréatives, associations. La diminution la plus marquée est enregistrée pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (810 accidents de moins soit -10,5 %). La baisse s'avère également importante dans la construction, avec 395 accidents de moins, soit une baisse de 6,4 % par rapport à 2023. (Figure 1).

Concernant le régime agricole, le constat d'une augmentation des accidents du travail est fait. Celle-ci est principalement portée par la hausse enregistrée dans les activités agricoles et pour les non-salariés agricoles, avec respectivement 120 et 101 accidents de plus qu'en 2023 (Figure 1).

Un risque d'accidents du travail en baisse mais qui demeure plus élevé qu'en France

De 2007 à 2024, la fréquence des accidents du travail évolue à la baisse autant en Hauts-de-France que sur le territoire national. Mais les accidents du travail restent en région plus fréquents qu'en France, avec 31,5 accidents pour 1 000 salariés en 2024, soit 5,3 points de plus qu'en France (Figure 2). L'écart est proche de celui constaté les années récentes.

Figure 1

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC 1 ^{ÈRE} INDEMNISATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ		
	2024	Variation 2023-2024
Santé et action sociale	10 079	-0,9%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7 786	-0,1%
Industrie manufacturière et extractive	7 346	-3,7%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques. Services administratifs et de soutien	6 868	-10,5%
Construction	5 757	-6,4%
Transports et entreposage	5 456	+1,9%
Hébergement et restauration	2 510	-3,2%
Administration publique, enseignement	2 248	-3,9%
Arts, spectacles, activités récréatives - Associations	1 756	+5,5%
Information et communication - Finance et assurance - Immobilier	721	-3,7%
Régime général	50 527	-3,1%
Activités agricoles	1 952	+6,6%
Activités agricoles diverses	738	+2,4%
Organismes professionnels	129	-16,2%
Non salariés agricoles	672	+17,7%
Régime agricole	3 491	+ 6,5%
Régime général + régime agricole	54 018	-2,5%

Sources : Carsat Hauts-de-France, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie.

DÉFINITIONS

Accident du travail

Est considéré comme tel, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises. Sont inclus les accidents de mission ayant lieu dans le cadre du travail. Les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail sont quant à eux exclus.

Accident du travail avec première indemnisation

Sinistre avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès.

Figure 2

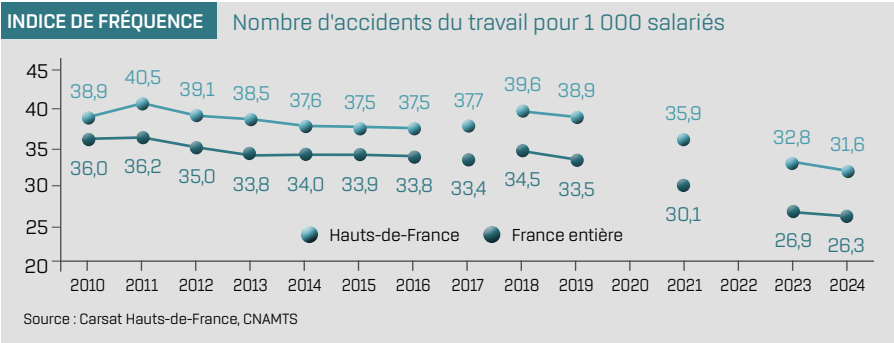
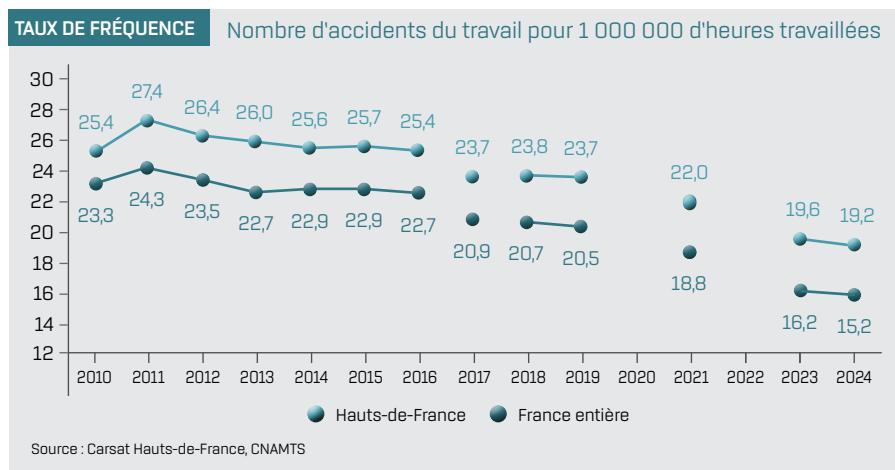


Figure 3



Avertissement méthodologique

Depuis 2017, la déclaration sociale nominative (DSN) s'est progressivement substituée à la déclaration annuelle des données sociales (DADS). Les effectifs utilisés pour le calcul de l'indice de fréquence de 2017 et de 2018 provenaient en partie de la DSN, et en partie des DADS engendrant une rupture statistique, avec l'impossibilité de comparer les indicateurs de 2018 avec ceux de 2017 et aussi avec ceux des années précédentes. La comparaison entre les indicateurs de 2018 et de 2019 est quant à elle possible, les données de ces deux années étant calculées sur un champ comparable.

Les heures travaillées utilisées pour le calcul du taux de fréquence de 2017 et de 2018 provenaient également en partie de la DSN, et en partie des DADS engendrant aussi une rupture statistique pour cet indicateur en 2017 et 2018.

En 2020, les effectifs salariés et heures travaillées des entreprises comprennent les salariés en chômage partiel pendant les périodes de confinements liées à la pandémie de Covid. Les accidents du travail ont diminué du fait de cette baisse d'activité qui n'est pas déduite des effectifs salariés et heures travaillées. En conséquence, les indicateurs de sinistralité - indice de fréquence, taux de fréquence, taux de gravité, indice de gravité - ne sont pas calculés pour 2020. Les indicateurs de 2021 sont donc comparés à ceux de 2019.

En 2022, le découplage du certificat médical initial a engendré des pratiques hétérogènes en matière de déclaration des accidents du travail, expliquant le fait que les indicateurs de sinistralité ne soient pas calculés pour cette année-là.

DÉFINITIONS

Indice de fréquence / Taux de fréquence

L'évolution du nombre d'accidents du travail s'avère sensible aux variations de l'activité économique. Par exemple, en période de crise économique, alors que l'emploi se réduit, les accidents du travail vont avoir tendance à diminuer. À l'inverse, lors d'une période de reprise économique, il n'est pas rare de constater une hausse des accidents du travail en parallèle des créations d'emploi. Ainsi, afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés :

- l'indice de fréquence, qui correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés.
- le taux de fréquence, qui correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées.

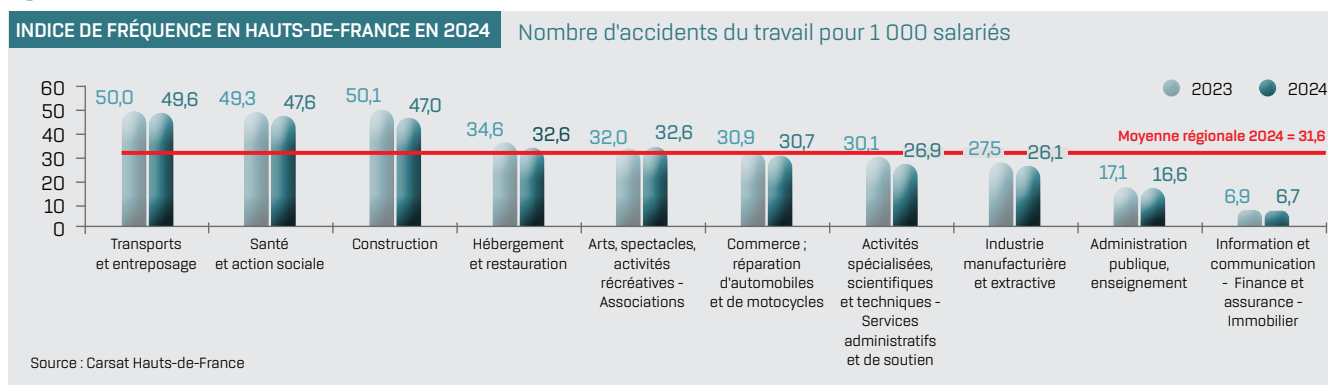
Les secteurs des transports et de l'entreposage et ceux de la santé et l'action sociale sont fortement touchés par les accidents du travail

Trois secteurs d'activité sont marqués par une fréquence des accidents du travail nettement supérieure à la moyenne régionale. Les accidents du travail sont les plus fréquents dans les transports et

entreposage, 1,5 fois plus qu'en moyenne. Ils sont suivis par le secteur de la santé et action sociale qui se retrouve désormais en deuxième position et par la construction qui devient le 3^{ème} secteur le plus à risque

d'accidents et pour lequel on enregistre une baisse de 3 points de la fréquence des accidents entre 2023 et 2024. (Figure 3).

Figure 4



Les cas d'accidents concernant des femmes sont de plus en plus nombreux et entraînent une durée d'arrêt plus longue que pour les hommes

Certaines catégories de salariés sont plus souvent victimes d'accidents du travail. Il s'agit en particulier des hommes, bien que les femmes soient de plus en plus touchées par des accidents. Avoir peu d'ancienneté dans l'entreprise ou être de profession ouvrière ou employée fait aussi partie des situations où les accidents sont plus fréquents. Mais si les salariés les plus jeunes sont plus souvent accidentés, les plus âgés en gardent plus souvent des séquelles. Les salariés de certains territoires sont sur-exposés au risque professionnel, les accidents du travail étant les plus fréquents dans les zones d'emploi de Calais ainsi que dans celles situées au sud de Lille et au sud de la région.

Plus d'accidents du travail concernent des hommes, des salariés de moins de 30 ans, des ouvriers

En 2024, les hommes concentrent 60 % des accidents du travail (Figure 1) alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de la moitié des emplois salariés (source Insee, recensement de la population 2022). Néanmoins, la part des femmes au sein des accidents du travail croît. Elle est en effet passée de 35 % en 2015 à 40 % en 2024, soit 5 points de plus en 9 ans. De plus, les arrêts consécutifs à un accident du travail sont en 2024 plus longs de 16 jours pour les femmes et leur durée a tendance à s'allonger plus rapidement que pour les hommes (Figure 2).

Dans le régime agricole, les hommes regroupent 77 % des cas d'accidents du travail en 2024. L'âge des salariés et l'ancienneté au poste semblent également impacter la fréquence des accidents. En 2024, si les salariés de moins de 30 ans sont plus souvent victimes d'accidents du travail (30 % des cas alors qu'ils représentent 21 % de l'emploi salarié), ils s'avèrent moins concernés par les cas graves que ceux ayant 50 ans et plus. Ces derniers concentrent 38 % des accidents ayant engendré une incapacité

permanente partielle (IPP) et 65 % des décès au travail, alors qu'ils représentent 29 % de l'emploi salarié (Figure 3). Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont victimes d'un accident du travail sur trois.

Figure 1

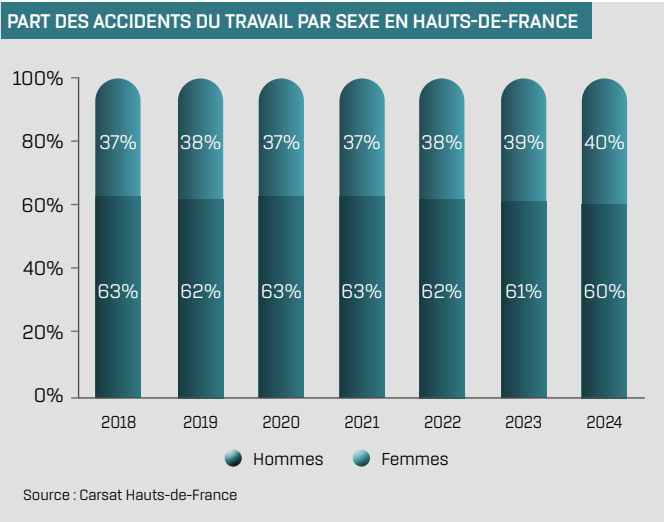


Figure 2

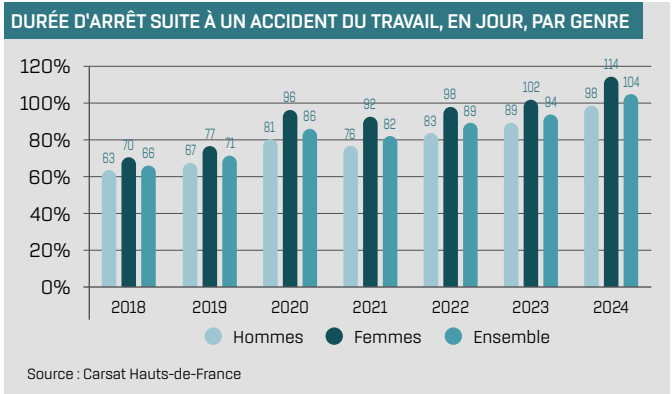
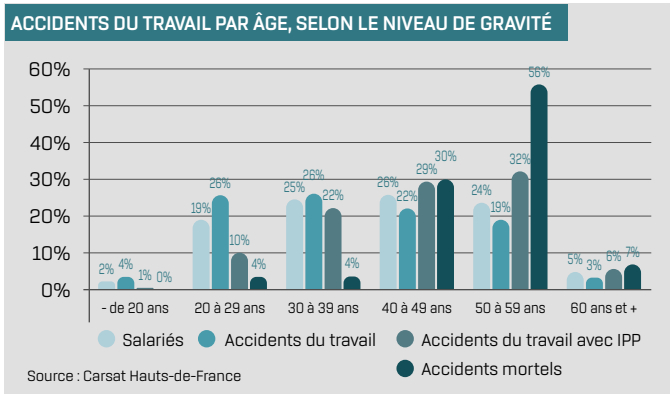


Figure 3



Au sein du régime général, les ouvriers sont sur-exposés au risque d'accident du travail. Ils sont victimes de 35 % des accidents en 2024 alors qu'ils représentent un peu moins du quart de l'emploi salarié (Figure 4). Dans le régime agricole, les employés sont plus souvent touchés par les accidents du travail (92 % des cas).

Un risque d'accidents du travail plus important dans les établissements employant de 20 à 149 salariés

En 2024, les accidents du travail sont les plus fréquents dans les établissements employant de 20 à 49 salariés et dans ceux employant de 50 à 149 salariés, avec un indice de fréquence respectivement 1,4 et 1,3 fois plus élevé qu'en moyenne toutes tailles d'établissements confondues. A l'inverse, les accidents sont les moins fréquents dans les plus petits et les plus grands établissements, en particulier ceux employant entre 1 et 9 salariés ainsi que ceux employant 250 salariés et plus (Figure 5).

Figure 4

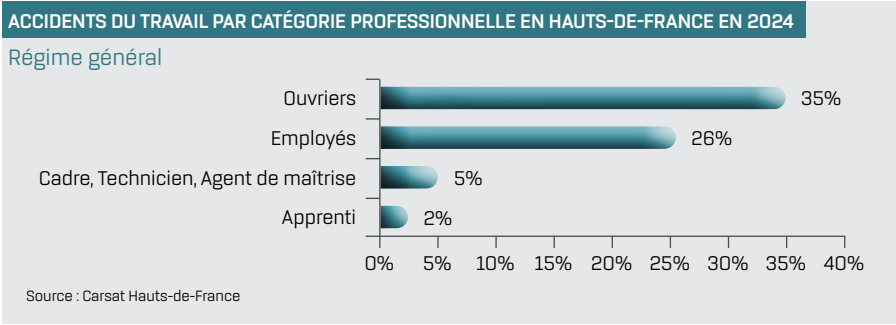
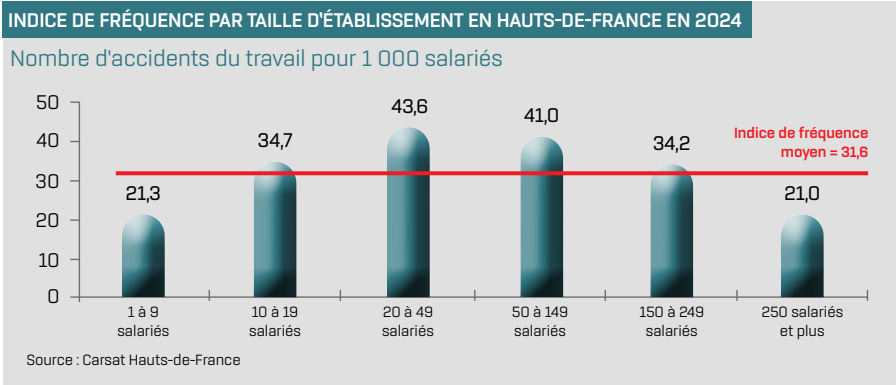


Figure 5



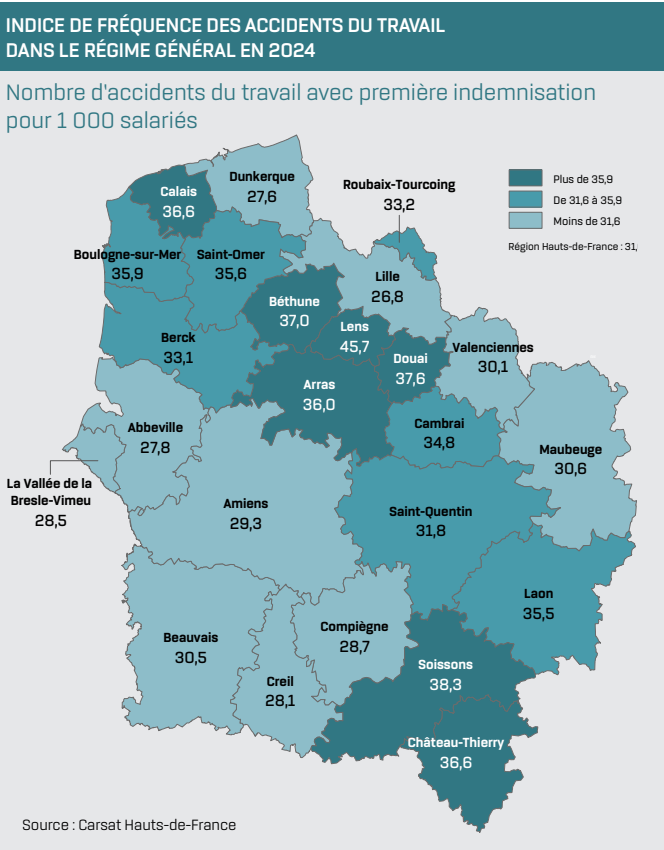
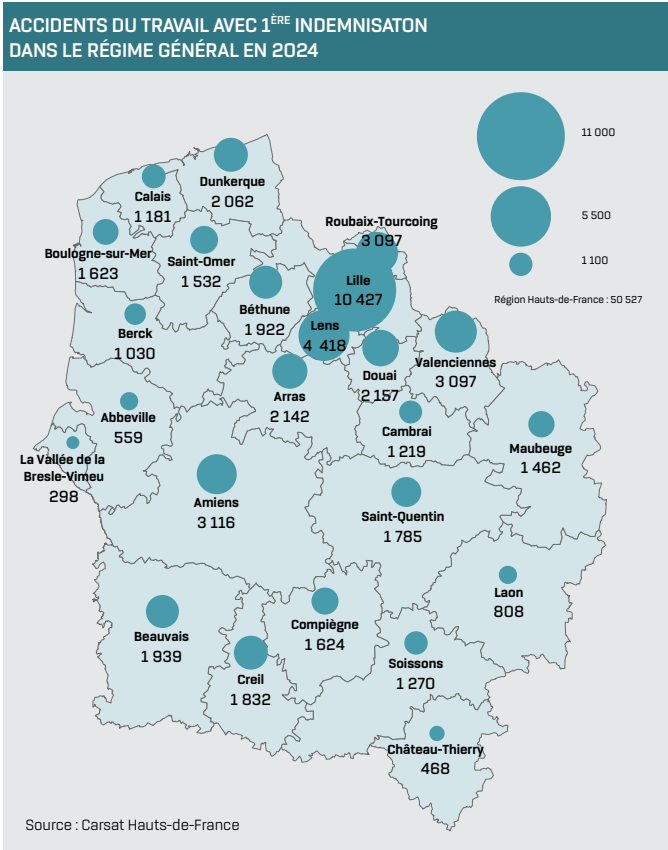
Des accidents plus fréquents dans la zone d'emploi de Lens

La répartition des accidents du travail entre les 24 zones d'emploi de la région (Figure 6) reflète approximativement le poids de chacune d'entre elles en termes d'emplois salariés (Figure 1 page 10). Certaines zones

présentent cependant une fréquence d'accidents du travail plus importante, notamment due à l'influence de leur structure économique. Ainsi, en 2024, les zones d'emploi les plus touchées par les

accidents du travail sont celles situées au sud de Lille (Béthune, Lens, Douai, Arras), la zone de Calais ainsi que certaines zones du sud de la région (Soissons, Château-Thierry) (Figure 7).

Figures 6 et 7



Des arrêts liés aux accidents du travail plus longs qu'en moyenne en France pour la sixième année consécutive

La durée des arrêts suite à un accident ne cesse de s'allonger, avec un arrêt moyen de 105 jours en 2024, soit sept journées de plus par rapport à ce qui est constaté en France sur l'ensemble des régions. Le niveau du taux de gravité régional s'avère également supérieur à celui enregistré sur le territoire national, reflétant des accidents à la fois plus fréquents et impliquant depuis 2019 des arrêts plus longs.

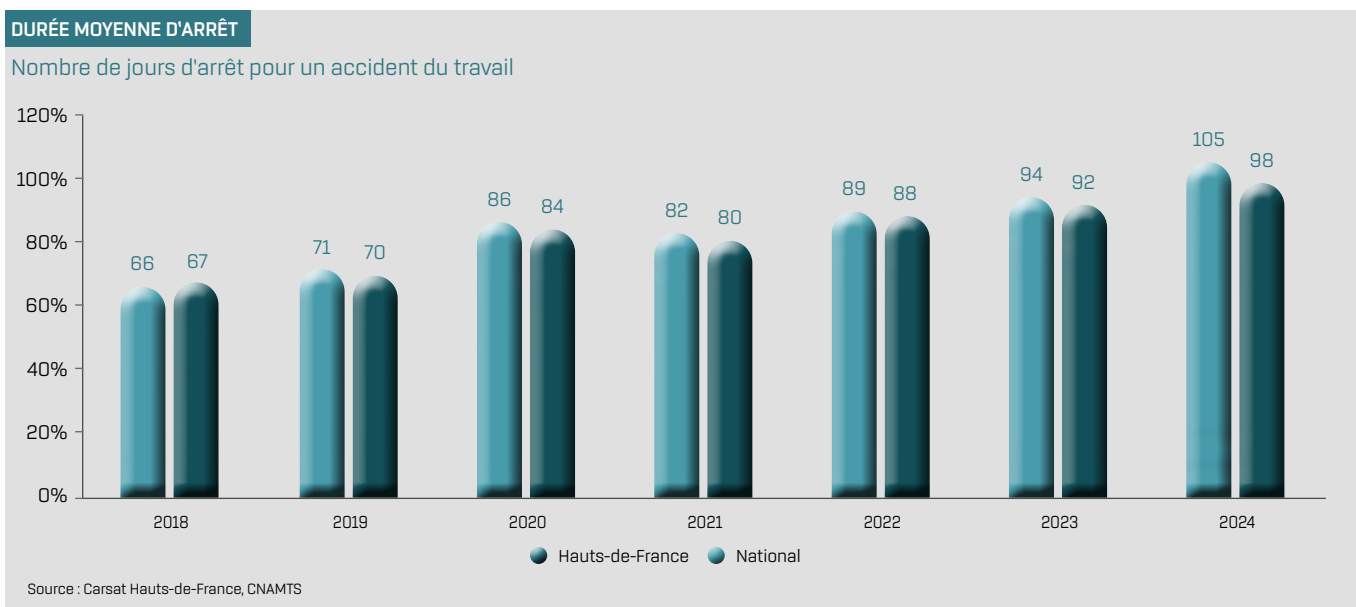
Des arrêts plus longs que sur l'ensemble du territoire national

Dans le régime général, la durée moyenne des arrêts suite à un accident du travail a tendance à s'allonger, en région comme en France. Pour 2024, on enregistre une durée

des arrêts de 105 jours en région, contre 98 sur le territoire national. En Hauts-de-France, les arrêts sont depuis 2019 plus longs qu'en moyenne en France (Figure1).

Au total, ce sont près de 5,4 millions de journées qui ont été perdues du fait des accidents du travail en 2024, soit environ 23 860 équivalents temps plein.

Figure 1



Un taux de gravité plus élevé qu'en France du fait d'accidents plus fréquents

La tendance à l'allongement de la durée des arrêts fait augmenter le taux de gravité, la hausse étant marquée entre 2023 et 2024. La fréquence importante d'accidents du travail en région maintient l'indicateur à un niveau plus élevé que celui constaté en moyenne en France (Figure 2).

Les zones d'emploi présentant les taux de gravité les plus importants sont celles où les accidents du travail sont les plus fréquents et/ou la durée moyenne d'arrêt est la plus longue. En 2024, c'est pour les zones de Lens et Béthune qu'on enregistre les taux de gravité les plus élevés (Figure 3).

Figure 2

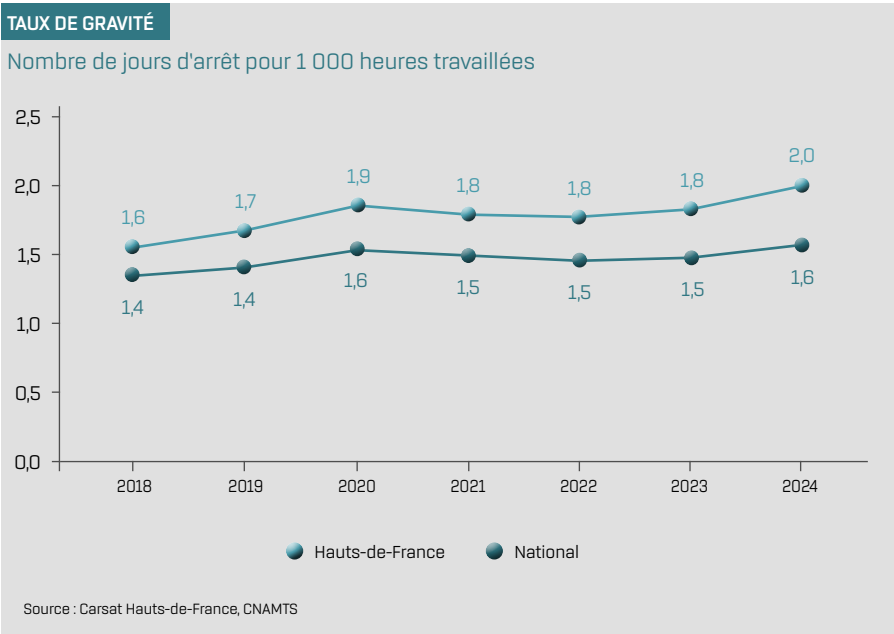
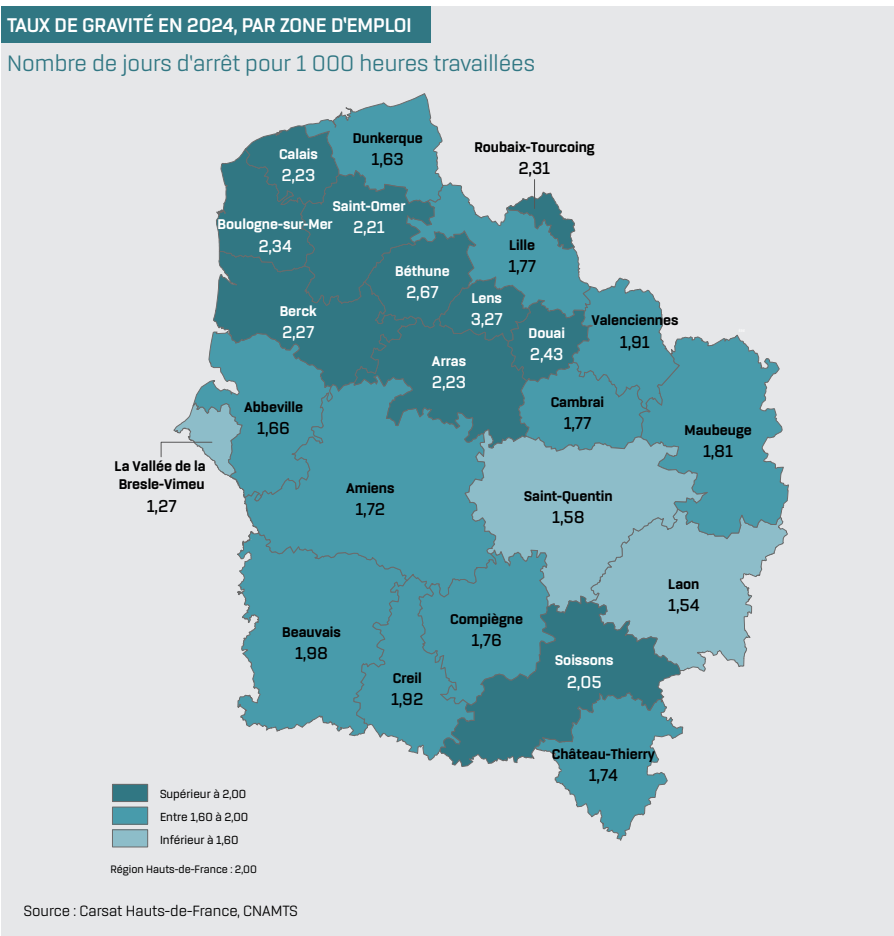


Figure 3



DÉFINITIONS

Durée moyenne d'arrêt / Taux de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon le critère de l'arrêt de travail. En d'autres termes, plus l'arrêt engendré par l'accident est long, plus le niveau de gravité est jugé important et plus l'indicateur sera élevé. Deux indicateurs renseignent sur la gravité au vu des arrêts de travail :

- la **durée moyenne d'un arrêt de travail** consécutif à un accident du travail.
- le **taux de gravité** qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.

Des malaises prépondérants parmi les décès au travail par accident

En 2024, les accidents graves sont stables par rapport à 2023. Ceux-ci sont les plus fréquents dans les transports/entreposage et dans la construction, mais en volume c'est dans l'industrie qu'on en dénombre le plus. Après plusieurs années de hausse, le nombre de décès au travail par accident recule en 2024, les malaises demeurant la principale circonstance.

Des accidents graves stables en 2024

Par rapport à 2023, le nombre d'accidents graves est stable en 2024 pour atteindre 2 814 cas d'accidents ayant donné lieu à une incapacité permanente partielle (Figure 1). Cette stabilité fait suite à une année de baisse marquée entre 2022 et

2023. En 2024, les décès s'avèrent moins nombreux qu'en 2023, mais cette baisse fait suite à plusieurs années d'une hausse portée par une meilleure reconnaissance des malaises au travail depuis 2019 (Figure 2). Ceux-ci représentent désormais

la majorité des accidents du travail mortels, soit 64 % des décès en moyenne sur la période 2020- 2024 (Figure 3).

Figure 1

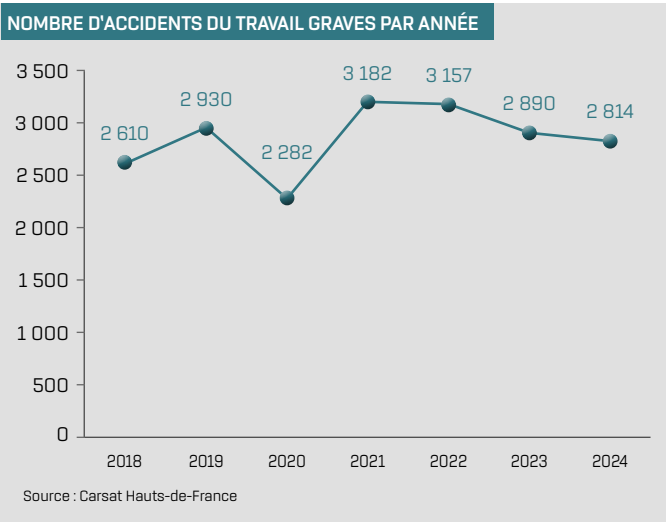
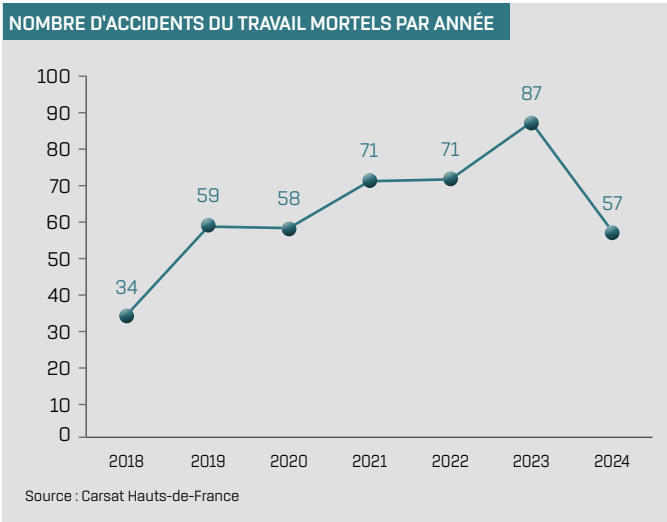


Figure 2



DÉFINITION

Accident du travail grave ou avec incapacité permanente partielle (IPP)

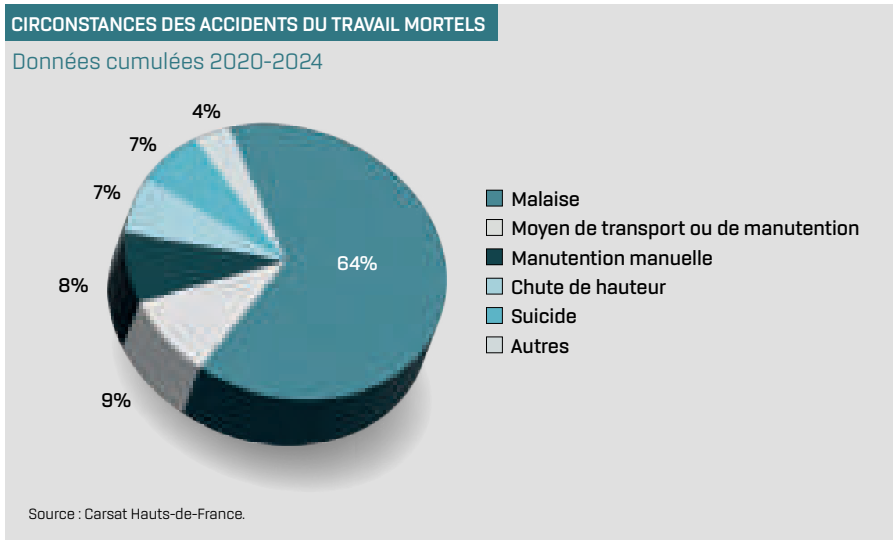
Accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente pour accident du travail. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels (hors accidents de trajet).

DÉFINITION

Incapacité permanente

Par incapacité permanente on entend l'état de la victime qui garde de sa blessure une infirmité permanente susceptible de diminuer son salaire futur ou sa capacité de travail.

Figure 3



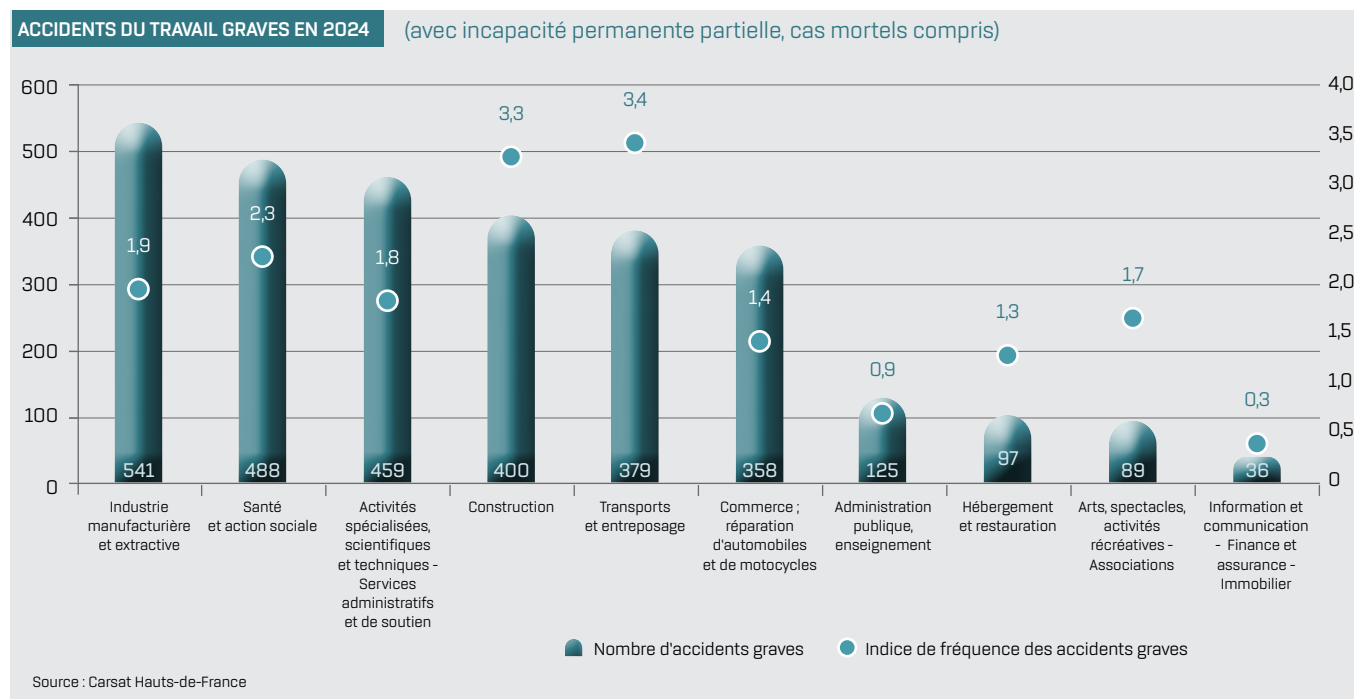
Des accidents graves plus fréquents dans le secteur transports/entreposage et dans la construction

Les volumes d'accidents du travail avec incapacité permanente sont plus importants dans l'industrie, le secteur de la santé/action sociale ainsi que dans l'intérim

(secteur qu'on retrouve dans les services administratifs et de soutien). Mais ces cas d'accidents laissant des séquelles chez les victimes sont davantage présents

dans les transports/entreposage et dans la construction, en comparaison avec le poids de l'effectif salarié de ces secteurs d'activité.

Figure 4



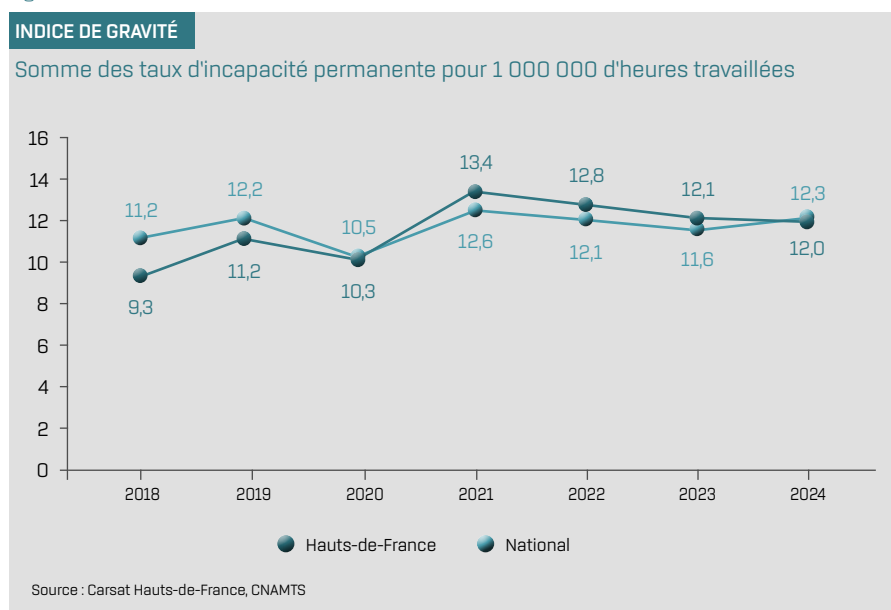
La stabilité du nombre d'accidents avec incapacité permanente engendre une quasi-stagnation de l'indice de gravité en 2024, dont le niveau est proche de l'indicateur national (Figure 4).

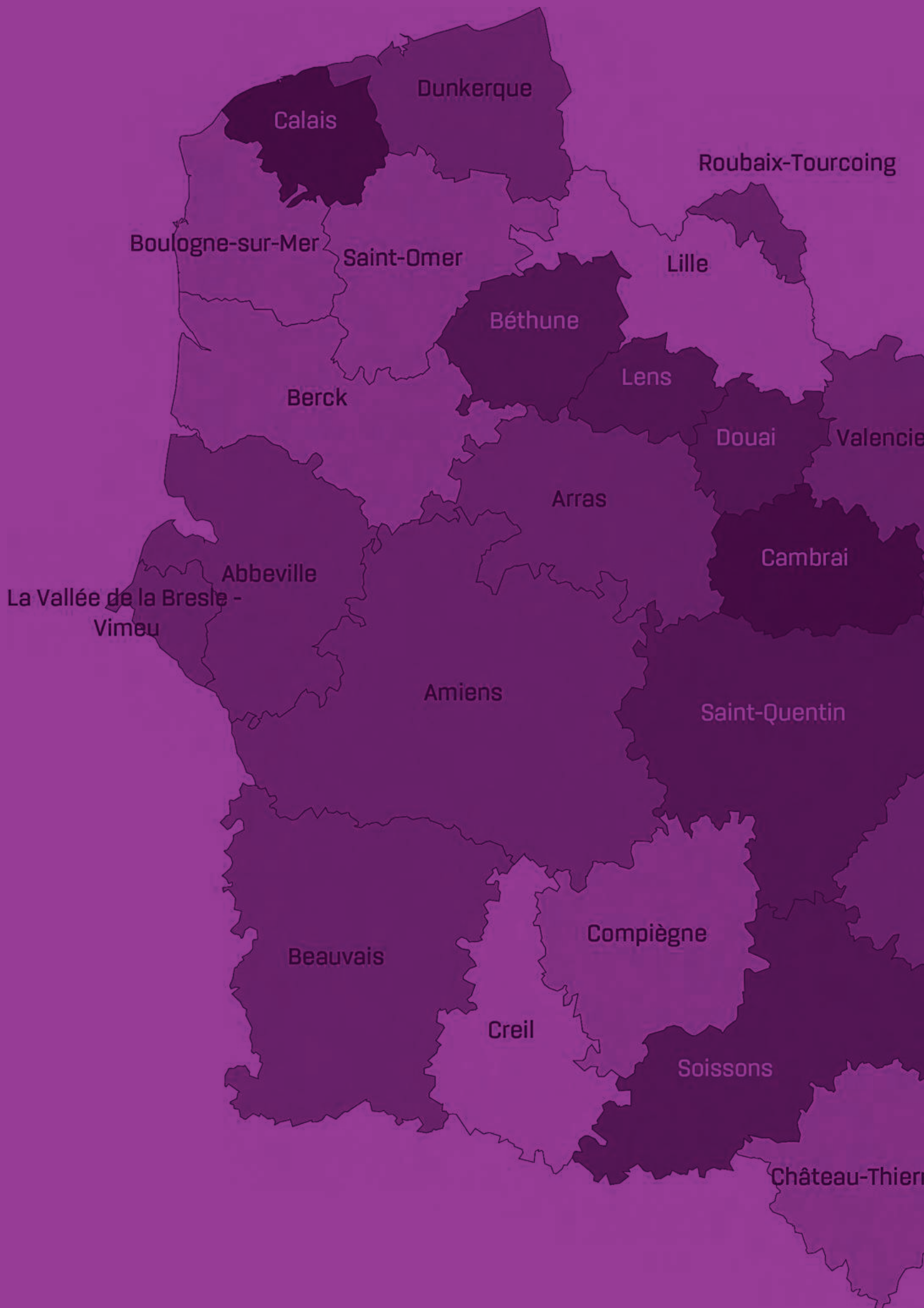
DÉFINITION

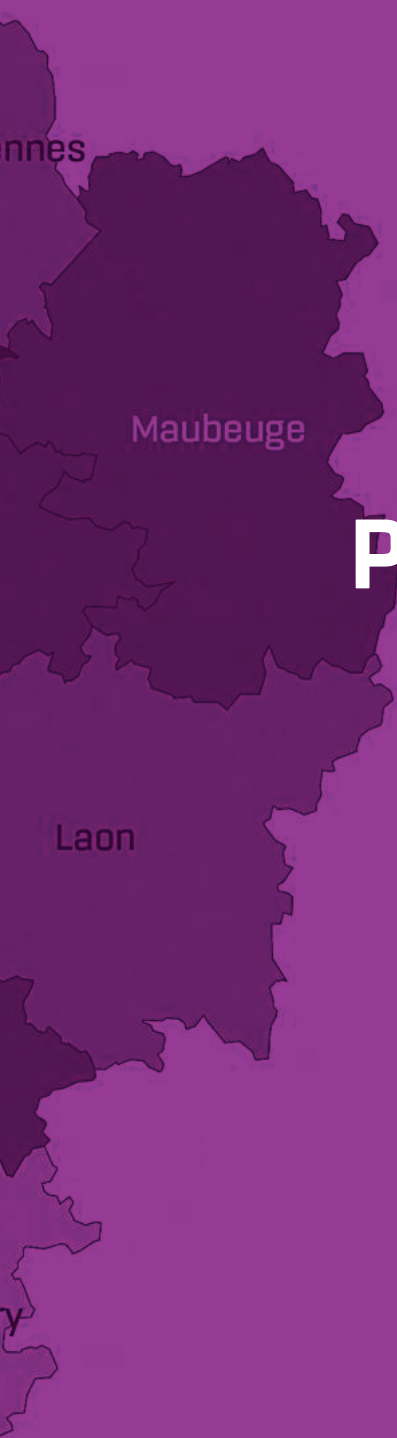
Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être mesurée selon le critère de l'incapacité permanente, c'est-à-dire des cas d'accidents du travail qui ont laissé des séquelles à la victime. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées.

Figure 5







MALADIES PROFESSIONNELLES

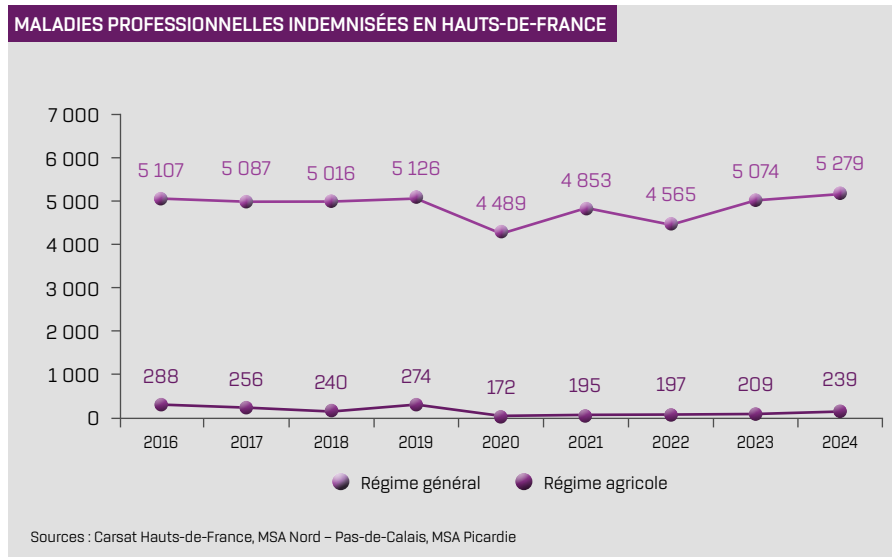
Une hausse de l'indemnisation des maladies professionnelles dans l'industrie

En 2024, le volume de maladies professionnelles poursuit sa hausse depuis deux années. Cette augmentation concerne davantage les salariés de l'industrie, suivie de la plupart des activités de services.

Des maladies professionnelles plus nombreuses en 2024

En 2024, le volume de maladies professionnelles indemnisées est en hausse en Hauts-de-France depuis deux années. On dénombre 5 279 pathologies indemnisées pour le régime général et 239 pour le régime agricole (Figure 1).

Figure 1



Une hausse marquée de l'indemnisation dans l'industrie

En 2024, la hausse de maladies professionnelles la plus importante en volume concerne l'industrie avec 102 cas de plus indemnisés par rapport à 2023. En pourcentage, c'est dans le secteur « Information et communication. Finance et assurance. Immobilier » qu'on enregistre la hausse la plus marquée (Figure 2).

Pour le régime général, la répartition des pathologies professionnelles entre les 24 zones d'emploi de la région reflète approximativement leur poids économique en termes d'emplois (Figure 3). Certaines zones présentent néanmoins un poids de maladies plus élevé que leur poids économique, engendrant une fréquence de sinistres plus

importante sur leur territoire. Il s'agit notamment des zones d'emploi de Boulogne-sur-Mer et Lens.

Figure 2

MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2024	Variation 2023-2024
Autres activités	369	+1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	518	+17%
Administration publique, enseignement	125	+17%
Arts, spectacles, activités récréatives. ; associations	158	+3%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	842	-3%
Construction	611	-6%
Hébergement et restauration	157	-12%
Industrie manufacturière et extractive	1370	+8%
Information et communication ; finance et assurance ; immobilier	85	+29%
Santé et action sociale	656	+3%
Transports et entreposage	347	+8%
Régime général	5 238	+4%
Activités agricoles	129	+4%
Activités agricoles diverses	47	+34%
Organismes professionnels	7	-30%
Non salariés agricoles	56	+40%
Régime agricole	239	+14%
Régime général + régime agricole	5 477	+4%

Sources : Carsat Hauts-de-France, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie

Figure 3

MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES EN 2024 PAR ZONE D'EMPLOI

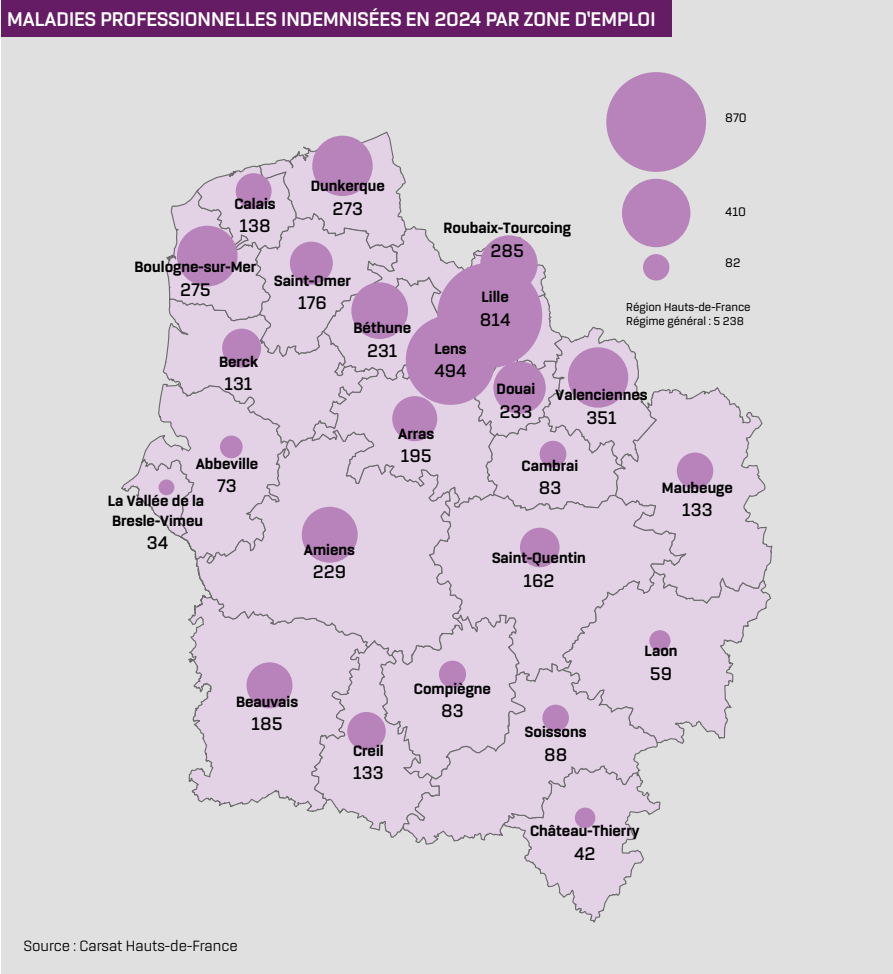
DÉFINITION

Maladie professionnelle

Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit :

- figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité sociale).
- être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.



Des troubles musculo-squelettiques très présents et des troubles psychosociaux qui prennent de l'ampleur

Avec près de 9 cas sur 10 en 2024, les troubles musculo-squelettiques constituent la pathologie majoritaire, et concernent le plus souvent les salariés de la construction et de certains secteurs industriels. La reconnaissance des troubles psychosociaux ne cesse de progresser, avec 173 cas indemnisés en 2024.

Une prédominance des troubles musculosquelettiques

En 2024, le nombre de troubles musculo-squelettiques (TMS) augmente pour atteindre 4 627 cas reconnus et indemnisés dans le régime général. Les TMS sont ainsi les pathologies les plus fréquentes puisqu'ils regroupent 88 % des maladies indemnisées en région (Figure 1). Le même constat est fait dans le régime agricole où les TMS représentent 94 % des pathologies professionnelles (Figure 2). Quel que soit le régime, une grande majorité des TMS sont des affections périarticulaires.

Les pathologies liées à l'amiante arrivent en deuxième position, suivies des troubles psychosociaux qui sont désormais la troisième cause de maladies professionnelles. Les surdités sont en 2024 la 4^{ème} pathologie professionnelle reconnue (Figure 1).

Figure 1

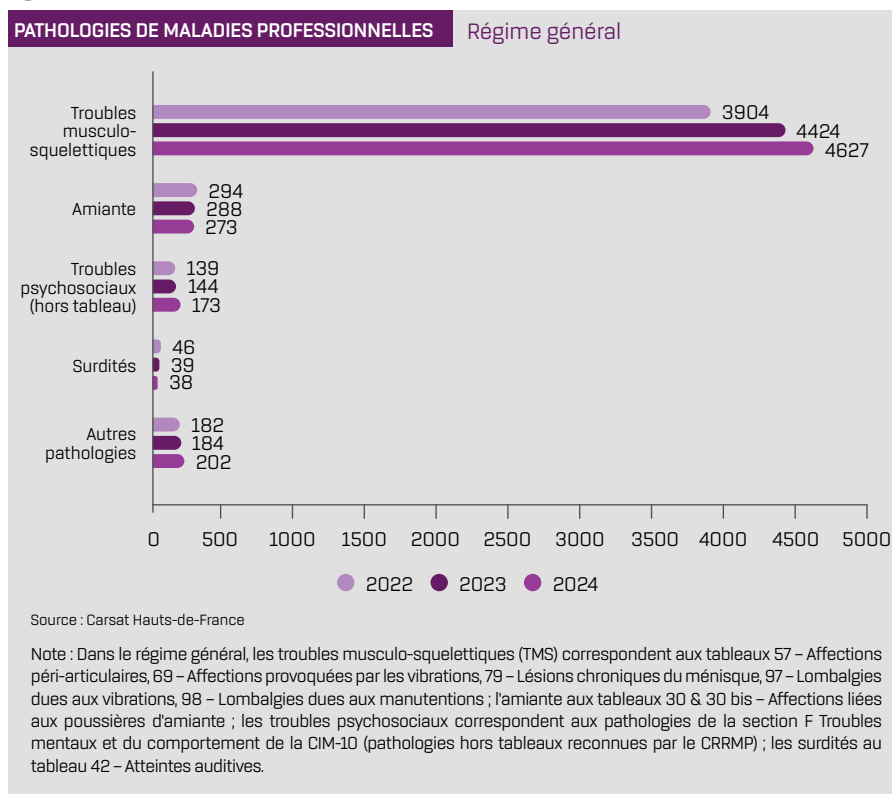
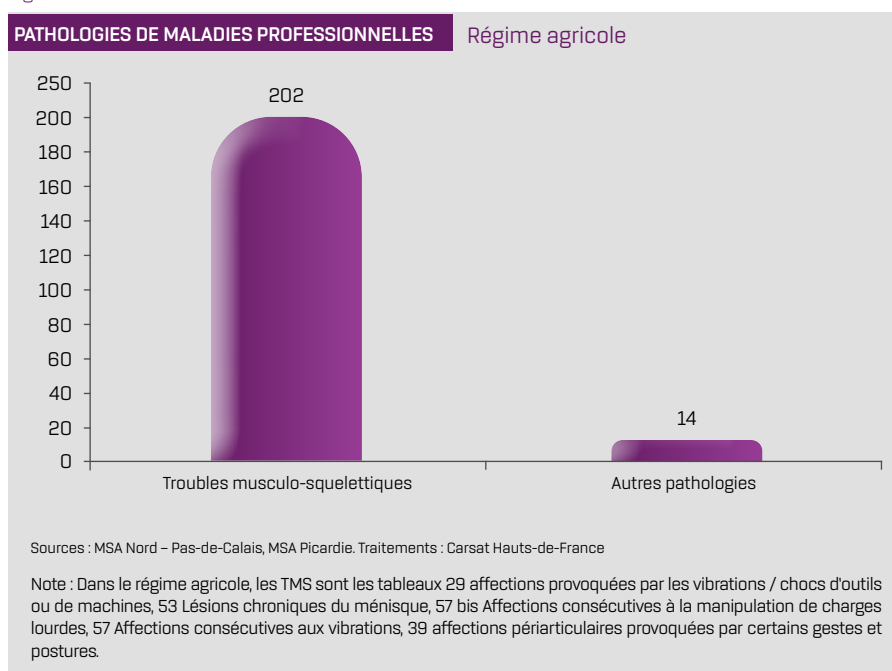


Figure 2

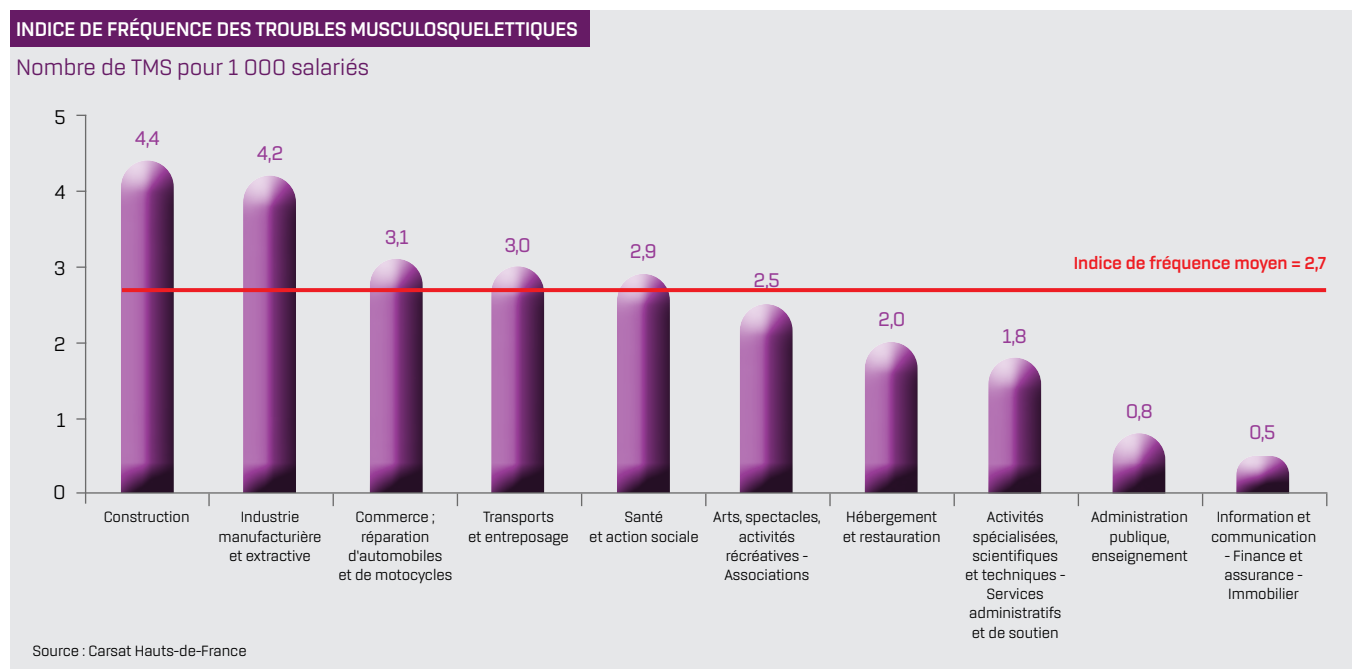


Des troubles musculo-squelettiques fréquents dans la construction et dans l'industrie

En 2024, les troubles musculo-squelettiques sont plus fréquents dans la construction et dans l'industrie, respectivement 1,6 et 1,5 fois plus qu'en moyenne (Figure 3).

Au sein de l'industrie, c'est dans la filière agroalimentaire que les cas sont les plus fréquents.

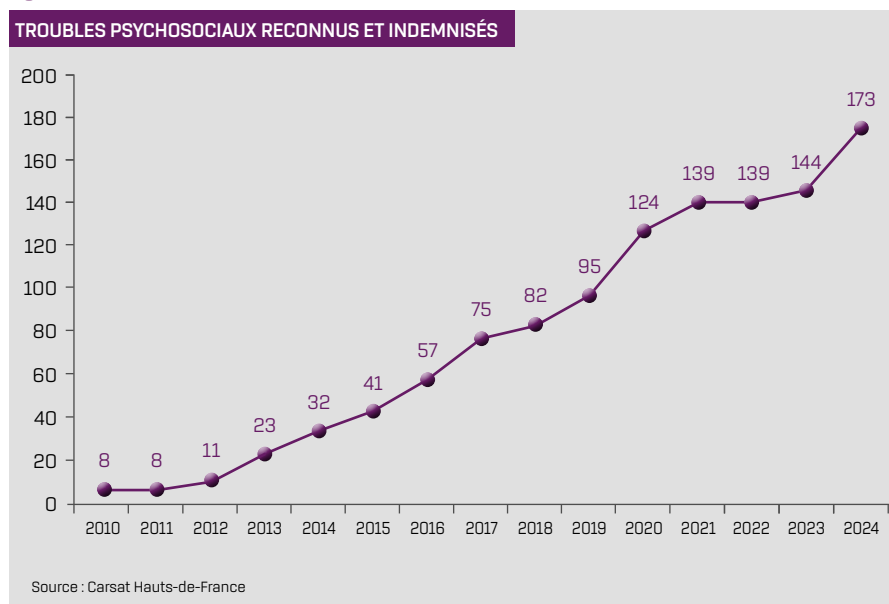
Figure 3



Une progression rapide des troubles psychosociaux

De 2010 à 2024, 1 151 cas de troubles psychosociaux ont été reconnus et indemnisés au titre des maladies professionnelles pour la région des Hauts-de-France. Ne bénéficiant pas de tableau de maladie professionnelle, ces pathologies sont reconnues par le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). La déclaration et la reconnaissance des troubles psychosociaux progressent rapidement, passant de quelques cas chaque année avant 2012 à 173 cas en 2024 (Figure 4), soit près de 3 % du total des maladies professionnelles indemnisées. Il s'agit presque exclusivement de dépressions et états dépressifs.

Figure 4



Les maladies à caractère professionnel plus souvent signalées pour les femmes

En 2024, le signalement des maladies à caractère professionnel – pathologies n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance - retrouve son niveau d'avant 2020. Mais si on observe une certaine stabilité pour les deux principales pathologies, les signalements d'affections de l'appareil locomoteur et de souffrances psychiques ont augmenté pour les femmes.

Le programme maladies à caractère professionnel (MCP)

La région Hauts-de-France participe depuis 2009 au programme de surveillance des maladies à caractère professionnel. Ce programme est coordonné par Santé Publique France et la Direction Générale du Travail. L'animation en région est assurée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) et l'Observatoire régional de la santé et du social (OR2S).

Ce programme de surveillance vise à suivre sur plusieurs années les variations de prévalence (nombre total de cas existant dans une population déterminée, sans distinction entre les cas nouveaux et les cas anciens à un instant donné) des maladies à caractère professionnel (MCP) et les expositions en lien ou aggravant ces MCP, observées dans la population de salariés de la région vus pendant les périodes de recueil (deux quinzaines par an).

Toutes les régions participantes recueillent les mêmes données, ce qui permet de les comparer et aussi de les agréger au niveau national. Le but étant de fournir des informations pertinentes pour l'orientation des stratégies de prévention et de réparation des maladies professionnelles ainsi que d'éclairer et d'orienter les politiques de prévention des risques professionnels au niveau national et local.

En 2024, 119 médecins du travail ont participé à deux quinzaines de signalement MCP dans la région Hauts-de-France, ce qui représente 55 % de participation. 23 % des salariés ont été vus au cours d'une visite d'information et de prévention à l'embauche, 20 % au cours d'une visite à la demande et 17 % au cours d'une visite d'information et de prévention périodique.

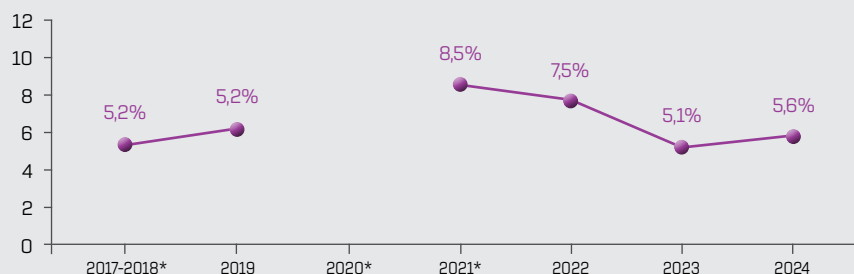
Des signalements plus fréquents pour les femmes

Parmi les salariés vus par les médecins participants aux quinzaines MCP en 2024, 5,6 % [5,1 – 5,9] présentaient une pathologie ou un symptôme en lien avec le travail. Ce taux de signalement a significativement augmenté après 2020 (il n'y a pas eu de quinzaines cette année-là), mais retrouve, depuis 2023, des niveaux comparables à l'avant-pandémie (Figure 1).

Entre 2017 et 2024, les femmes présentent des taux de signalement supérieurs à ceux des hommes (Figure 2). Ce constat s'observe, quelle que soit la classe d'âge.

Figure 1

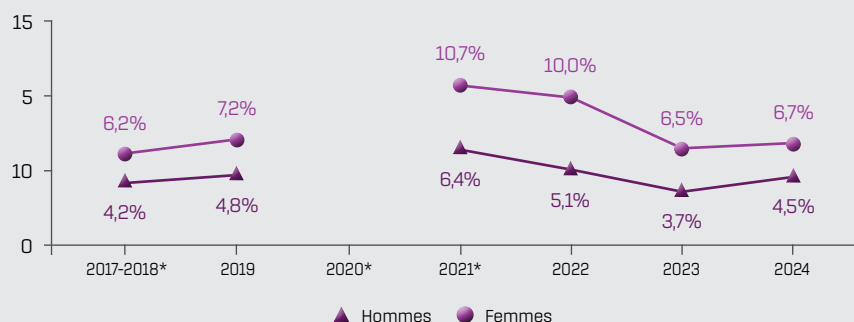
ÉVOLUTION DU TAUX DE SIGNALEMENT DE MCP PARMIS LES SALARIÉS VUS AU COURS DES QUINZAINES MCP DES HAUTS-DE-FRANCE, DE 2017 À 2024



Source : Quinzaines MCP des Hauts-de-France. Traitements OR2S.

Figure 2

ÉVOLUTION DU TAUX DE SIGNALEMENT DE MCP PAR SEXE, PARMIS LES SALARIÉS VUS AU COURS DES QUINZAINES MCP DES HAUTS-DE-FRANCE, DE 2017 À 2024



Source : Quinzaines MCP des Hauts-de-France. Traitements OR2S.

* La quinzaine 2017 et les quinzaines 2018 ont été regroupées pour des raisons de puissance statistique ; il n'y a pas eu de quinzaine en 2020 et une seule quinzaine en 2021.

Les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique sont presque aussi souvent signalées

Les affections de l'appareil locomoteur, dont près de neuf sur dix sont des troubles musculo-squelettiques (TMS), représentent 48 % des pathologies signalées. La souffrance psychique est le deuxième groupe de pathologie le plus signalé avec 45 % des signalements.

Le calcul de la prévalence permet d'estimer l'importance d'une pathologie dans la population de salariés vus au moment de la période de recueil. En 2024, 2,4 % [2,1 – 2,7] des salariés vus présentaient des TMS, 2,7 % [2,3 – 3,1] une souffrance psychique, et moins de 0,1 % présentaient un trouble de l'audition en lien avec le travail ou des irritations ou allergies (Figure 3).

Entre 2017 et 2024, les moins de 30 ans présentent une prévalence moindre de TMS ainsi que de souffrance psychique, par rapport aux 30-49 ans, d'une part, et aux 50 ans et plus, d'autre part. Ces deux classes d'âge ont des prévalences comparables pour la souffrance psychique, et depuis 2021 pour les TMS. La prévalence des TMS a beaucoup augmenté chez les femmes entre les périodes avant et après Covid-19, tandis qu'elle est restée stable chez les hommes. Au cours des années 2021 et 2022, la prévalence chez les femmes est supérieure à celle chez les hommes. En 2024, les TMS se situent principalement au niveau des membres supérieurs, chez les hommes comme chez les femmes (respectivement 52 % et 55 % des TMS signalés), et du rachis (respectivement 46 % et 40 % des TMS signalés). Les facteurs d'exposition à l'origine ou aggravant la pathologie signalée sont en grande majorité (89 %) des facteurs biomécaniques (travail avec force, mouvements répétitifs, postures, etc.).

Concernant la souffrance psychique, entre 2017-2018 et 2019, la prévalence tend à augmenter chez les hommes et les femmes, mais dans une proportion plus importante chez les femmes. Elle augmente encore en 2021 pour atteindre un maximum sur la période à 3,6 chez les hommes et 6,1 chez les femmes. En 2024, on retrouve des prévalences comparables à 2017-2018.

Les facteurs identifiés comme causant ou aggravant la souffrance psychique par le médecin du travail sont quasi exclusivement des facteurs organisationnels, relationnels et éthiques (>99 %).

Figure 3

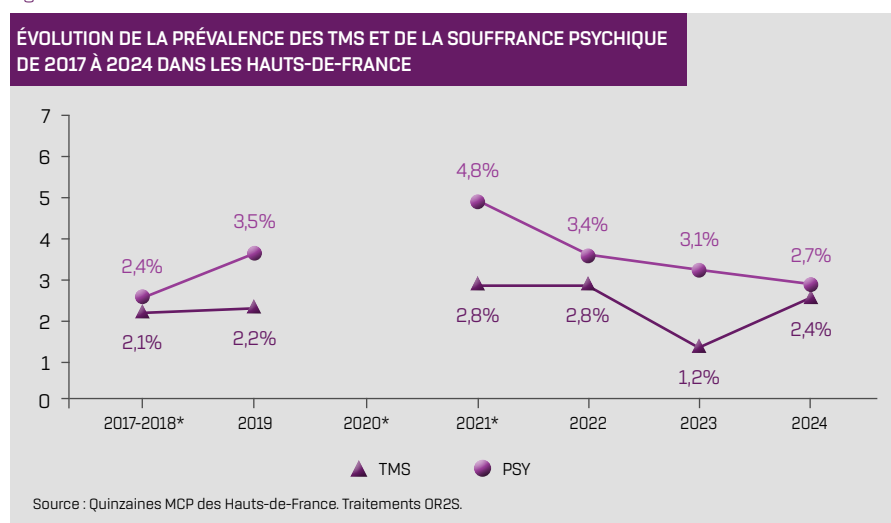


Figure 4

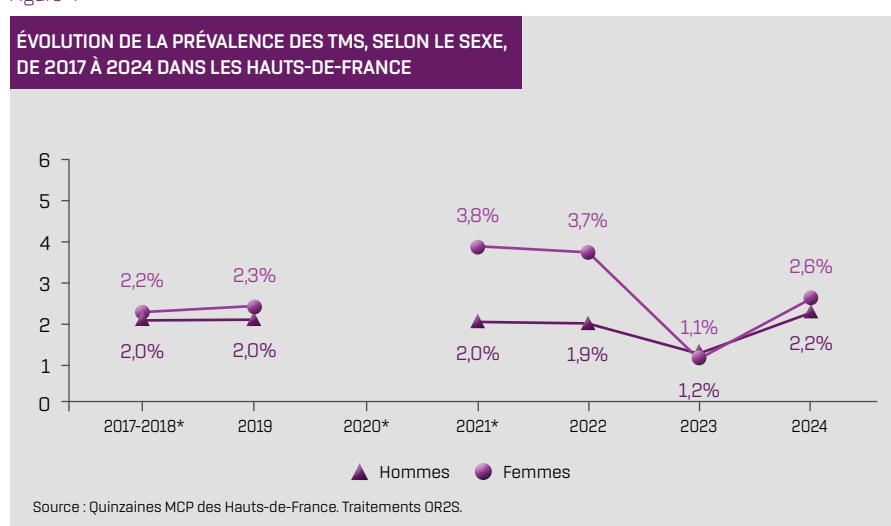
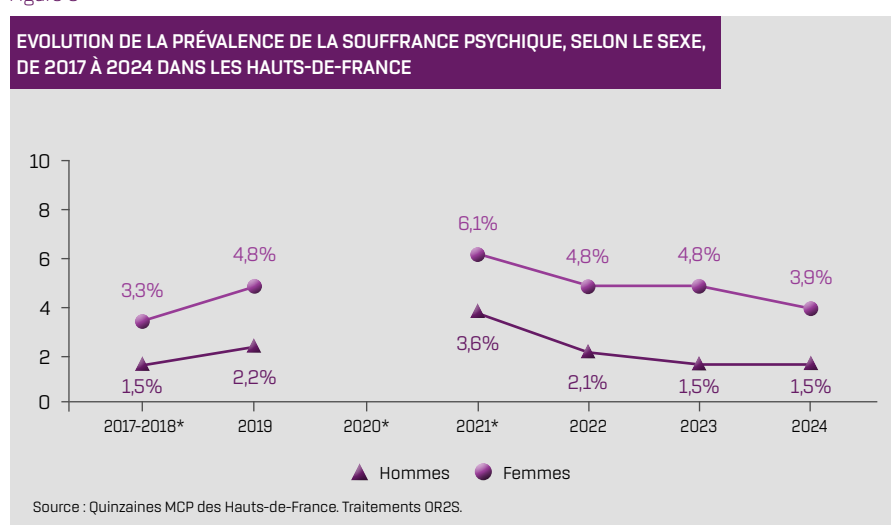
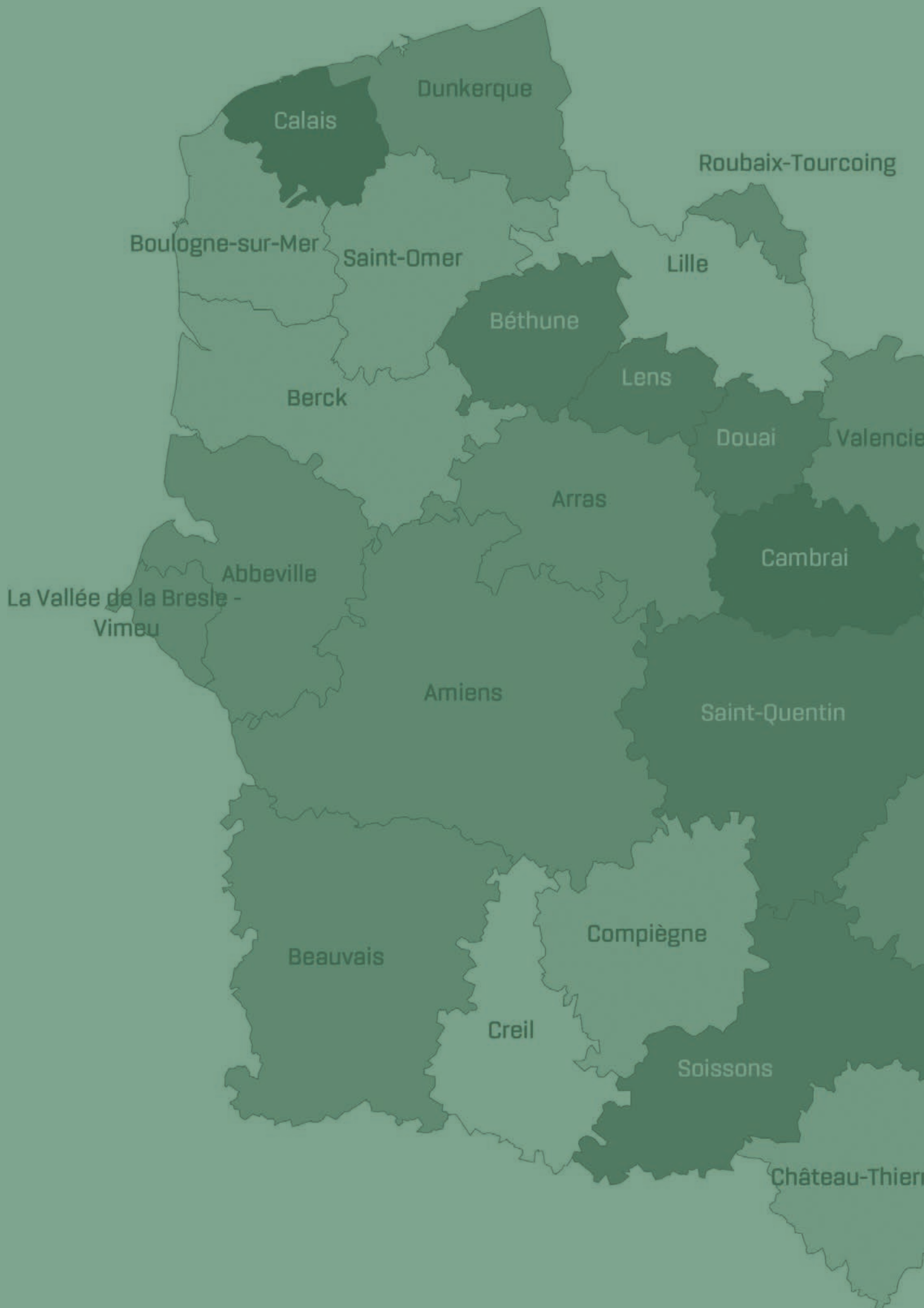


Figure 5



* La quinzaine 2017 et les quinzaines 2018 ont été regroupées pour des raisons de puissance statistique ; il n'y a pas eu de quinzaine en 2020 et une seule quinzaine en 2021.





COÛT DU RISQUE PROFESSIONNEL

Un coût du risque professionnel qui augmente du fait d'arrêts plus longs

Atteignant 864 millions d'euros régime général et agricole confondus, la hausse du coût du risque professionnel est soutenue en 2024 autant par la progression des frais liés aux accidents du travail qu'à ceux liés aux maladies professionnelles. Les salariés de 50 ans et plus ainsi que ceux travaillant dans les secteurs de la construction, des transports et entreposage, de l'industrie regroupent une part importante du coût du risque.

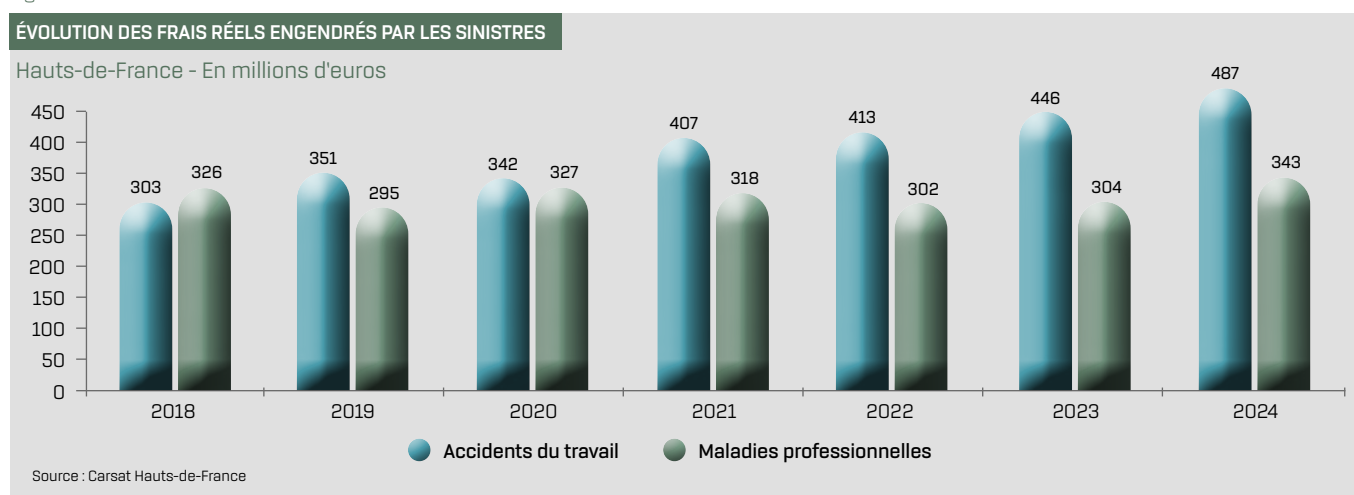
Des maladies professionnelles moins nombreuses mais plus coûteuses que les accidents du travail

Sur la période 2018-2024, on observe une hausse du coût lié au risque professionnel qui atteint 830 millions d'euros en 2024 pour le régime général (Figure 1). Au regard de la situation nationale, les frais dus aux maladies professionnelles sont au global

assez proches de ceux engendrés par les accidents du travail, même si l'écart se creuse depuis 2021. La même année, les maladies professionnelles sont en nombre 10 fois moins nombreuses mais 7 fois plus coûteuses.

Pour le régime agricole, ce sont 34,4 millions d'euros qui ont été engendrés par le risque professionnel en 2024.

Figure 1



Une hausse importante du coût direct des accidents du travail

L'allongement de la durée des arrêts impacte à la hausse le coût des accidents du travail dans le régime général. Celui-ci augmente continuellement depuis 2020 pour atteindre 487 millions d'euros en

2024 pour la région des Hauts-de-France (Figure 1). Il est principalement composé des frais liés au paiement des indemnités journalières.

Dans le régime agricole, le coût des accidents du travail approche 22,7 millions d'euros en 2024, représentant ainsi les deux-tiers du coût du risque professionnel.

DÉFINITION

Coût direct du risque professionnel

Pour le régime général, le coût du risque professionnel inclut deux types de prestations versées par la sécurité sociale et imputées aux entreprises par le biais de la cotisation accidents du travail/maladies professionnelles :

- Prestations en nature - frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers.
- Prestations en espèces - revenus de remplacement en situation d'incapacité temporaire (indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail) ou en situation d'incapacité permanente (indemnités en capital en cas d'incapacité inférieure à 10 % ou rente viagère au-delà).

Le coût des maladies professionnelles est majoritairement lié au paiement des rentes

Entre 2023 et 2024, les frais liés aux maladies professionnelles augmentent de 39 millions d'euros dans le régime général pour atteindre 343 millions d'euros pour la région des Hauts-de-France (Figure 1).

Le paiement des rentes et indemnités en capital représente plus des deux tiers du coût des maladies professionnelles et constitue ainsi le premier type de frais pour les pathologies professionnelles.

Dans le régime agricole, le coût des maladies professionnelles atteint 11,7 millions d'euros en 2024.

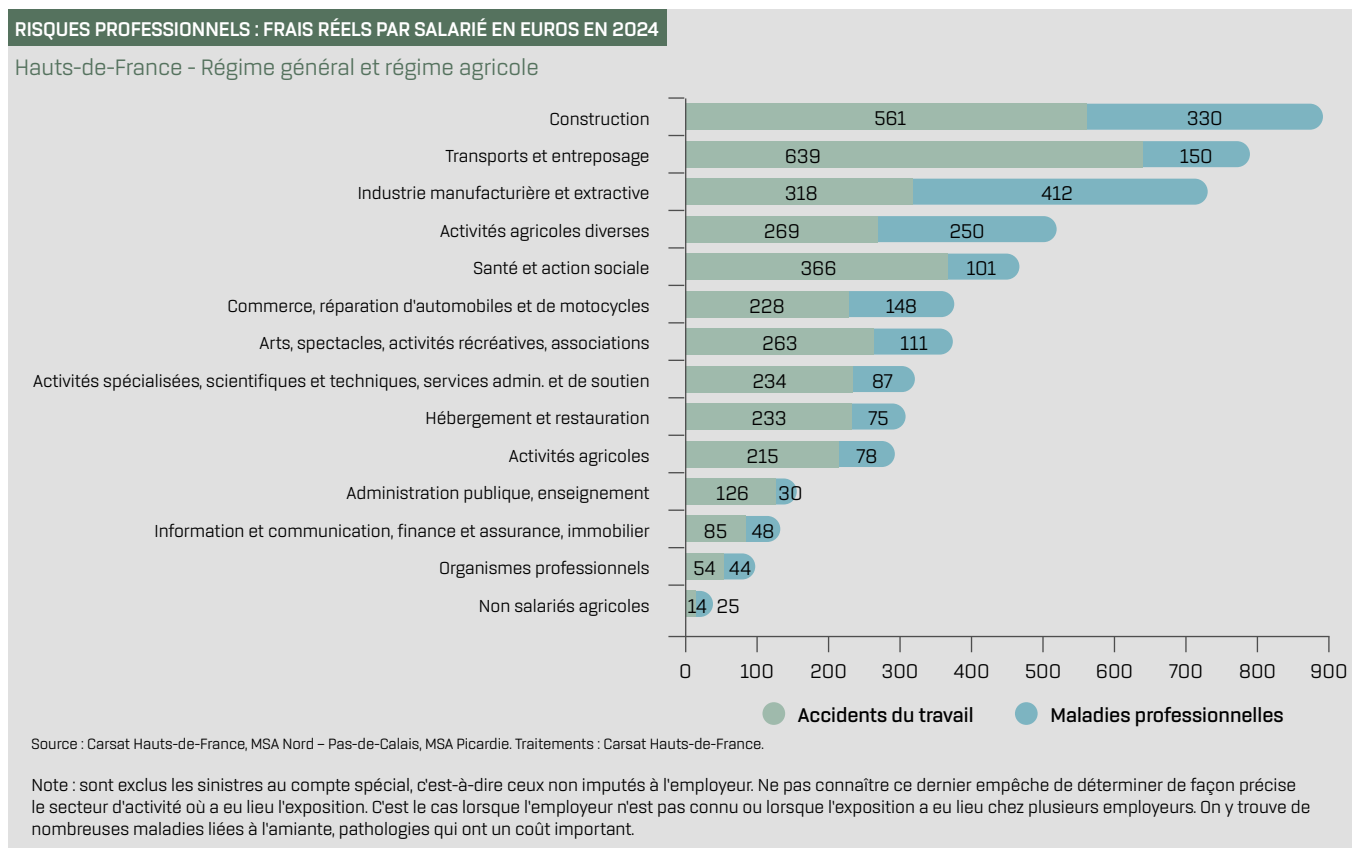
Les frais moyens les plus élevés dans la construction, les transports et l'entreposage, ainsi que l'industrie

Les coûts liés au risque professionnel les plus élevés concernent :

- la construction, avec 892 euros par salarié sur une année.
- les transports et l'entreposage avec environ 789 euros par salarié par an.
- l'industrie avec 730 euros par salarié par an.

Les frais liés spécifiquement aux accidents du travail atteignent un maximum dans les transports et l'entreposage, avec 639 euros par salarié. En ce qui concerne les maladies professionnelles, les frais les plus importants sont enregistrés dans l'industrie, avec 412 euros par salarié (Figure 2).

Figure 2

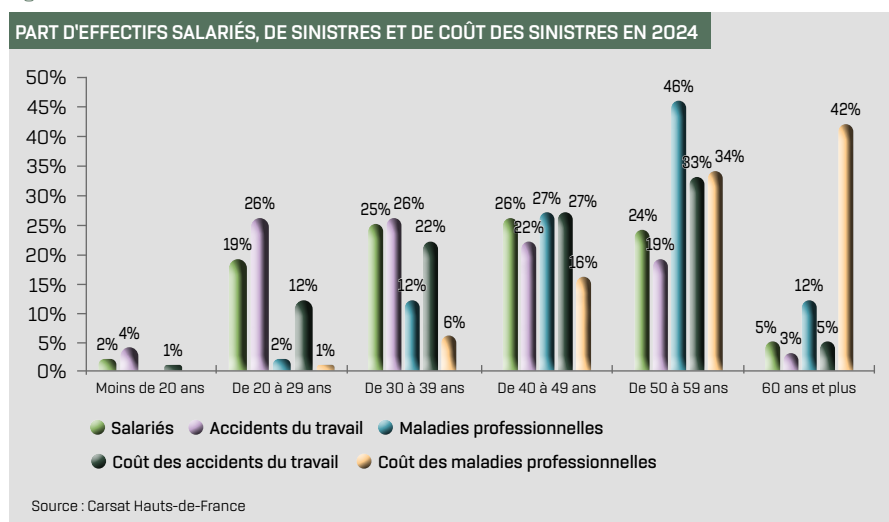


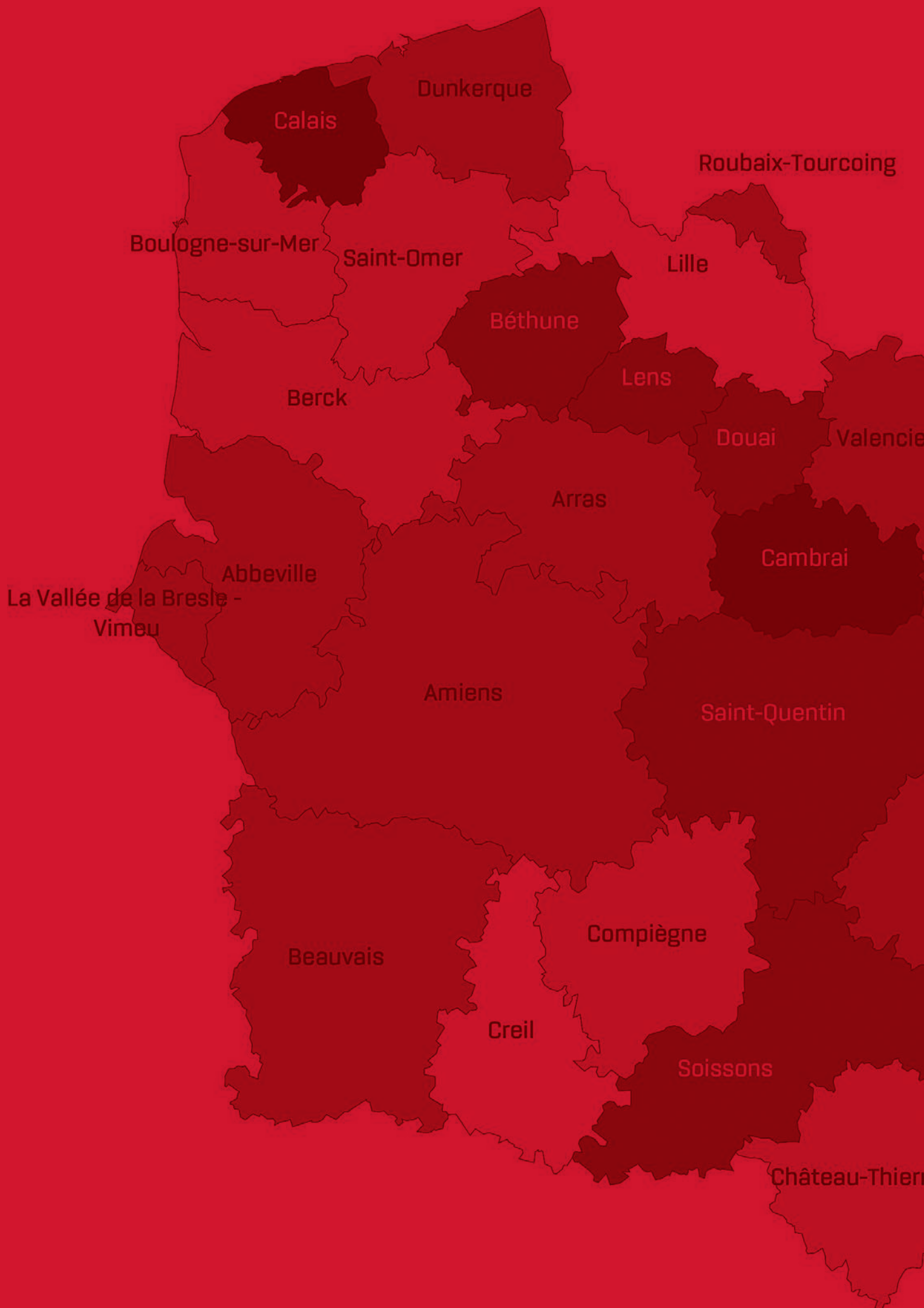
Un coût du risque professionnel plus élevé chez les salariés de 50 ans et plus

Les accidents du travail sont plus fréquents chez les salariés de moins de 30 ans mais plus souvent graves, avec des arrêts plus longs pour les salariés de 50 et plus, engendrant un coût élevé (Figure 3).

En ce qui concerne les maladies professionnelles, elles s'avèrent plus fréquentes chez les salariés de 50 ans et plus, et particulièrement coûteuses pour les salariés de 60 ans et plus du fait du coût élevé des pathologies liées à l'amiante.

Figure 3







SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Des services de prévention et de santé au travail bien présents dans les Hauts-de-France

La deuxième édition du rapport sur l'activité des services de prévention et de santé au travail (SPST) de 2023 permet de mettre en avant le travail de suivi, de prévention et de conseil aux entreprises réalisé aux niveaux national et régional. L'enquête régionalisée porte sur 28 SPST répondants, représentant 6,1% des SPST répondants nationaux, regroupant 1 905 professionnels de santé (soit 7,6 % des professionnels recensés nationalement) et suivant 1 424 640 salariés du privé (soit 7,7 % de la population suivi au niveau national). Cette enquête met en lumière l'accompagnement réalisé au sein des établissements des Hauts-de-France.

L'enquête annuelle dématérialisée permettant de remonter les données relatives à l'activité et à la gestion financière des services de prévention et de santé au travail (SPST) est pilotée par la Direction Générale du Travail depuis 2022, en application de la loi du 2 août 2021 renforçant la prévention en santé au travail. Elle permet d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement et de l'activité de ces services, principaux acteurs de la prévention des risques professionnels dans les entreprises et ainsi d'œuvrer pour une modernisation du système de santé au travail. Les nombreuses informations recueillies visent à mieux piloter l'action des SPST au niveau national en se fondant sur des éléments objectifs. Ces informations permettent également de disposer de données d'activité des SPST régionalisées. Exploitées par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), elles contribuent à l'orientation des offres de services des SPST afin de répondre au mieux aux besoins en santé au travail des entreprises et des travailleurs de chaque territoire.

Le rapport de 2023 correspond à la deuxième édition de l'enquête sur l'activité des SPST. Il porte sur l'ensemble des services en France, composé de 176 SPST interentreprises (SPSTI), 414 SPST autonomes (SPSTA) ainsi que 35 services de santé au travail en agriculture (SSTA). Avec 97,1 % de SPSTI répondants en 2023, témoignant d'une participation plus élevée à l'enquête, cette deuxième édition est particulièrement utile pour témoigner de l'activité des SPST dans le cadre de la réforme de 2021. Par exemple le nombre de visites de mi-carrière a été multiplié par 3 entre 2022 et 2023 avec une délégation croissante de leur organisation aux infirmiers en santé au travail.

Les données régionalisées présentées ci-après sont la synthèse des réponses apportées par 12 des 13 SPSTI présents sur le territoire régional et par 16 des 22 SPSTA œuvrant en Hauts-de-France.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été administrée entre les mois d'avril et d'août 2024. Les données ainsi collectées ont été validées (contrôles de cohérence) par les services de la DGT jusqu'en octobre 2024. Le rapport a fait l'objet d'une présentation au Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) le 20 décembre 2024 et a été publié en janvier 2025.

Modes de calcul

Les données présentées dans le présent rapport se fondent uniquement sur les déclarations des SPST répondants et ne constituent donc pas une vision exacte de la réalité (pas d'extrapolation à l'ensemble de la population).

Un quart des professionnels de santé au travail des SPST sont des médecins du travail

En 2023, les professionnels de santé au travail, recensés au travers de l'enquête, et travaillant dans un service de prévention et de santé au travail des Hauts-de-France, représentent 76 % des professionnels exerçant au sein des SPST nationaux. Parmi eux, 9 professionnels sur 10 pratiquent dans un SPSTI régional (contre 8 sur 10 au niveau national).

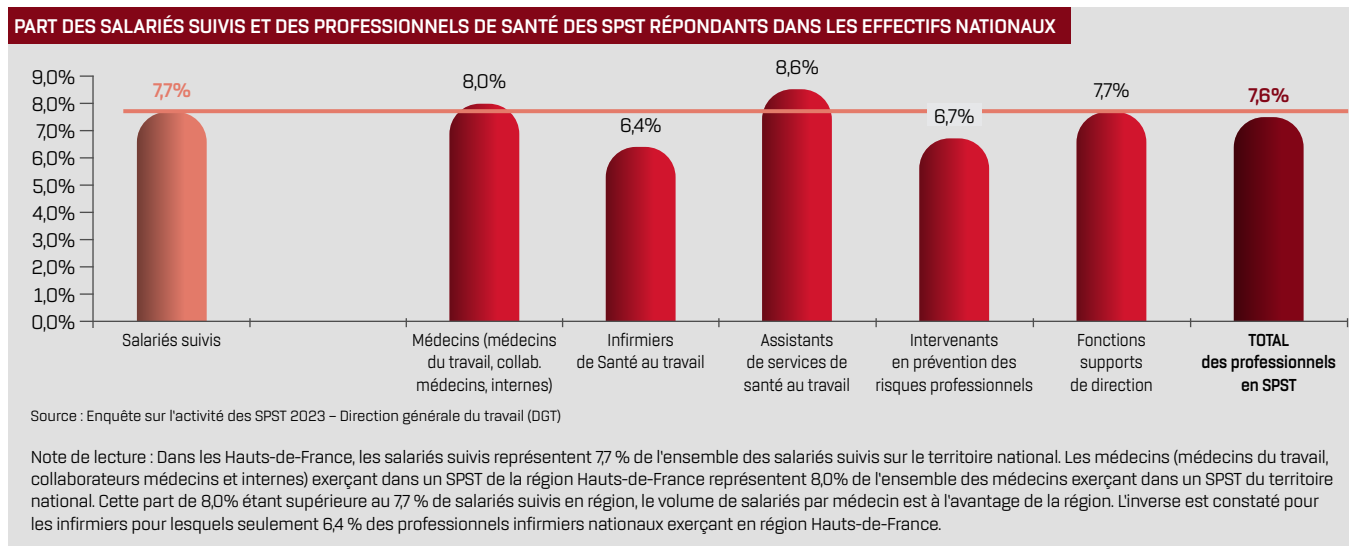
Dans la région, on note une part plus importante de médecins du travail (23,1 % contre 22,0 % au national) et d'assistants de services de santé au travail (32,1 % contre

28,6 %). Les infirmiers de santé au travail et les intervenants en prévention des risques professionnels sont moindres (respectivement 18,4 % et 10,8 % en Hauts-de-France contre 21,8 % et 12,2 % au national). Les fonctions supports de direction sont quant à elles dans des proportions similaires au national (15,6 % en région contre 15,4 % au national).

Les professionnels des SPST ont la charge de 7,7% des salariés du privé de France. La couverture des salariés du privé par les SPST dans la région est ainsi proche de celle

du niveau national. (Figure 1). Les infirmiers de santé au travail et les intervenants en prévention des risques professionnels des SPST sont présents en région dans un volume insuffisant compte tenu du nombre de salariés suivis. Cette remarque est toutefois à nuancer pour les infirmiers travaillant en SPSTI et les intervenants exerçant en SPSTA.

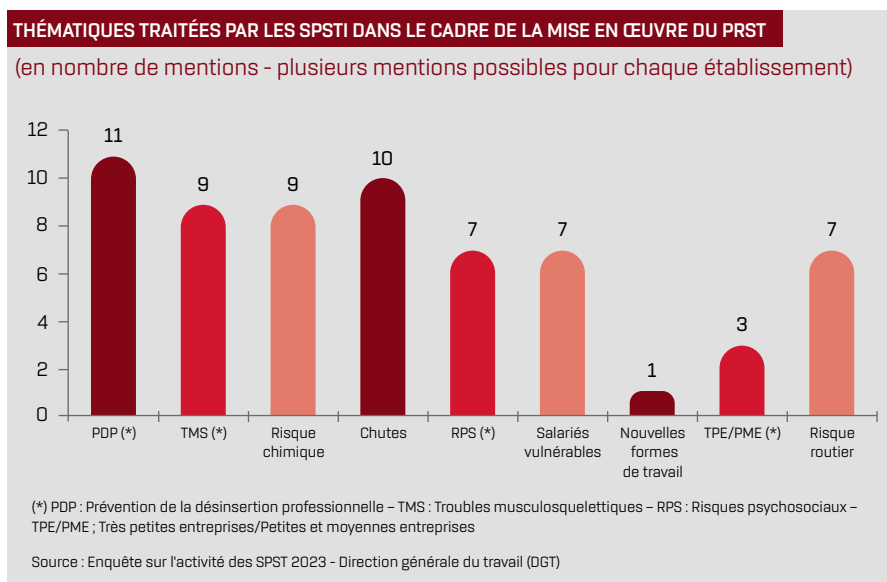
Figure 1



Une contribution des SPSTI à la mise en œuvre des politiques publiques de santé et de sécurité au travail

L'enquête présentée ici permet également de mesurer la participation des SPST et notamment des SPSTI régionaux au Plan Régional de Santé au Travail (PRST). Les principales thématiques traitées par les SPSTI dans le cadre du PRST actuel sont, en 2023, la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP - 11 services), puis viennent les chutes (10 services), les troubles musculo-squelettiques (TMS) et le risque chimique (9 services) (Figure 2).

Figure 2

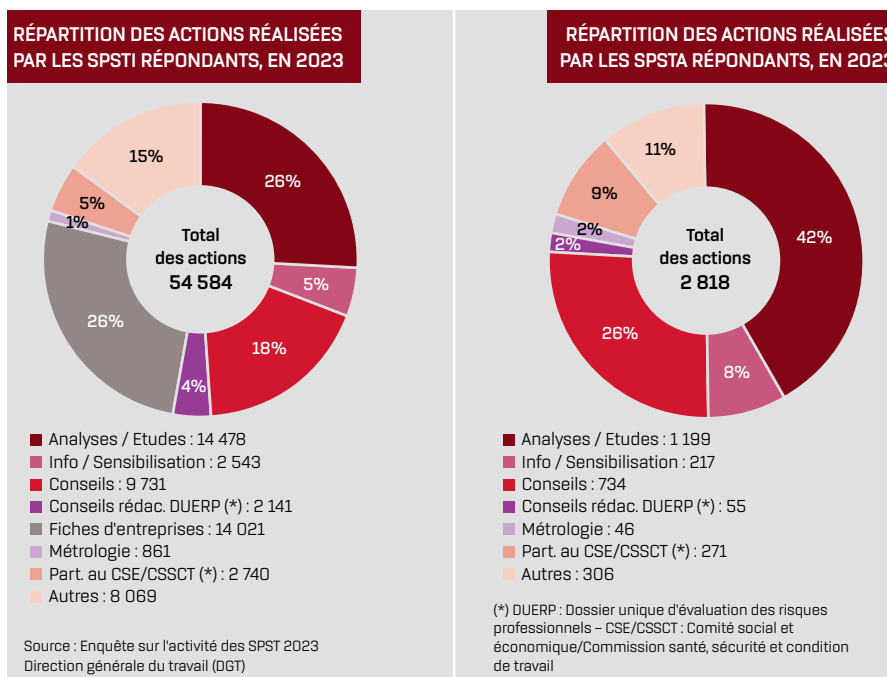


Des activités d'études et de conseils majoritaires

L'ensemble des SPST des Hauts-de-France ont déclaré avoir réalisé 57 412 actions en milieu de travail en 2023, soit 6,4 % des actions du territoire national. Les activités d'études et de conseils (études de poste ou des conditions de travail, analyses des risques afférents de l'entreprise...) représentent la moitié des actions en milieu de travail déclarées par les SPSTI et les deux tiers des actions en milieu de travail déclarées par les SPSTA (Figure 3).

Si la répartition des actions en milieu de travail dans les SPSTI régionaux suit celle des SPSTI nationaux, les SPSTA régionaux déclarent avoir effectué davantage d'actions d'analyses et d'études de postes que dans les SPSTA nationales (42 % contre 19 %) ou d'animations au travers de campagne d'information et de sensibilisation (8% contre 4%).

Figure 3



Un accompagnement diversifié des salariés au cours de leur vie professionnelle

Les services de prévention et de santé au travail accompagnent et conseillent les salariés à différents moments de leur vie professionnelle et notamment dans les situations où le maintien dans l'emploi est fragilisé par une altération de leur santé. Prévention de la désinsertion professionnelle, maintien durable dans l'emploi, aménagement de poste etc., plus de 740 000 visites ont été réalisées auprès des salariés des Hauts-de-France en 2023 afin de les accompagner dans leurs difficultés ponctuelles ou pérennes.

Des établissements de plus grande taille proposant davantage de suivis renforcés ou adaptés

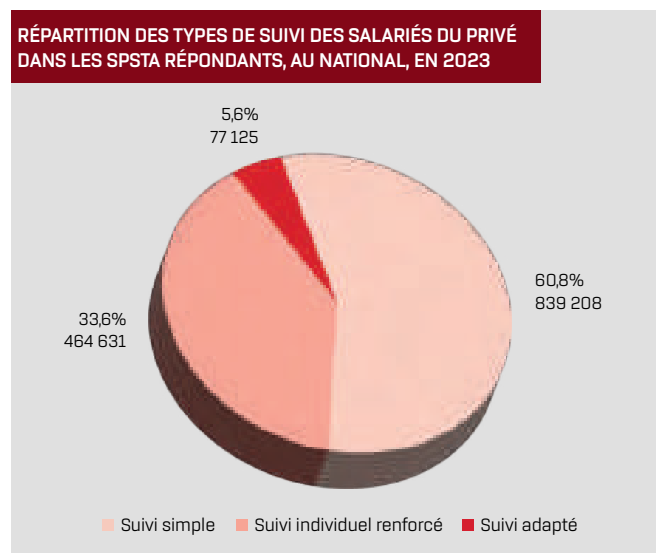
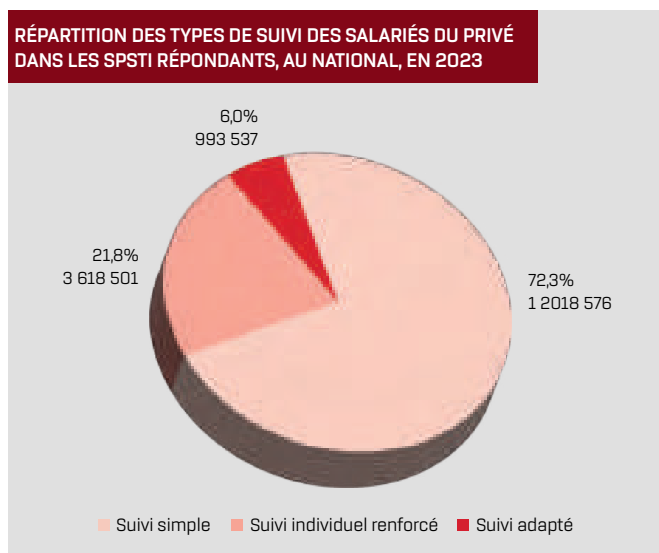
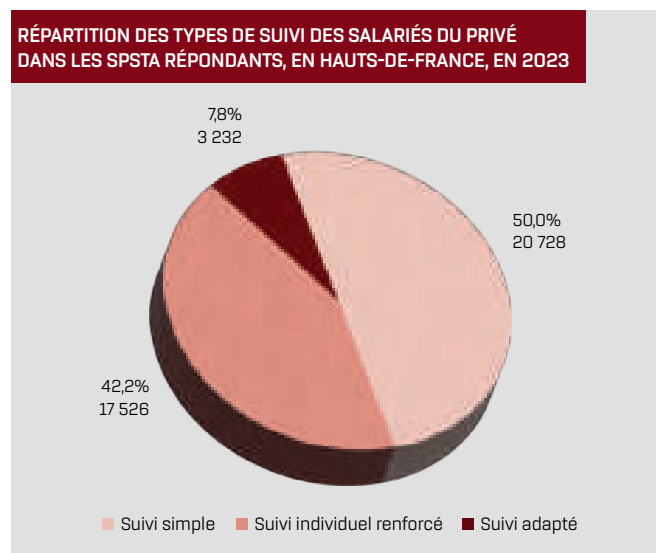
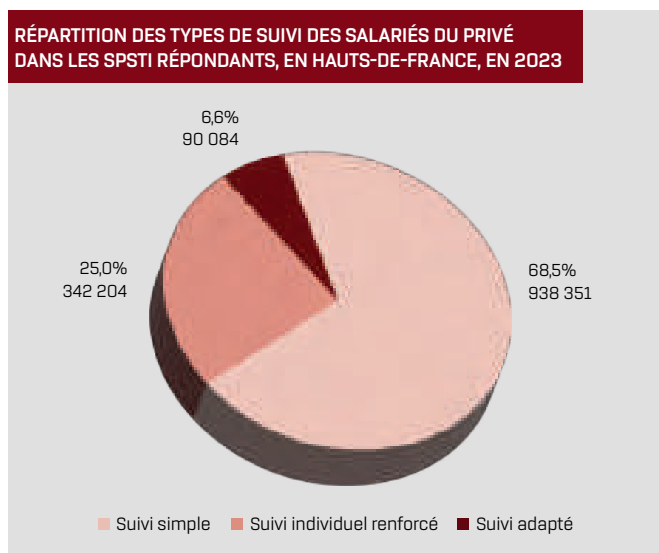
Les établissements suivis par les 12 SPSTI régionaux répondants représentent 71 % de l'ensemble des entreprises suivies par les SPSTI. Ces établissements sont de plus grande taille qu'au niveau national : en effet on comptabilise 75,9% d'établissements de moins de 10 salariés,

18,6% d'établissements de 11 à 49 salariés et 5,5 % d'établissements de plus de 50 salariés (contre respectivement 77,6%, 17,9 % et 4,4% en moyenne nationale).

Les salariés des Hauts-de-France bénéficient davantage de suivis individuels renforcés ou

de suivis adaptés (Figure 1) que sur l'ensemble du territoire national, que ce soit au niveau des SPSTI ou des SPSTA.

Figure 1



Source : Enquête sur l'activité des SPST 2023 – Direction générale du travail (DGT)

Davantage de visites d'embauche dans les SPSTI et de visites périodiques dans les SPSTA

Régionalement et nationalement, les visites d'embauche sont majoritaires dans les SPSTI (respectivement 41,8 % et 44,5 %). Les visites périodiques (visites d'informations et de prévention, examens médicaux d'aptitude et de renouvellement) sont dans des proportions similaires pour les SPSTI régionaux et nationaux (respectivement 26,8 %

et 27,0 %). Ces deux types de visites représentent 70 % des visites assurées par les SPSTI.

Les visites périodiques sont les visites les plus réalisées au sein des SPSTA (40,5 % en Hauts-de-France et 44,4 % au niveau national). Les visites à la demande (du

salarié, de l'employeur ou du médecin du travail) sont le deuxième type de visites que ces services réalisent le plus, notamment en région (29,6 % contre 27,3 % au niveau national). Ces parts sont notables en comparaison avec les taux de visites à la demande déclarés par les SPSTI (13,0 % en région et 12,0 % au national).

Figure 2

RÉPARTITION PAR TYPE DE VISITES DANS LES SPSTI ET SPSTA RÉPONDANTS, EN HAUTS-DE-FRANCE ET AU NATIONAL, EN 2023

Type de visites	SPSTI				SPSTA			
	Hauts-de-France		National		Hauts-de-France		National	
	Nombre de visites	en part	Nombre de visites	en part	Nombre de visites	en part	Nombre de visites	en part
Visites d'embauche	297 449	41,8%	3 454 427	44,5%	3 514	12,2%	139 922	16,6%
Visites périodiques	190 665	26,8%	2 095 452	27,0%	11 644	40,5%	374 039	44,4%
Visites de pré-reprise	53 833	7,6%	464 007	6,0%	2 182	7,6%	31 036	3,7%
Visites de reprise	77 345	10,9%	810 290	10,4%	2 905	10,1%	66 757	7,9%
Visites à la demande	92 414	13,0%	934 171	12,0%	8 492	29,6%	229 887	27,3%

Source : Enquête sur l'activité des SPST 2023 - Direction générale du travail (DGT)

Un accompagnement des salariés important en Hauts-de-France

L'accompagnement des salariés en risque de désinsertion professionnelle se caractérise par une diversité d'accompagnements mobilisés par les SPST. En 2023, le nombre d'aménagement de poste à l'issue d'une visite s'élève pour l'ensemble des SPST répondants des Hauts-de-France à 70 016 (soit 11,4 % des aménagements de poste au niveau national). Ces SPST ont par ailleurs participé à 450 rendez-vous de liaison (soit 7,7% des rendez-vous de liaison nationaux), majoritairement dans les SPSTA alors même qu'ils suivent un nombre de salariés beaucoup moins élevé que les SPSTI.

En 2023, 13 968 inaptitudes ont été prononcées par les médecins du travail dans les SPST régionaux répondants, dont 13 705 dans les SPSTI. Ces inaptitudes régionales représentent 10,1 % des inaptitudes prononcées nationalement. En Hauts-de-France, 5 282 salariés ont été déclarés inaptes avec dispense de reclassement soit 37,8 % des inaptitudes déclarées. Par ailleurs, 9 597 inaptitudes ont été délivrées à la suite d'une visite de reprise, soit 68,7 % du total des inaptitudes, témoignant ainsi du besoin de repérer précocement le risque professionnel et les moyens à mobiliser pour y répondre.

Figure 3

NOMBRE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT PDP(*), EN HAUTS-DE-FRANCE, EN 2023

	SPSTI	SPSTA
Recommandation d'aménagement de poste	64 841	5 175
Orientation vers un partenaire externe en lien avec la PDP	9 609	1 566
Accompagnement social du service social du SPST	4 602	2 500
Accompagnement par un psychologue du travail du SPST	4 324	241

(*) PDP - Prévention de la désinsertion professionnelle

Source : Enquête sur l'activité des SPST 2023 - Direction générale du travail (DGT)

Figure 4

NOMBRE D'INAPTITUDES, DANS LES HAUTS-DE-FRANCE, EN 2023

	SPSTI	SPSTA
Nombre de salariés déclarés inaptes	13 705	263
dont nombre de salariés déclarés inaptes avec dispense de reclassement	5 219	63
Nombre d'inaptitudes après une visite de reprise	9 448	149

Source : Enquête sur l'activité des SPST 2023 - Direction générale du travail (DGT)



A map of the Hauts-de-France region is shown on the left side of the page, with various employment zones outlined. Labels for 'nnes', 'Maubeuge', and 'Laon' are visible on the map. The title 'DIAGNOSTICS DES ZONES D'EMPLOI' is centered on the right side of the page.

DIAGNOSTICS DES ZONES D'EMPLOI

La zone d'emploi d'Abbeville possède une des plus faibles densités de population régionales (Figure 1). Cette dernière y est également plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans s'établit à 64,4 %, soit un niveau légèrement supérieur à celui des Hauts-de-France où il est de 62,4 %. Les taux d'emploi des femmes, des seniors de plus de 50 ans et des jeunes de moins de 30 ans sont eux aussi supérieurs aux taux régionaux, notamment chez ces derniers, qui arrivent en deuxième position du classement régional. Par ailleurs, en 2024 la zone enregistre un taux de chômage moindre en moyenne annuelle qu'en région (7,3 % contre 9,0 %), la plaçant ainsi dans les zones d'emploi régionales ayant un des plus faibles taux de chômage.

Plus de 85 % des emplois sont des emplois salariés. Bien que représentant une faible part de l'emploi salarié, avec un total de 4,3%, le secteur agricole est surreprésenté dans la zone d'emploi d'Abbeville (+ 3,2 points), au même titre que le secteur tertiaire non marchand qui représente quant à lui 37,9 % de l'emploi salarié (+ 1,6 point). Ce sont principalement les secteurs des activités pour la santé humaine ou l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement qui y sont développés. Le secteur marchand représente un peu plus de 37 % de l'emploi salarié, nettement en deçà du niveau régional (- 6 points). Seuls les sous-secteurs du commerce et de l'hébergement restauration y sont plus implantés, notamment du fait de l'activité touristique générée par le littoral. L'industrie quant à elle représente un emploi sur sept dans cette zone contre un emploi sur douze pour la construction.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	92 321	5 998 916	22
Densité de la population (hab./km ²)	61,6	188,6	22
Nombre d'actifs ayant un emploi	40 070	2 723 729	22
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,4%	62,4%	10
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	48,6%	40,9%	2
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	57,4%	55,0%	12
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	61,4%	58,8%	9
Taux de chômage annuel moyen	7,3%	9,0%	21

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	20 136	1%	22
Heures travaillées	32 879 120	1%	22
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	559	1%	22
dont accidents avec IPP	18	1%	23
Indice de fréquence	278	-	22
Taux de fréquence	17,0	-	22
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	73	1%	21
Indice de fréquence des TMS	3,5	-	8

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	3 679	75	20,4	24	30,6
Construction	1 669	55	33,0	24	47,4
Industrie	3 228	76	23,5	16	26,4
Services	11 548	353	30,6	19	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Abbeville
● Hauts-de-France

La zone d'emploi d'Abbeville regroupe 1 % des effectifs salariés du régime général de la région. Elle présente en 2024 une des fréquences d'accidents du travail les plus faibles des Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 3), avec un indicateur inférieur à la moyenne, quel que soit le secteur d'activité (industrie, construction, commerce, services) (Figure 7). Le taux de gravité figure également parmi les moins élevés (Figure 4) et la durée des arrêts est inférieure à la moyenne régionale. La même année, l'indice de gravité est le plus faible de la région, signalant peu de cas d'accidents du travail avec un taux d'incapacité permanente. A contrario, les troubles musculo-squelettiques sont un peu plus présents qu'en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi d'Amiens est peu densément peuplée (Figure 1), avec une répartition de la population par âge relativement semblable à la moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans s'établit à 62,4 %, soit à égalité avec celui des Hauts-de-France. Malgré une part des étudiants plus importante dans la zone d'emploi d'Amiens, le taux d'emploi des jeunes de moins de 30 ans est légèrement supérieur à celui des Hauts-de-France pour la même population. Le taux d'emploi des femmes et plus particulièrement celui des seniors de 50 à 64 ans y sont également plus importants (+ 6 points). Par ailleurs, le taux de chômage annuel moyen, de 8,7 % en 2024, se situe dans la moyenne régionale.

Parmi les personnes en emploi, presque 90 % sont salariées. Le tertiaire représente huit emplois salariés sur dix. Le domaine public, concentré autour du pôle urbain d'Amiens, est surreprésenté en région (41,2% de l'emploi salarié de la zone d'emploi d'Amiens contre 36,3% de l'emploi salarié régional). Concernant les emplois salariés marchands, on note une légère sur-représentation des activités de transport et entreposage ou de services. L'industrie quant à elle représente un peu plus d'un emploi sur huit sur la zone. C'est deux fois plus que la construction.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	384 611	5 998 916	5
Densité de la population (hab./km²)	107,6	188,6	16
Nombre d'actifs ayant un emploi	176 729	2 723 729	3
Taux d'emploi des 15-64 ans	62,4%	62,4%	15
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	42,2%	40,9%	18
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	60,9%	55,0%	8
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	59,7%	58,8%	13
Taux de chômage annuel moyen	8,7%	9,0%	12

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	106 168	7%	2
Heures travaillées	167 465 983	6%	3
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 116	6%	3
dont accidents avec IPP	110	4%	9
Indice de fréquence	29,3	-	18
Taux de fréquence	18,6	-	18
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	229	5%	9
Indice de fréquence des TMS	2,0	-	21

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	14 017	440	31,4	13	30,6
Construction	7 447	350	47,0	14	47,4
Industrie	17 754	427	24,1	15	26,4
Services	66 773	1 899	28,4	23	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

La zone d'emploi d'Amiens est la 2^e zone de la région en nombre de salariés du régime général (Figure 2). En 2024, elle présente un risque d'accidents du travail plus faible qu'en moyenne en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 3), constat qui se vérifie principalement dans l'industrie et les services (Figure 7). Le taux de gravité est moins élevé que l'indicateur régional (Figure 4), du fait d'une durée d'arrêt moins longue qu'en moyenne cumulée à une plus faible fréquence des accidents. Les troubles musculo-squelettiques y sont également peu présents, au regard de la situation régionale (Figure 2 et Figure 6).

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées

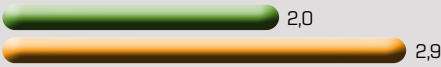


Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés

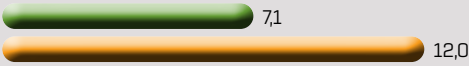


Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

- Amiens
- Hauts-de-France

La zone d'emploi d'Arras possède une densité de population modérée (Figure 1), avec une population un peu plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est le plus élevé des Hauts-de-France, s'établissant à 66,7 % (+ 4,3 points qu'en région). Cette spécificité s'observe notamment chez les femmes avec un taux maximal de 64,2 %. Les taux d'emploi des jeunes de moins de 30 ans et des seniors de plus de 50 ans sont quant à eux largement supérieurs à la moyenne régionale. En 2024, la zone d'emploi d'Arras enregistre le plus faible taux de chômage annuel moyen de la région avec 5,9 %.

Presque 90 % des emplois y sont salariés. Les secteurs de l'agriculture et la construction sont surreprésentés dans la zone d'emploi d'Arras avec respectivement 2,1 % et 6,0 % de l'emploi salarié (contre 1,1 % et 5,7 % en région). Le tertiaire représente plus de huit emplois salariés sur dix, avec une surreprésentation du tertiaire non marchand (43,2 % contre 36,3 %) notamment par la présence de grands établissements publics. L'industrie quant à elle est peu implantée, et majoritairement représentée au travers de l'agro-alimentaire.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	181 801	5 998 916	14
Densité de la population (hab./km ²)	1277	188,6	14
Nombre d'actifs ayant un emploi	84 341	2 723 729	14
Taux d'emploi des 15-64 ans	66,7%	62,4%	1
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	46,9%	40,9%	5
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	62,5%	55,0%	5
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	64,2%	58,8%	1
Taux de chômage annuel moyen	5,9%	9,0%	24

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	59 423	4%	9
Heures travaillées	99 061 608	4%	9
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 142	4%	7
dont accidents avec IPP	89	3%	12
Indice de fréquence	36,0	-	7
Taux de fréquence	21,6	-	7
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	195	4%	10
Indice de fréquence des TMS	3,0	-	11

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	8 015	327	40,8	2	30,6
Construction	5 216	248	47,5	13	47,4
Industrie	8 925	266	29,8	8	26,4
Services	37 277	1 301	34,9	11	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

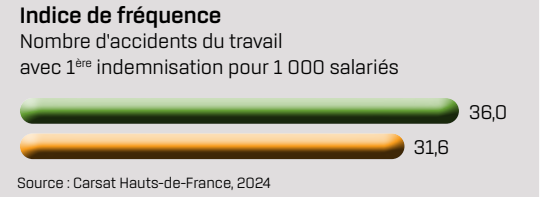


Figure 4

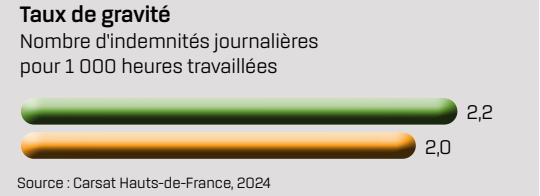


Figure 5

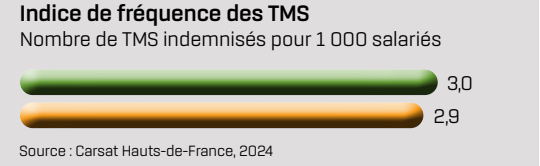
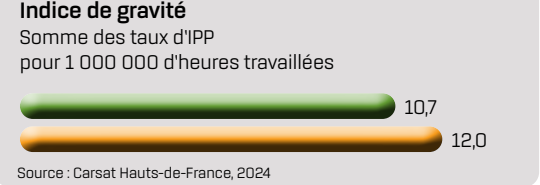


Figure 6



● Arras
● Hauts-de-France

La zone d'emploi d'Arras présente un risque d'accidents du travail élevé, son indice de fréquence se situant au 7^e rang sur 24 en 2024 (Figure 2 et Figure 3). Cette surexposition concerne de façon marquée les secteurs du commerce, de l'industrie et des services (Figure 7). Néanmoins, le taux de gravité est peu supérieur à l'indicateur régional (Figure 4) du fait d'une durée d'arrêt un peu moins longue qu'en moyenne. Dans la zone, les troubles musculo-squelettiques sont à peine plus fréquents qu'en région (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Beauvais possède une relative faible densité de population (Figure 1), avec une population un peu plus âgée qu'en moyenne régionale. Forte de son positionnement géographique proche de la région parisienne, le taux d'emploi de la population des 15-64 ans s'établit à 66,2 %, soit le 4^e taux le plus important des Hauts-de-France. Cette spécificité s'observe sans distinction de genre et d'âge. Le taux d'emploi des hommes de 15-64 ans est le plus élevé de la région. En 2024, le taux de chômage annuel moyen y est moindre qu'au niveau régional (7,7 % contre 9,0 %).

Sur la zone d'emploi de Beauvais, 9 personnes sur 10 en emploi occupent un emploi salarié. Le secteur de l'industrie y est largement surreprésenté (18,4 % contre 13,8 % en moyenne régionale), avec une diversification des activités : industries alimentaires, fabrication de produits en caoutchouc et plastique, métallurgie et fabrication de produits métalliques ou encore fabrication de matériels de transport. A l'inverse, la part du tertiaire (marchand et non marchand) dans l'emploi salarié n'est que de 74,1 % contre plus de 79,5 % dans la région. Le commerce, l'administration publique, l'enseignement ainsi que l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement sont les activités tertiaires dominantes. L'agriculture et la construction sont représentés dans des proportions similaires à l'ensemble du territoire régional.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	271 323	5 998 916	9
Densité de la population (hab./km ²)**	99,1	188,6	17
Nombre d'actifs ayant un emploi	128 229	2 723 729	7
Taux d'emploi des 15-64 ans	66,2%	62,4%	4
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	46,7%	40,9%	6
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	62,0%	55,0%	7
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	63,2%	58,8%	4
Taux de chômage annuel moyen	7,7%	9,0%	16

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

(**) Densité de la zone d'emploi interrégionale

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	63 554	4%	8
Heures travaillées	105 671 092	4%	8
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 939	4%	9
dont accidents avec IPP	139	5%	7
Indice de fréquence	30,5	-	16
Taux de fréquence	18,3	-	16
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	185	4%	11
Indice de fréquence des TMS	2,7	-	15

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	10 513	264	25,1	23	30,6
Construction	5 479	208	38,0	21	47,4
Industrie	15 601	350	22,4	20	26,4
Services	31 901	1 117	35,0	10	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Beauvais

● Hauts-de-France

Environ 4 % des salariés du régime général se situent dans la zone d'emploi de Beauvais (Figure 2). Cette zone présente un risque d'accidents du travail plus faible qu'en moyenne en région (Figure 2 et Figure 3). Les accidents sont bien moins fréquents dans le commerce, la construction et l'industrie par rapport à la moyenne régionale de ces secteurs d'activité (Figure 7). Le taux de gravité de la zone est presque égal à l'indicateur régional (Figure 4), la zone présentant une durée des arrêts un peu plus longue qu'en moyenne. Les troubles musculo-squelettiques sont un peu moins fréquents dans la zone (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Berck possède une des plus faibles densités de population (Figure 1). Avec une population comptant un tiers de retraités, sa population y est donc plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans reste néanmoins supérieur à celui des Hauts-de-France (63,9 % contre 62,4 %). Le taux d'emploi des jeunes de moins de 30 ans y est même relativement élevé, se classant ainsi en 4^{ième} position régionale. En 2024, la zone d'emploi de Berck compte parmi les taux de chômage les plus bas de la région avec 6,0 %. Parmi les personnes en emploi, 85,3 % sont salariées. Le tertiaire, avec trois emplois sur quatre, est en deçà de la moyenne régionale (74,3 % contre 79,5 %) : l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement ainsi que les activités pour la santé humaine y sont largement surreprésentés (respectivement 11,9 % et 12,1 % contre 8,5 % et 7,7 %), notamment en raison de la présence de grands établissements hospitaliers et médico-sociaux. Zone touristique régionale d'importance, les emplois dans l'hébergement et la restauration y sont également nombreux (8% de l'emploi salarié contre 4% au niveau régional). L'industrie quant à elle, sur-représentée sur la zone de Berck, se concentre dans la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, et la fabrication de matériels de transport. La construction se retrouve dans des proportions similaires à la région. Enfin, le secteur agricole y est deux fois plus important que dans le reste des Hauts-de-France (2,6 % contre 1,1 %).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	126 986	5 998 916	20
Densité de la population (hab./km ²)	84,3	188,6	20
Nombre d'actifs ayant un emploi	53 787	2 723 729	20
Taux d'emploi des 15-64 ans	63,9%	62,4%	11
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	47,8%	40,9%	4
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	56,3%	55,0%	17
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	59,8%	58,8%	11
Taux de chômage annuel moyen	6,0%	9,0%	23

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	31 089	2%	20
Heures travaillées	50 577 787	2%	20
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 030	2%	20
dont accidents avec IPP	40	1%	20
Indice de fréquence	33,1	-	13
Taux de fréquence	20,4	-	13
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	131	3%	17
Indice de fréquence des TMS	4,0	-	5

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	5 068	147	29,0	16	30,6
Construction	2 576	141	54,7	6	47,4
Industrie	6 057	155	25,6	13	26,4
Services	17 307	586	33,9	13	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3



Figure 4

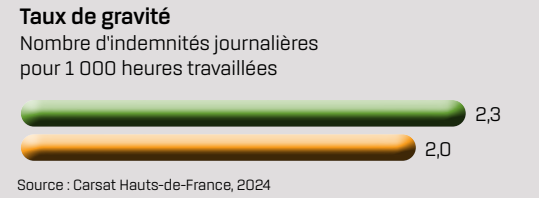


Figure 5

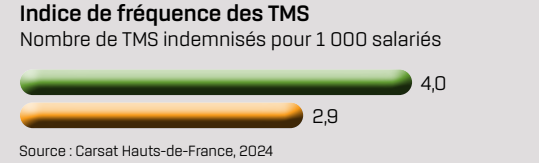
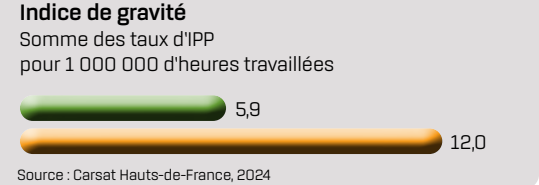


Figure 6



● Berck
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Berck regroupe 2 % des salariés du régime général (Figure 2). En 2024, elle présente un niveau de risque d'accidents du travail supérieur à la région (Figure 2 et Figure 3). Des disparités sont observées entre les grands secteurs d'activité puisque c'est principalement le secteur de la construction qui tire la fréquence régionale vers le haut (Figure 7). Une durée des arrêts plus longue qu'en moyenne cumulée à une fréquence des accidents plus élevée engendrent un taux de gravité supérieur à l'indicateur régional (Figure 4). Les cas de troubles musculo-squelettiques sont parmi les plus fréquents de la région (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Béthune possède une densité de population deux fois plus importante qu'en Hauts-de-France (Figure 1), avec une répartition de la population similaire à la moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est légèrement inférieur à celui de la région (61,8 % contre 62,4 %) ; toutefois, les taux d'emploi des jeunes de moins de 30 ans et des seniors de 50 à 64 ans y sont supérieurs. Celui des femmes de 15 à 64 ans est quant à lui inférieur (-1,4 point). En 2024, le taux de chômage annuel moyen dans la zone est légèrement inférieur au taux régional (8,8 % contre 9,0 %).

Sur la zone d'emploi de Béthune, 91,1 % des emplois sont salariés. Le tertiaire ne concentre que sept emplois sur dix avec une sous-représentation du secteur marchand, face à une présence ancrée du tertiaire non marchand (respectivement 31,7 % et 40,2 % contre 43,1 % et 36,3 % sur le territoire régional). L'industrie est également très présente avec près de deux postes sur dix, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, la fabrication de produits en caoutchouc et plastique ou encore la métallurgie. Si la construction est légèrement surreprésentée, le secteur agricole est absent du territoire.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	275 053	5 998 916	7
Densité de la population (hab./km ²)	363,8	188,6	6
Nombre d'actifs ayant un emploi	122 834	2 723 729	8
Taux d'emploi des 15-64 ans	61,8%	62,4%	16
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	43,7%	40,9%	14
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	55,9%	55,0%	18
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	57,4%	58,8%	17
Taux de chômage annuel moyen	8,8%	9,0%	10

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	51 970	3%	13
Heures travaillées	84 916 189	3%	13
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 922	4%	10
dont accidents avec IPP	79	3%	14
Indice de fréquence	37,0	-	4
Taux de fréquence	22,6	-	4
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	231	5%	8
Indice de fréquence des TMS	4,0	-	4

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	8 789	299	34,0	7	30,6
Construction	5 542	293	52,9	8	47,4
Industrie	12 811	363	28,3	10	26,4
Services	24 802	967	39,0	2	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Béthune

● Hauts-de-France

Les salariés de la zone d'emploi de Béthune sont nettement plus exposés qu'en moyenne au risque d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3). Ce constat s'explique en 2024 par un risque d'accidents plus élevé qu'en moyenne dans les quatre grands secteurs d'activité (commerce, construction, industrie, services) (Figure 7). Le taux de gravité, deuxième plus élevé de la région, est impacté par cette sur-sinistralité ainsi que par une durée d'arrêt parmi les plus longues des Hauts-de-France (Figure 4). Le risque de troubles musculo-squelettiques y est également plus important, avec des cas 1,4 fois plus fréquents qu'en moyenne (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer présente une densité de population similaire au niveau régional (Figure 1), avec une population plus âgée. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans atteint 62,5%, similaire à celui de la région. Les taux d'emploi des jeunes de moins de 30 ans et des seniors de plus de 50 ans y sont supérieurs, à l'inverse de celui des femmes. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est moindre qu'au niveau régional et atteint 7,9 % (contre 9,0% dans l'ensemble des Hauts-de-France).

Parmi les personnes en emploi, 88,6 % sont salariées. La répartition sectorielle se caractérise par peu d'agriculture, un secteur de la construction légèrement plus présent (7,1 % contre 5,7 % au régional) et les trois-quarts de l'emploi salarié dans le domaine tertiaire où l'attractivité touristique favorise nettement l'hôtellerie et la restauration. Premier port de pêche français, il concentre de nombreuses activités : traitement des produits de la mer, logistique d'approvisionnement et de distribution, grosse capacité d'entreposage... Du côté des secteurs non marchands, l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement y est sur-représenté avec 12,2% (contre 8,5 % en région) correspondant ainsi au deuxième poste d'emplois salariés de la zone.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	165 320	5 998 916	17
Densité de la population (hab./km ²)	206,8	188,6	10
Nombre d'actifs ayant un emploi	73 318	2 723 729	17
Taux d'emploi des 15-64 ans	62,5%	62,4%	14
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	45,2%	40,9%	10
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	57,0%	55,0%	13
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	58,3%	58,8%	15
Taux de chômage annuel moyen	7,9%	9,0%	15

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	45 262	3%	15
Heures travaillées	70 795 425	3%	16
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 623	3%	14
dont accidents avec IPP	84	3%	13
Indice de fréquence	35,9	-	8
Taux de fréquence	22,9	-	8
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	275	6%	5
Indice de fréquence des TMS	5,7	-	1

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	7 031	271	38,5	3	30,6
Construction	3 966	193	48,7	11	47,4
Industrie	8 436	317	37,6	2	26,4
Services	25 700	841	32,7	15	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

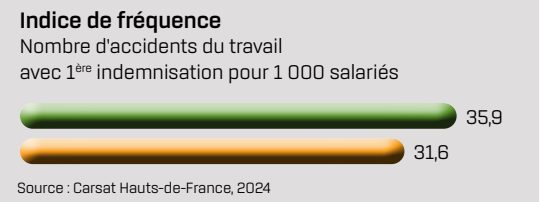


Figure 4

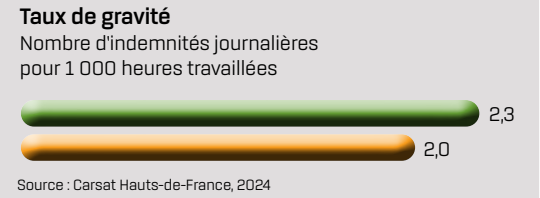


Figure 5

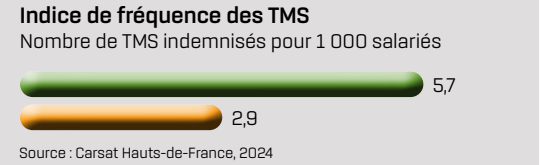
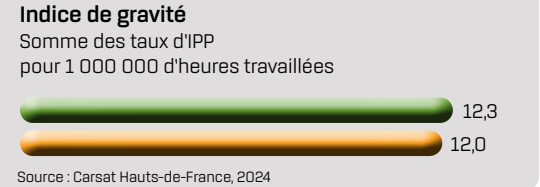


Figure 6



● Boulogne-sur-Mer
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer présente un risque d'accidents du travail plus important qu'en région (Figure 2 et Figure 3). Ce constat est lié à une fréquence des accidents dans l'industrie et le commerce parmi les plus élevées des Hauts-de-France (Figure 7). Ainsi, le taux de gravité de la zone est supérieur à l'indicateur régional (Figure 4). Avec une fréquence des troubles musculo-squelettiques deux fois supérieure à la région, Boulogne-sur-Mer est en 2024 la zone d'emploi où ces pathologies sont les plus présentes au regard de son poids économique (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Calais, plus jeune qu'en moyenne régionale, présente une densité de population importante (Figure 1). Totalisant 59,2 %, le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est un des plus faibles de la région. Cette spécificité concerne aussi bien les femmes que les seniors de plus de 50 ans. Seuls les jeunes de moins de 30 ans ont un taux d'emploi plus élevé que la moyenne régionale tout en étant cependant un des plus faibles de la région. En 2024, avec un taux de chômage annuel moyen de 11,4 %, la zone d'emploi de Calais se classe dans le top 5 des zones d'emplois régionales ayant le taux de chômage le plus élevé.

Parmi les personnes en emploi, plus de 90 % sont salariées. Les activités du secteur tertiaire marchand telles que le commerce, les transports et les services divers et celles du secteur tertiaire non marchand telles que l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont bien plus présentes que dans le reste de la région (respectivement 47,9 % et 38,7 % contre 43,1 % et 36,3 %). Ils regroupent ainsi presque 9 salariés sur dix. Du fait de son activité portuaire importante, le transport et l'entreposage, mais également les activités de commerce sont sur-représentées dans la zone. L'hébergement et la restauration y sont également plus développés. Avec seulement 8,4 % des emplois salariés de la zone, l'industrie quant à elle se concentre autour de la fabrication d'équipements électriques, tandis que le secteur agricole et celui de la construction sont très peu présents (respectivement 0,7 % et 4,3 %).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	143 503	5 998 916	19
Densité de la population (hab./km ²)	2675	188,6	8
Nombre d'actifs ayant un emploi	63 978	2 723 729	19
Taux d'emploi des 15-64 ans	59,2%	62,4%	21
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	42,1%	40,9%	20
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	53,1%	55,0%	22
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	54,7%	58,8%	21
Taux de chômage annuel moyen	11,4%	9,0%	4

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	32 299	2%	19
Heures travaillées	54 779 585	2%	18
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 181	2%	19
dont accidents avec IPP	53	2%	18
Indice de fréquence	36,6	-	6
Taux de fréquence	21,6	-	6
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	138	3%	14
Indice de fréquence des TMS	4,0	-	3

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	5 674	217	38,2	4	30,6
Construction	1 964	81	41,2	20	47,4
Industrie	3 489	94	26,9	11	26,4
Services	21 116	789	37,4	6	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Calais
● Hauts-de-France

Le risque d'accidents du travail de la zone d'emploi de Calais est supérieur à la moyenne régionale (Figure 2 et Figure 3), avec une fréquence d'accidents plus importante dans le commerce et les services (Figure 7). En conséquence, le taux de gravité est plus élevé qu'en région, même si la durée des arrêts se situe dans la moyenne des Hauts-de-France (Figure 4). La fréquence des troubles musculo-squelettiques est importante ; elle occupe le troisième rang régional (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Cambrai, particulièrement âgée, présente une densité de population similaire au niveau régional (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 61,7 %, est légèrement inférieur à celui de la région, les femmes suivant cette tendance. Les jeunes de moins de 30 ans et les seniors de plus de 50 ans ont un taux d'emploi légèrement supérieur à la moyenne régionale. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est au-delà du taux régional et atteint 10,0 %.

Parmi les personnes en emploi, plus de 89 % sont salariés. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction sont davantage représentés que dans le reste de la région. En plus de l'industrie alimentaire et la fabrication de textiles, la chimie se distingue avec une proportion 2,5 fois plus importante que dans la région. Le tertiaire (marchand et non marchand) bien que moins représenté qu'ailleurs, comptabilise toutefois 75% des emplois. Le secteur de l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement se distingue notamment par son implantation notable sur le territoire (11,8 %).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	153 787	5 998 916	18
Densité de la population (hab./km ²)	173,7	188,6	11
Nombre d'actifs ayant un emploi	69 289	2 723 729	18
Taux d'emploi des 15-64 ans	61,7%	62,4%	17
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	42,7%	40,9%	16
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	56,8%	55,0%	15
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	58,0%	58,8%	16
Taux de chômage annuel moyen	10,0%	9,0%	8

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	35 018	2%	17
Heures travaillées	58 364 024	2%	17
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 219	2%	18
dont accidents avec IPP	65	2%	16
Indice de fréquence	34,8	-	11
Taux de fréquence	20,9	-	11
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	83	2%	19
Indice de fréquence des TMS	2,1	-	20

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	6 185	194	31,4	14	30,6
Construction	3 035	187	61,6	2	47,4
Industrie	6 984	179	25,6	12	26,4
Services	18 750	659	35,1	7	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

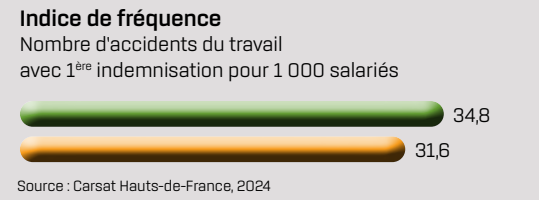


Figure 4

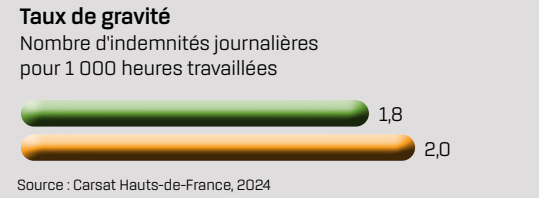


Figure 5

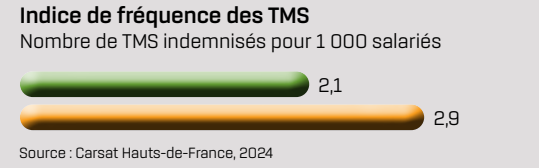
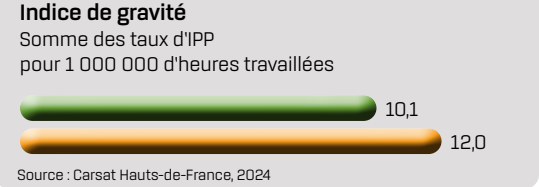


Figure 6



● Cambrai
● Hauts-de-France

Les accidents du travail de la zone d'emploi de Cambrai sont plus fréquents qu'en moyenne (Figure 2 et Figure 3), en raison d'une situation nettement moins favorable dans les services et la construction, et dans une moindre mesure dans le commerce (Figure 7). Le taux de gravité est plus faible qu'en moyenne en région (Figure 4), du fait d'une durée d'arrêt parmi les moins longues des Hauts-de-France. En 2024, la fréquence des troubles musculo-squelettiques figure parmi les plus élevées de la région (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Château-Thierry est une des zones les plus faiblement peuplée de la région, avec une densité de population des plus basses (Figure 1). La population y est également plus âgée qu'en moyenne régionale. Avec 66,2 %, le taux d'emploi des 15-64 ans est particulièrement élevé (+ 4 points qu'en Hauts-de-France). Cette spécificité s'observe sans distinction de genre et d'âge. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est quant à lui dans la moyenne régionale.

Parmi les personnes en emploi, 87,4 % sont salariées, soit un peu moins de 9 personnes sur 10 en emploi. L'agriculture est particulièrement implantée (5,2 % contre 1,1 % au niveau régional). L'industrie est également plus représentée sur le territoire que dans le reste de la région (17,8 % contre 13,8 %), principalement dans la fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et d'autres produits minéraux non métalliques, ainsi que la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements. Le tertiaire (marchand et non marchand) quant à lui, ne représente que sept emplois sur dix, contre huit dans les Hauts-de-France. Seules les activités de transport et entreposage et celles pour la santé humaine y sont surreprésentées. La construction est légèrement plus présente sur la zone d'emploi de Château-Thierry que sur le reste du territoire régional (6,9 % contre 5,7 %).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	71 928	5 998 916	23
Densité de la population (hab./km ²)	58,8	188,6	23
Nombre d'actifs ayant un emploi	33 263	2 723 729	23
Taux d'emploi des 15-64 ans	66,2%	62,4%	3
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	45,1%	40,9%	11
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	62,3%	55,0%	6
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	63,3%	58,8%	3
Taux de chômage annuel moyen	8,8%	9,0%	10

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	12 788	1%	23
Heures travaillées	20 687 388	1%	23
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	468	1%	23
dont accidents avec IPP	23	1%	22
Indice de fréquence	36,6	-	5
Taux de fréquence	22,6	-	5
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	42	1%	23
Indice de fréquence des TMS	3,0	-	10

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	2 149	67	31,2	15	30,6
Construction	1 192	58	48,7	12	47,4
Industrie	2 875	87	30,3	7	26,4
Services	6 568	255	38,8	3	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Château-Thierry
● Hauts-de-France

Château-Thierry fait partie des zones d'emploi de la région regroupant le moins d'emplois du régime général (Figure 2), avec cependant une fréquence d'accidents du travail parmi les plus élevées (Figure 2 et Figure 3). Celle-ci est supérieure à la moyenne pour les quatre grands secteurs et de façon marquée pour l'industrie et les services (Figure 7). Le niveau du taux de gravité de la zone est sous la moyenne régionale en 2024 (Figure 4), du fait d'une durée des arrêts parmi les plus courtes de la région. La même année, les troubles musculo-squelettiques de la zone de Château-Thierry sont à peine plus fréquents qu'en moyenne en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Compiègne présente une population légèrement plus âgée qu'en moyenne régionale et une densité de population modérée (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 66,0 %, est particulièrement important (+ 4 points qu'en Hauts-de-France). Cette spécificité s'observe sans distinction de genre et d'âge. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est en deçà du niveau régional (7,6 % contre 9,0 % en Hauts-de-France).

Parmi les personnes en emploi, 89,6 % sont salariées. L'industrie est particulièrement présente (18,0 % contre 13,8 % en Hauts-de-France) notamment dans le domaine chimique, et à un moindre niveau dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, dans la métallurgie et dans l'industrie pharmaceutique. La construction est légèrement surreprésentée dans cette zone (7,4 % contre 5,7 %) et les activités agricoles ou marchandes sont dans la moyenne régionale. Les activités tertiaires non marchandes telles que l'enseignement, l'administration publique, la santé humaine et l'hébergement médico-social sont quant à elles peu installées sur le territoire, représentant à peine un emploi sur trois (contre un emploi sur quatre en région).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	200 394	5 998 916	13
Densité de la population (hab./km ²)	135,1	188,6	13
Nombre d'actifs ayant un emploi	93 706	2 723 729	13
Taux d'emploi des 15-64 ans	66,0%	62,4%	5
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	45,4%	40,9%	9
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	63,2%	55,0%	2
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	62,8%	58,8%	5
Taux de chômage annuel moyen	7,6%	9,0%	18

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	56 602	4%	11
Heures travaillées	94 191 955	4%	11
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 624	3%	13
dont accidents avec IPP	98	4%	10
Indice de fréquence	28,7	-	19
Taux de fréquence	17,2	-	19
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	83	2%	20
Indice de fréquence des TMS	1,3	-	24

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	8 815	250	28,4	18	30,6
Construction	5 171	232	44,9	18	47,4
Industrie	11 862	267	22,5	19	26,4
Services	30 691	875	28,5	22	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3



Figure 4

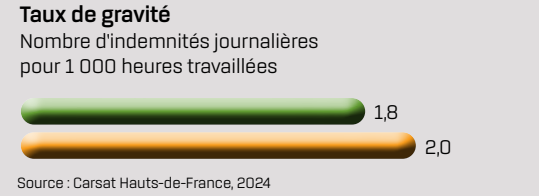


Figure 5

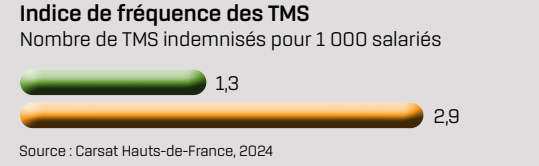
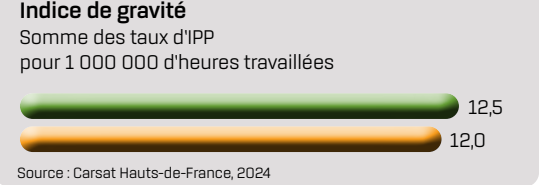


Figure 6



● Compiègne
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Compiègne regroupe plus de 56 000 salariés du régime général (Figure 2). Ceux-ci sont moins fréquemment exposés au risque d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3), constat qui se vérifie dans les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, services, commerce) (Figure 7). Cumulé à une durée d'arrêt un peu plus courte qu'en moyenne, cela engendre un taux de gravité sous l'indicateur régional (Figure 4). En 2024, c'est dans cette zone que les troubles musculo-squelettiques sont les moins présents (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Creil est particulièrement jeune, avec une densité de population supérieure à la moyenne régionale (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est largement supérieur à celui des Hauts-de-France (+ 3 points). Cette spécificité s'observe sans distinction de genre et d'âge. Chez les seniors de 50 à 64 ans, ce taux d'emploi figure parmi les plus élevés de la région. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est inférieur à celui de la région (7,4 % contre 9,0 %).

Parmi les personnes en emploi, 89,7 % sont salariées. Très peu sont employées dans le secteur agricole (0,6 %) ou dans la construction (4,7 %), tandis que le secteur tertiaire est légèrement surreprésenté (80,1 % sur le territoire de Creil contre 79,5 % en région). Les salariés du secteur vont notamment être retrouvés dans le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, les transports et entreposage ainsi que dans l'administration publique et les activités pour la santé humaine. L'industrie quant à elle, avec 14,6 % des emplois, est légèrement surreprésentée par rapport à la région (13,8 %), avec une industrie chimique trois fois plus importante que dans le reste des Hauts-de-France.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	303 955	5 998 916	6
Densité de la population (hab./km ²)	258,2	188,6	9
Nombre d'actifs ayant un emploi	141 439	2 723 729	6
Taux d'emploi des 15-64 ans	65,5%	62,4%	6
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	45,4%	40,9%	8
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	63,1%	55,0%	3
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	62,2%	58,8%	6
Taux de chômage annuel moyen	7,4%	9,0%	19

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	65 184	4%	7
Heures travaillées	107 254 819	4%	7
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 832	4%	11
dont accidents avec IPP	166	6%	5
Indice de fréquence	28,1	-	21
Taux de fréquence	17,1	-	21
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	133	3%	15
Indice de fréquence des TMS	1,9	-	22

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	11 726	327	27,9	19	30,6
Construction	4 216	145	34,4	23	47,4
Industrie	11 573	252	21,8	21	26,4
Services	37 564	1 105	29,4	21	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Creil
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Creil présente une fréquence d'accidents du travail parmi les plus faibles de la région (Figure 2 et Figure 3), au niveau global mais également dans les quatre grands secteurs d'activité (commerce, construction, industrie, services) (Figure 7). Le taux de gravité est un peu inférieur à la moyenne régionale, malgré une durée d'arrêt parmi les plus longues des Hauts-de-France (113 jours) (Figure 4). Les troubles musculo-squelettiques sont dans la zone parmi les moins fréquents de la région (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Douai possède une répartition de la population par âge proche de la moyenne régionale et figure parmi les zones à plus forte densité de population (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est nettement inférieur à celui des Hauts-de-France (59,4 % contre 62,4 %). Si les jeunes de moins de 30 ans s'en sortent un peu mieux avec un taux d'emploi légèrement supérieur à la moyenne régionale, ce n'est pas le cas des femmes et des seniors de plus de 50 ans. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est pour sa part au-delà du niveau régional (11,4 % contre 9,0 %), figurant ainsi dans le top 5 des plus forts taux de chômage des Hauts-de-France.

Parmi les personnes en emploi, 91,6 % sont salariées. L'industrie est particulièrement implantée dans la zone (16,5 % contre 13,8% pour la région), notamment au travers de la fabrication de matériels de transport, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ainsi que la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution. Le poids du secteur tertiaire est similaire à celui de la région. Toutefois on comptabilise davantage d'emplois dans les transports et entreposage, les activités immobilières, l'enseignement et l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement. L'agriculture et la construction suivent la tendance régionale.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	243 824	5 998 916	11
Densité de la population (hab./km ²)	518,8	188,6	4
Nombre d'actifs ayant un emploi	106 928	2 723 729	11
Taux d'emploi des 15-64 ans	59,4%	62,4%	19
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	41,2%	40,9%	21
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	54,9%	55,0%	20
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	55,6%	58,8%	19
Taux de chômage annuel moyen	11,4%	9,0%	4

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	57 330	4%	10
Heures travaillées	93 812 886	4%	12
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 157	4%	6
dont accidents avec IPP	144	5%	6
Indice de fréquence	37,6	-	3
Taux de fréquence	23,0	-	3
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	233	5%	7
Indice de fréquence des TMS	3,7	-	7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	7 322	306	41,8	1	30,6
Construction	3 872	249	64,3	1	47,4
Industrie	11 921	276	23,2	17	26,4
Services	34 141	1 322	38,7	4	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3



Figure 4

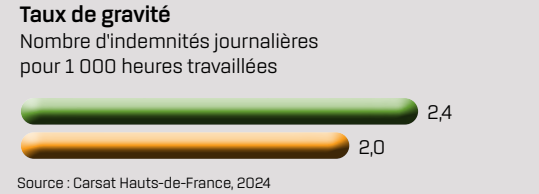


Figure 5

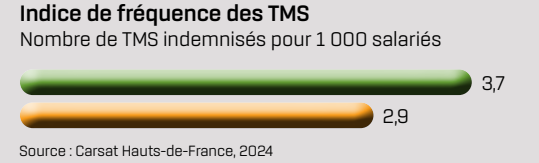
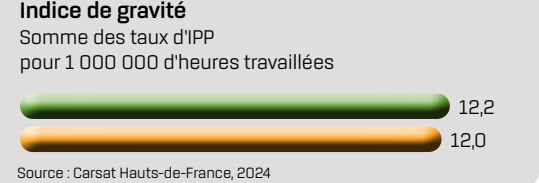


Figure 6



● Douai
● Hauts-de-France

Douai est la 3^{ème} zone d'emploi de la région où les salariés du régime général sont les plus exposés au risque d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3). Ce constat concerne en particulier la construction, les services et le commerce (Figure 7). Le taux de gravité en est impacté puisque son niveau supérieur à l'indicateur régional (Figure 4) est dû au risque élevé d'accidents, la durée des arrêts étant aussi longue qu'en moyenne en 2024. La situation est également moins favorable pour les troubles musculo-squelettiques qui sont plus fréquents qu'en région (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Dunkerque présente une densité de population importante (Figure 1), avec une population plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi des 15-64 ans est identique à celui des Hauts-de-France, à l'image de celui des femmes, tandis que les taux d'emploi des jeunes de moins de 30 ans et des seniors de plus de 50 ans sont légèrement supérieurs. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est légèrement plus bas que celui de la région (8,4 % contre 9,0 %).

Parmi les personnes en emploi, 91 % sont salariées. Avec 9 points de plus, la zone de Dunkerque figure parmi les zones les plus industrialisées de la région (22,6 % contre 13,8 %). Les secteurs de la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements, mais aussi les autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ainsi que la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution sont surreprésentées. Bien que le domaine tertiaire ne soit pas prédominant sur le territoire, l'administration publique, l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement ainsi que les autres activités de service emploient davantage que dans les Hauts-de-France. L'agriculture et la construction sont quant à elles dans des proportions similaires à celles de la région.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	272 414	5 998 916	8
Densité de la population (hab./km²)	274,6	188,6	7
Nombre d'actifs ayant un emploi	122 100	2 723 729	9
Taux d'emploi des 15-64 ans	62,6%	62,4%	13
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	45,1%	40,9%	12
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	56,8%	55,0%	16
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	58,8%	58,8%	14
Taux de chômage annuel moyen	8,4%	9,0%	13

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	74 817	5%	6
Heures travaillées	126 148 559	5%	6
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 062	4%	8
dont accidents avec IPP	126	5%	8
Indice de fréquence	27,6	-	23
Taux de fréquence	16,3	-	23
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	273	6%	6
Indice de fréquence des TMS	2,6	-	16

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	9 097	263	28,9	17	30,6
Construction	6 375	236	37,0	22	47,4
Industrie	21 488	384	17,9	24	26,4
Services	37 754	1 179	31,2	17	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées

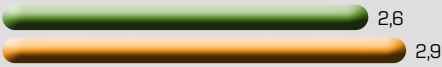


Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés

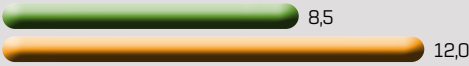


Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

- Dunkerque
- Hauts-de-France

Regroupant 5 % de l'effectif salarié régional, Dunkerque s'avère être la deuxième zone d'emploi la moins exposée aux accidents du travail (Figure 2 et Figure 3). Ce constat se vérifie pour le secteur du commerce, et de façon plus marquée pour la construction et l'industrie, dont les indicateurs de fréquence des accidents du travail sont parmi les plus faibles des Hauts-de-France (Figure 7). En 2024, la durée d'arrêt suite à un accident ainsi que le taux de gravité sont inférieurs aux indicateurs moyens constatés en région (Figure 4). La même année, les troubles musculo-squelettiques sont un moins fréquents qu'en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Laon présente la densité de population la plus faible de la région avec à peine 50 habitants au km² (Figure 1). La population y est plus âgée avec une part importante d'ouvriers, d'employés et de retraités. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est légèrement supérieur à celui de la région, à l'image de celui des femmes, des jeunes de moins de 30 ans et des seniors de plus de 50 ans. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est supérieur à la moyenne régionale et atteint 9,4 %.

Près de 90 % des emplois sont salariés. Laon étant préfecture de département, les secteurs de l'administration publique, la santé humaine ainsi que l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement sont particulièrement présents (+ 13 points par rapport à la région). Les secteurs de l'agriculture et de la construction sont également bien implantés (respectivement 2,3 % et 7,1 % contre 1,1 % et 5,7 % au niveau régional), au détriment du secteur tertiaire marchand (32,7 % contre 43,1 %) et de l'industrie (8,4 % contre 13,8 %). Toutefois, l'industrie agroalimentaire reste la principale activité industrielle du territoire.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	104 372	5 998 916	21
Densité de la population (hab./km ²)	50,2	188,6	24
Nombre d'actifs ayant un emploi	46 885	2 723 729	21
Taux d'emploi des 15-64 ans	63,0%	62,4%	12
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	43,8%	40,9%	13
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	58,5%	55,0%	10
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	59,8%	58,8%	12
Taux de chômage annuel moyen	9,4%	9,0%	9

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	22 765	1%	21
Heures travaillées	37 062 550	1%	21
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	808	2%	21
dont accidents avec IPP	33	1%	21
Indice de fréquence	35,5	-	10
Taux de fréquence	21,8	-	10
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	59	1%	22
Indice de fréquence des TMS	2,5	-	17

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	3 324	110	33,1	9	30,6
Construction	2 573	141	54,8	5	47,4
Industrie	2 698	117	43,4	1	26,4
Services	14 160	440	31,1	18	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

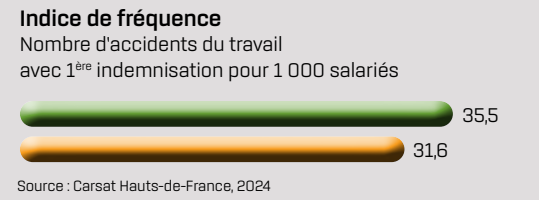


Figure 4

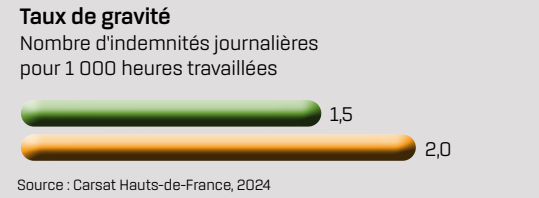


Figure 5

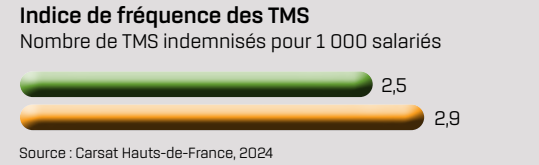
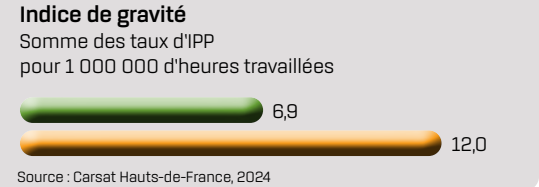


Figure 6



● Laon
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Laon ne regroupe qu'un peu plus d'1 % des emplois du régime général (Figure 2). Les accidents du travail y sont plus présents qu'en moyenne (Figure 2 et Figure 3), avec des indicateurs de fréquence plus élevés dans le commerce, l'industrie et la construction (Figure 7). Le taux de gravité est en 2024 bien plus faible qu'en moyenne (Figure 4), la surexposition aux accidents du travail étant compensée par la durée des arrêts la plus faible de la région (70 jours). Les troubles musculo-squelettiques sont moins fréquents qu'en moyenne en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Lens, faiblement peuplée, est la 2e plus dense des Hauts-de-France (Figure 1). La population y est plus jeune. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est bien plus faible que le taux régional, classant ainsi la zone d'emploi de Lens en avant dernière position. Ce constat est le même pour les femmes et pour les seniors de 50 ans et plus. Seules les jeunes de moins de 30 ans ont un taux d'emploi légèrement supérieur à la moyenne régionale. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est quant à lui au-delà du taux moyen régional (10,4 % pour la zone d'emploi de Lens contre 9,0 % pour les Hauts-de-France).

Parmi les personnes en emploi, 92,8 % sont salariées. Il s'agit là d'un des plus forts taux d'emploi salarié de la région. Les secteurs du tertiaire marchand avec notamment le commerce, les transports et les services divers (45,8 %), mais également la construction (8,1%) sont surreprésentés au détriment de l'agriculture quasiment inexistante sur le territoire. La fabrication de matériels de transport et l'industrie agroalimentaire se démarquent dans cette zone peu industrialisée (11,5 % contre 13,8 % en région).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	390 806	5 998 916	4
Densité de la population (hab./km²)	9677	188,6	2
Nombre d'actifs ayant un emploi	169 335	2 723 729	5
Taux d'emploi des 15-64 ans	58,4%	62,4%	23
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	42,4%	40,9%	17
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	51,4%	55,0%	24
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	53,3%	58,8%	23
Taux de chômage annuel moyen	10,4%	9,0%	7

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	96 746	6%	4
Heures travaillées	162 137 493	6%	4
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	4 418	9%	2
dont accidents avec IPP	247	9%	2
Indice de fréquence	45,7	-	1
Taux de fréquence	27,2	-	1
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	494	10%	2
Indice de fréquence des TMS	4,7	-	2

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	16 233	534	32,9	11	30,6
Construction	10 505	546	52,0	10	47,4
Industrie	13 682	480	35,1	5	26,4
Services	56 221	2 858	50,8	1	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Avec plus de 45 cas pour 1 000 salariés, la zone d'emploi de Lens est la plus exposée aux accidents du travail (Figure 2, Figure 3). Les quatre grands secteurs d'activité sont surexposés, comparativement à la moyenne constatée pour les Hauts-de-France, en particulier dans les services où la fréquence des accidents est la plus élevée de la région (Figure 7). La fréquence importante des sinistres ainsi que la durée d'arrêt la plus longue de la région engendrent un taux de gravité élevé, le plus important des Hauts-de-France (Figure 4). Les troubles musculo-squelettiques sont en 2024 1,6 fois plus présents qu'en moyenne en région faisant de Lens la deuxième zone où ces pathologies sont les plus fréquentes.

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées

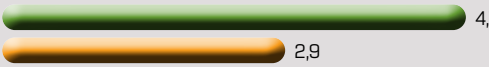


Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés

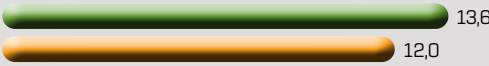


Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

- Lens
- Hauts-de-France

La zone d'emploi de Lille est la plus peuplée des Hauts-de-France, avec une densité de population 4,5 fois supérieure à la densité moyenne (Figure 1) et une population plus jeune. La capitale régionale est très active, avec une forte proportion de cadres et de professions intermédiaires. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans est important. Cette spécificité s'observe sans distinction de genre et d'âge. Bien que supérieur à la moyenne régionale, le taux d'emploi des jeunes de moins de 30 ans, en raison notamment d'une présence étudiante accrue, se retrouve en milieu de classement pour cette population. Le taux d'emploi des seniors de 50 ans et plus est le plus élevé de la région (+ 10 points). En 2024, le taux de chômage annuel moyen figure parmi les plus faibles des Hauts-de-France et atteint 7,2 %.

Parmi les personnes en emploi, 88,8 % sont salariées. Le tertiaire représente 88,9% des emplois salariés de la zone (+ 10 points que dans le reste de la région), avec notamment une surreprésentation des activités informatiques et services d'information, des activités financières et d'assurance, des activités immobilières et des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques expliquée notamment par la présence de nombreux sièges sociaux et services financiers. A contrario, le secteur agricole est quasiment absent du territoire. La construction (4,7 % contre 5,7 % en région) et l'industrie (5,9 % contre 13,8 % en région) y sont peu représentées. Les emplois industriels se concentrent sur l'industrie alimentaire, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ainsi que les autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	944 572	5 998 916	1
Densité de la population (hab./km ²)	828,7	188,6	3
Nombre d'actifs ayant un emploi	458 133	2 723 729	1
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,5%	62,4%	9
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	43,1%	40,9%	15
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	65,1%	55,0%	1
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	62,1%	58,8%	7
Taux de chômage annuel moyen	7,2%	9,0%	22

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	389 691	24%	1
Heures travaillées	638 317 374	24%	1
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	10 427	20%	1
dont accidents avec IPP	605	22%	1
Indice de fréquence	26,8	-	24
Taux de fréquence	16,3	-	24
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	814	17%	1
Indice de fréquence des TMS	1,8	-	23

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	61 204	1 643	26,8	20	30,6
Construction	24 873	1 090	43,8	19	47,4
Industrie	29 786	932	31,3	6	26,4
Services	273 319	6 761	24,7	24	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Lille
● Hauts-de-France

Lille est la première zone d'emploi de la région en nombre de salariés du régime général (Figure 2). Elle présente en 2024 la fréquence d'accidents du travail la plus faible des Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 3). Seule l'industrie présente une surexposition aux accidents, la construction, le commerce et les services ayant des indicateurs dont le niveau est inférieur à la moyenne régionale (Figure 7). Du fait de sinistres relativement peu fréquents, le taux de gravité se trouve sous l'indicateur régional (Figure 4), même s'il est tiré vers le haut par une durée d'arrêt un peu supérieure à la moyenne. Bien qu'elles soient les plus nombreuses dans la zone, les maladies professionnelles sont peu fréquentes au regard du poids économique du territoire (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Maubeuge est un territoire modérément dense (Figure 1). Sa population y est plus âgée qu'en moyenne régionale avec une forte part d'ouvriers et de retraités. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 57,0 %, est le plus faible des Hauts-de-France. Il en est de même pour les femmes. Les seniors de plus de 50 ans et les jeunes de moins de 30 ans arrivent en avant dernière position, témoignant des difficultés socio-économiques du territoire. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est le plus fort de la région atteignant 12,0 % (+ 3 points qu'en région).

Parmi les personnes en emploi, 88,7 % sont salariées. L'industrie est fortement implantée (plus de deux emplois sur 10, soit 21,7 % contre 13,8 % en moyenne régionale), avec une activité concentrée sur la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements, trois fois plus présente que dans le reste de la région. La fabrication de matériels de transport et l'industrie agroalimentaire sont également surreprésentées. Avec 30,0 % des emplois salariés (contre 25,0 % en moyenne régionale), l'enseignement, les activités pour la santé humaine et l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement sont particulièrement développées, au détriment des autres spécificités marchandes bien en deçà du niveau régional. Les parts de l'agriculture et de la construction dans l'emploi salarié sont à l'image de celles de la région (respectivement 1,5 % et 5,8 % contre 1,1 % et 5,7 %).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	242 992	5 998 916	12
Densité de la population (hab./km ²)	111,7	188,6	15
Nombre d'actifs ayant un emploi	102 926	2 723 729	12
Taux d'emploi des 15-64 ans	57,0%	62,4%	24
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	39,9%	40,9%	23
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	52,6%	55,0%	23
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	52,1%	58,8%	24
Taux de chômage annuel moyen	12,0%	9,0%	1

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	47 749	3%	14
Heures travaillées	79 427 970	3%	14
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 462	3%	16
dont accidents avec IPP	49	2%	19
Indice de fréquence	30,6	-	15
Taux de fréquence	18,4	-	15
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	133	3%	16
Indice de fréquence des TMS	2,3	-	19

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	6 906	231	33,4	8	30,6
Construction	3 648	204	55,9	4	47,4
Industrie	13 473	279	20,7	22	26,4
Services	23 724	748	31,5	16	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Maubeuge
● Hauts-de-France

La zone d'emploi de Maubeuge est marquée par une fréquence d'accidents du travail un peu moins élevée qu'en région (Figure 2 et Figure 3). Néanmoins, des disparités sont observées entre les secteurs d'activité puisque seule l'industrie présente un risque plus faible d'accidents que la moyenne régionale du secteur, alors que l'industrie et la construction sont en 2024 davantage exposés qu'en moyenne pour ces secteurs (Figure 7). Ainsi le moindre risque d'accidents cumulé à une durée d'arrêt plus faible entraînent un taux de gravité inférieur à celui enregistré pour les Hauts-de-France (Figure 4). Dans la zone de Maubeuge, les troubles musculo-squelettiques sont moins présents, en comparaison avec la situation régionale (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing possède la densité de population la plus forte des Hauts-de-France, soit treize fois plus importante que la moyenne régionale (Figure 1). La population y est également plus jeune. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 59,3 %, figure parmi les plus faibles de la région, notamment chez les jeunes de moins de 30 ans où le taux d'emploi est le plus bas de la région et chez les femmes ; seul celui des seniors de 50 ans et plus dépasse la moyenne. En 2022, le taux de chômage annuel moyen reste élevé (11,9 % contre 9,0 % sur l'ensemble du territoire régional).

Parmi les personnes en emploi, 90 % sont salariées. Le secteur du tertiaire marchand, regroupant les activités du commerce, des transports et des services divers est surreprésenté sur la zone (près d'un emploi sur deux), notamment dans le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ainsi que les activités juridiques, comptables ou de gestion et les activités financières et d'assurance, au détriment du secteur tertiaire non marchand. Ainsi l'administration publique et les activités pour la santé humaine se retrouvent légèrement sous-représentées. Très peu agricole, la zone de Roubaix-Tourcoing est également moins industrialisée que le reste de la région (4,9 % contre 5,7 %), avec une industrie principalement concentrée autour de la fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure ou le travail du bois, industries du papier et imprimerie.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	413 993	5 998 916	2
Densité de la population (hab./km ²)	24578	188,6	1
Nombre d'actifs ayant un emploi	184 523	2 723 729	2
Taux d'emploi des 15-64 ans	59,3%	62,4%	20
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	38,2%	40,9%	24
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	59,4%	55,0%	9
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	55,6%	58,8%	20
Taux de chômage annuel moyen	11,9%	9,0%	2

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	93 346	6%	5
Heures travaillées	150 175 534	6%	5
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 097	6%	5
dont accidents avec IPP	184	7%	4
Indice de fréquence	33,2	-	12
Taux de fréquence	20,6	-	12
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	285	6%	4
Indice de fréquence des TMS	2,8	-	13

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	17 751	585	33,0	10	30,6
Construction	5 733	312	54,4	7	47,4
Industrie	14 819	549	37,0	3	26,4
Services	54 941	1 651	30,1	20	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées

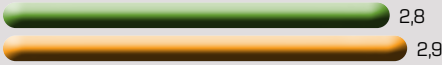


Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Roubaix-Tourcoing
● Hauts-de-France

Roubaix-Tourcoing est la 5^{ème} zone d'emploi de la région ayant le plus de salariés du régime général (Figure 2). En 2024, elle présente une surexposition au risque d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3) dans les secteurs du commerce, de la construction et de l'industrie (Figure 7). Cette fréquence élevée d'accidents ainsi qu'une durée d'arrêt plus longue qu'en moyenne tirent le taux de gravité vers le haut, qui s'avère un peu plus élevé que l'indicateur régional. (Figure 4). Cette même année, les troubles musculo-squelettiques sont un peu moins présents qu'en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Saint-Omer possède une densité de population modérée (Figure 1), et une population plus âgée qu'en moyenne régionale avec une forte part d'ouvriers et de retraités. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 64,7 %, est supérieur à la moyenne régionale. Cette spécificité s'observe sans distinction de genre et d'âge. La zone d'emploi de Saint-Omer se positionne à la 3ème place des plus forts taux d'emploi des jeunes de moins de 30 ans (+ 7 points). En 2024, le taux de chômage annuel moyen est bien plus faible que le taux annuel moyen des Hauts-de-France (7,7 % contre 9,0 %).

Parmi les personnes en emploi, 89,3 % sont salariées. Légèrement plus agricole (1,7 % de l'emploi contre 1,1 % pour la région), Saint-Omer reste surtout plus industrialisée que le reste du territoire des Hauts-de-France (21,4 % contre 13,8 %). Les activités industrielles se concentrent principalement sur la fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques, la fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac mais également le travail du bois ou les industries du papier et imprimerie. Le secteur tertiaire est moins présent, qu'il s'agisse du tertiaire marchand ou du tertiaire non marchand. Seuls de rares activités sont plus implantées que dans la région : le commerce ou la réparation d'automobiles et de motocycles, ainsi que l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement. La construction, avec une part sectorielle de 6,1 % (contre 5,7 % au niveau régional) est légèrement surreprésentée sur la zone d'emploi de Saint-Omer.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	172 004	5 998 916	15
Densité de la population (hab./km²)	153,3	188,6	12
Nombre d'actifs ayant un emploi	77 843	2 723 729	16
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,7%	62,4%	8
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	48,1%	40,9%	3
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	58,1%	55,0%	11
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	60,6%	58,8%	10
Taux de chômage annuel moyen	7,7%	9,0%	16

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	43 043	3%	16
Heures travaillées	71 689 219	3%	15
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 532	3%	15
dont accidents avec IPP	96	3%	11
Indice de fréquence	35,6	-	9
Taux de fréquence	21,4	-	9
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	176	4%	12
Indice de fréquence des TMS	3,9	-	6

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	8 153	301	36,9	6	30,6
Construction	3 466	196	56,5	3	47,4
Industrie	11 457	336	29,3	9	26,4
Services	19 914	699	35,1	8	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

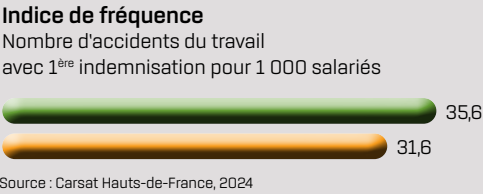


Figure 4

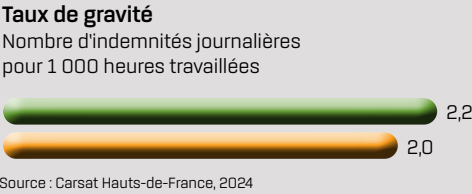


Figure 5

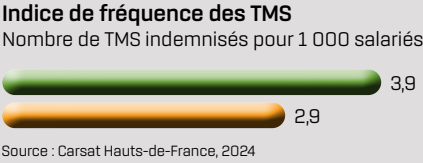
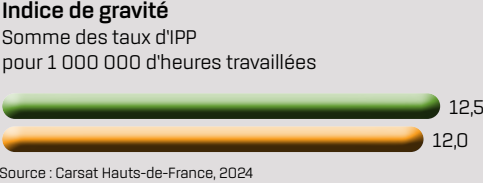


Figure 6



● Saint-Omer
● Hauts-de-France

La zone de Saint-Omer présente une fréquence d'accidents du travail supérieure à la moyenne régionale (Figure 2 et Figure 4). Le risque d'accidents s'avère plus élevé, quel que soit le grand secteur d'activité (commerce, construction, industrie, services) (Figure 8). Cette fréquence importante d'accidents tire le taux de gravité vers le haut dont le niveau se trouve en 2024 au-dessus de la moyenne régionale (Figure 5). Avec 3,9 cas pour 1 000 salariés, les troubles musculo-squelettiques y sont également plus présents qu'en Hauts-de-France (Figure 3 et Figure 7).

La zone d'emploi de Saint-Quentin est moitié moins densément peuplée que l'ensemble des Hauts-de-France (Figure 1), avec une population particulièrement âgée. La part des retraités y est d'ailleurs plus importante. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 59,8 %, est inférieur à la moyenne régionale. Les femmes et les seniors de plus de 50 ans suivent cette tendance, à l'inverse des jeunes de moins de 30 ans pour qui le taux d'emploi est légèrement supérieur à celui de la région pour la même population. En 2024, le taux de chômage annuel moyen, de 11,3 %, figure parmi les plus forts des Hauts-de-France.

Parmi les personnes en emploi, 89,7 % sont salariées. Plus agricole que le reste de la région (2,6 % contre 1,1 %), Saint-Quentin est également plus industrialisée (18,9 % contre 13,8 %). Le territoire bénéficie d'un secteur industriel diversifié : l'agroalimentaire, la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements, l'industrie chimique, la fabrication textile ... Dans le tertiaire, moins implanté qu'en région (73,6 % contre 79,5 %), seuls de rares activités sont surreprésentées : l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement, les activités pour la santé humaine et le domaine du transport et entreposage. La construction est également moins présente (4,9 % contre 5,7 %).

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	248 554	5 998 916	10
Densité de la population (hab./km²)	94,5	188,6	18
Nombre d'actifs ayant un emploi	107 727	2 723 729	10
Taux d'emploi des 15-64 ans	59,8%	62,4%	18
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	42,2%	40,9%	19
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	54,9%	55,0%	19
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	56,1%	58,8%	18
Taux de chômage annuel moyen	11,3%	9,0%	6

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	56 106	3%	12
Heures travaillées	94 613 321	4%	10
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 786	3%	12
dont accidents avec IPP	79	3%	15
Indice de fréquence	31,8	-	14
Taux de fréquence	18,9	-	14
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	162	3%	13
Indice de fréquence des TMS	2,7	-	14

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	9 088	242	26,6	21	30,6
Construction	3 733	169	45,3	17	47,4
Industrie	13 600	337	24,8	14	26,4
Services	29 590	1 037	35,0	9	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

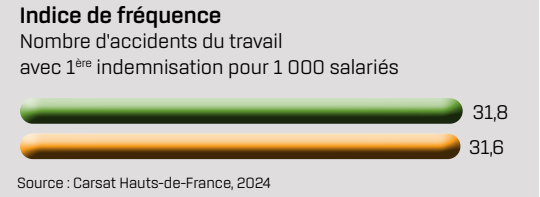


Figure 4

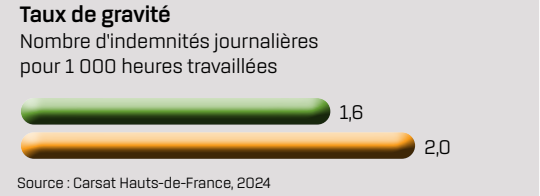


Figure 5

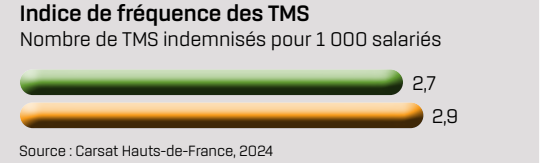
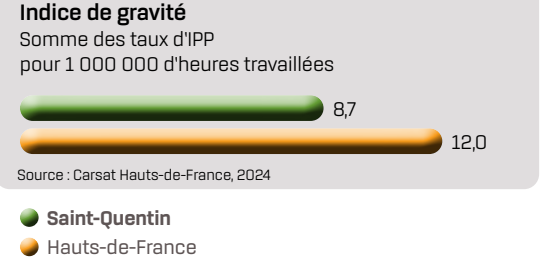


Figure 6



La zone d'emploi de Saint-Quentin présente une exposition aux accidents du travail proche de la moyenne régionale (Figure 2 et Figure 3). Des disparités sont observées entre les secteurs, la fréquence d'accidents étant moins élevée pour trois des quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, commerce) et plus élevée que la moyenne du secteur dans les services (Figure 7). En 2024, le taux de gravité figure parmi les plus faibles de la région (Figure 4), du fait d'arrêts de travail significativement plus courts qu'en moyenne (84 jours). La même année, les troubles musculo-squelettiques sont dans la zone moins présents qu'en moyenne (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Soissons constituée de nombreuses communes rurales, est peu densément peuplée (Figure 1) avec une population plus âgée que la moyenne. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 66,5 %, figure parmi les plus élevés des Hauts-de-France. Cette tendance se vérifie quel que soit le genre ou l'âge. Ainsi, le taux d'emploi des femmes est le deuxième plus élevé de la région. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est en-deçà du taux régional (8,1 % contre 9,0 %).

Sur la zone d'emploi de Soissons, 9 personnes en emploi sur 10 sont salariées. Plus agricole que le reste de la région (2,2 % de l'emploi salarié contre 1,1 % en région), le territoire suit la répartition sectorielle de la région pour les autres secteurs, à l'exception du tertiaire non marchand où la part est moins importante (33,7 % sur la zone d'emploi de Soissons contre 36,3 % en Hauts-de-France). Le tertiaire représente environ huit postes sur dix. Bien que répartis sur différents secteurs, les emplois dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, le transport et entreposage ainsi que l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement sont surreprésentés par rapport aux Hauts-de-France.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	166 743	5 998 916	16
Densité de la population (hab./km ²)	83,7	188,6	21
Nombre d'actifs ayant un emploi	78 272	2 723 729	15
Taux d'emploi des 15-64 ans	66,5%	62,4%	2
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	46,1%	40,9%	7
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	62,6%	55,0%	4
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	63,7%	58,8%	2
Taux de chômage annuel moyen	8,1%	9,0%	14

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	33 143	2%	18
Heures travaillées	54 698 585	2%	19
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 270	2%	17
dont accidents avec IPP	55	2%	17
Indice de fréquence	38,3	-	2
Taux de fréquence	23,2	-	2
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	88	2%	18
Indice de fréquence des TMS	2,4	-	18

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	7 019	268	38,2	5	30,6
Construction	2 556	118	46,2	15	47,4
Industrie	5 124	188	36,7	4	26,4
Services	18 404	696	37,8	5	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● Soissons

● Hauts-de-France

Soissons se situe parmi les zones d'emploi aux plus fortes fréquences d'accidents du travail, la deuxième des Hauts-de-France en 2024 (Figure 2 et Figure 3). L'industrie, le commerce et les services sont concernés par cette surexposition (Figure 7). Le taux de gravité se trouve juste au-dessus de l'indicateur régional (Figure 4), la durée d'arrêt nettement plus faible dans la zone compensant la fréquence élevée d'accidents. Les troubles musculo-squelettiques sont moins fréquents qu'en région (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Valenciennes fortement peuplée, est 2,3 fois plus dense que la moyenne régionale (Figure 1). La population y est légèrement plus jeune que sur le reste du territoire des Hauts-de-France. Le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 58,7 %, est un des plus faibles des Hauts-de-France, quel que soit le sexe et l'âge. En 2024, le taux de chômage annuel moyen, de 11,9 %, est quant à lui le deuxième plus important de la région.

Parmi les personnes en emploi, 91 % sont salariées. Très peu agricole (0,4 % contre 1,1 % en Hauts-de-France), la zone se place dans le haut du classement régional en termes d'emplois industriels (21,8 % contre 13,8 %) : la fabrication de matériels de transport, les autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements ainsi que la métallurgie sont trois secteurs particulièrement présents sur la zone d'emploi de Valenciennes. Bien que moindre (72,8 % contre 79,5 % en région), le tertiaire reste le secteur le plus employeur, avec une surreprésentation de l'enseignement, des activités pour la santé humaine et de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement. L'agriculture quant à elle est dans la moyenne régionale.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	391 127	5 998 916	3
Densité de la population (hab./km²)	430,4	188,6	5
Nombre d'actifs ayant un emploi	172 270	2 723 729	4
Taux d'emploi des 15-64 ans	58,7%	62,4%	22
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	39,9%	40,9%	22
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	54,1%	55,0%	21
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	54,1%	58,8%	22
Taux de chômage annuel moyen	11,9%	9,0%	2

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuelle sur 2024.

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	102 901	6%	3
Heures travaillées	172 005 446	7%	2
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 097	6%	4
dont accidents avec IPP	184	7%	3
Indice de fréquence	30,1	-	17
Taux de fréquence	18,0	-	17
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	351	7%	3
Indice de fréquence des TMS	3,0	-	12

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	14 045	353	25,1	22	30,6
Construction	6 417	293	45,7	16	47,4
Industrie	28 032	574	20,5	23	26,4
Services	54 261	1 877	34,6	12	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Valenciennes est la 3^e zone d'emploi de la région en termes d'effectifs salariés du régime général. Un niveau de risque d'accidents du travail moins important qu'en région est enregistré en 2024 (Figure 2 et Figure 3). Ce constat est soutenu par une fréquence plus faible d'accidents dans la construction, le commerce et l'industrie, ces deux derniers présentant un des indicateurs les moins élevés de la région (Figure 7). Le taux de gravité est un peu inférieur à l'indicateur régional (Figure 4) du fait de la faible fréquence des accidents du travail, les arrêts étant en 2024 à peine plus longs qu'en moyenne. La même année, les troubles musculo-squelettiques sont un peu plus présents que pour les Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

Figure 3



Figure 4

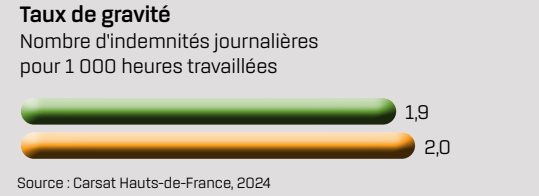


Figure 5

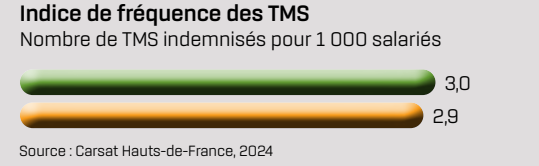
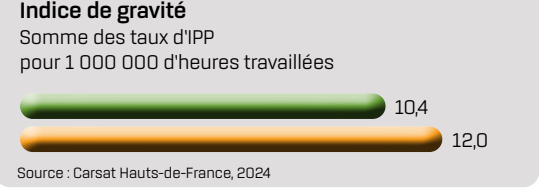


Figure 6



- Valenciennes
- Hauts-de-France

La zone d'emploi de La Vallée de la Bresle-Vimeu possède une faible densité de population (Figure 1). Sur la partie régionale, le taux d'emploi de la population des 15-64 ans, de 64,8 %, et plus élevé qu'en région. Cette tendance se vérifie pour les femmes, les seniors de plus de 50 ans et notamment les jeunes de moins de 30 ans où le taux d'emploi est le plus élevé de la région. En 2024, le taux de chômage annuel moyen est en deçà de la moyenne régionale (7,4 % contre 9,0 %).

Parmi les personnes en emploi, près de 91 % sont salariées. L'industrie est particulièrement ancrée sur la zone, avec une personne sur deux travaillant dans le secteur industriel. La métallurgie et la fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements est le plus gros employeur sur ce territoire. La fabrication d'articles en caoutchouc et en plastique, ainsi que la fabrication de machines et d'équipements sont également deux autres activités fortement développées dans la Vallée de la Bresle-Vimeu. Dans la partie régionale, on comptabilise peu d'emplois dans le secteur tertiaire, à peine 46 %. La construction est, elle aussi, en-deçà de la moyenne régionale (3,7 % contre 5,7 %), tandis que la part de l'agriculture sur ce territoire est similaire à celle des Hauts-de-France.

Figure 1

	Zone	Région	Rang*
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier	36 533	5 998 916	24
Densité de la population (hab./km ²)**	90,5	188,6	19
Nombre d'actifs ayant un emploi	15 803	2 723 729	24
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,8%	62,4%	7
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	51,6%	40,9%	1
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	56,9%	55,0%	14
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	61,4%	58,8%	8
Taux de chômage annuel moyen	7,4%	9,0%	19

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Exploitation complémentaire ; Insee, Taux de chômage localisés annuels en moyenne annuel

(*) Rang du plus élevé au plus faible parmi les 24 zones le sur 2024.

(**) Densité de la zone d'emploi interrégionale

Figure 2

	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié	10 471	1%	24
Heures travaillées	17 869 838	1%	24
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	298	1%	24
dont accidents avec IPP	16	1%	24
Indice de fréquence	28,5	-	20
Taux de fréquence	16,7	-	20
Maladies professionnelles du régime général			
Maladies indemnisées	34	1%	24
Indice de fréquence des TMS	3,2	-	9

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 7

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Commerce	1 350	44	32,6	12	30,6
Construction	441	23	52,2	9	47,4
Industrie	5 711	131	22,9	18	26,4
Services	2 968	100	33,7	14	31,7

Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 4

Taux de gravité

Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 5

Indice de fréquence des TMS

Nombre de TMS indemnisés pour 1 000 salariés



Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

Figure 6

Indice de gravité

Somme des taux d'IPP pour 1 000 000 d'heures travaillées

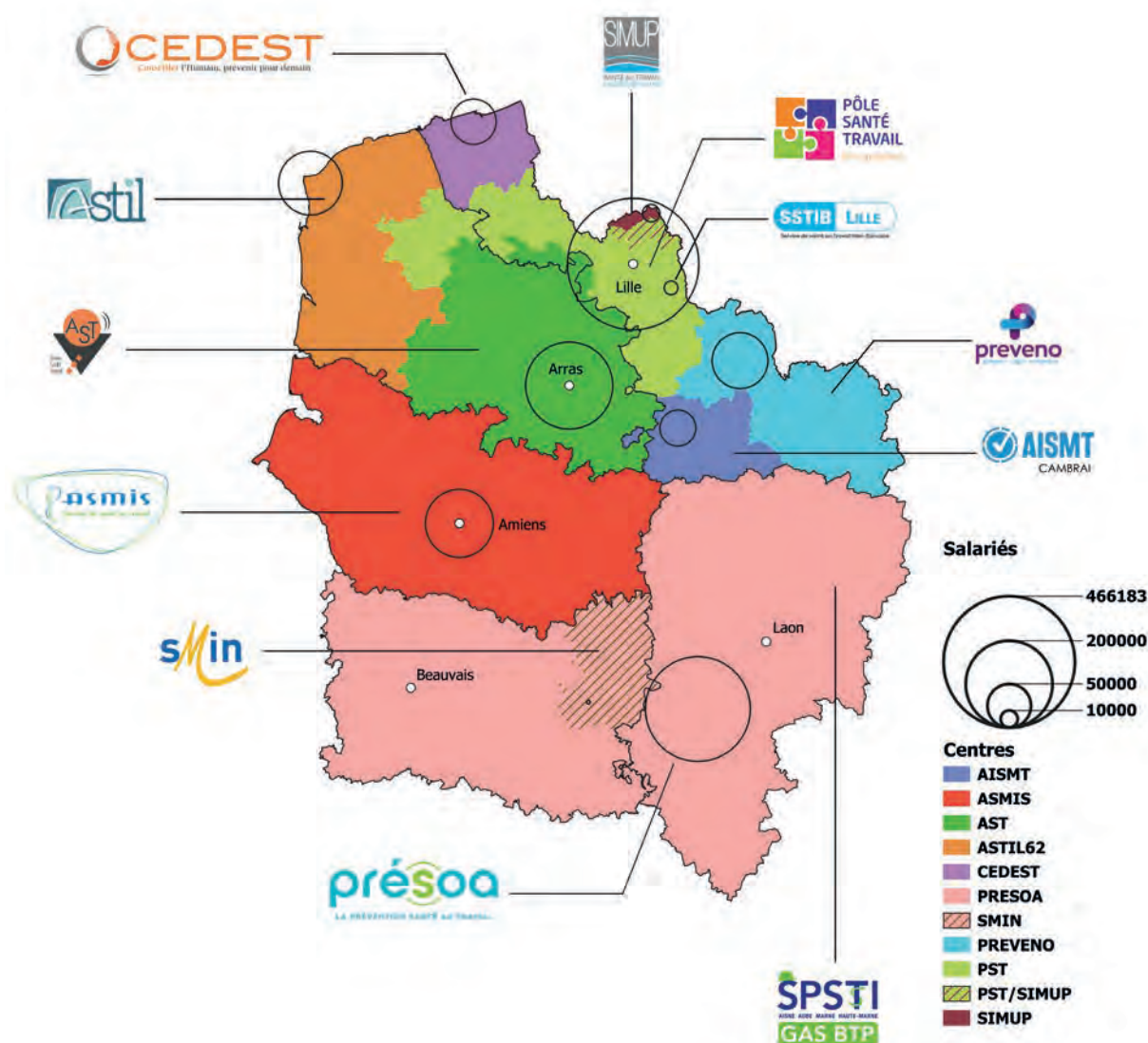


Source : Carsat Hauts-de-France, 2024

● La Vallée de la Bresle-Vimeu
● Hauts-de-France

La Vallée de la Bresle-Vimeu est la zone d'emploi regroupant le moins de salariés de la région pour le régime général, ainsi que le plus faible volume d'accidents du travail (Figure 2). Une fois rapporté à l'effectif salarié, il apparaît que cette zone est peu exposée au risque d'accidents (Figure 2 et Figure 3). Ce constat est lié à la faible fréquence d'accidents dans l'industrie (Figure 7). Le taux de gravité est le plus faible de la région (Figure 4), la fréquence peu importante des accidents étant cumulée à une durée d'arrêt parmi les plus courtes (76 jours). En 2024, les maladies professionnelles sont quant à elle plus présentes qu'en moyenne en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



1 – AISMT

Association Interprofessionnelle
des Services Médicaux du Travail
1461 avenue du Cateau - Place Santos Dumont
59400 CAMBRAI
Tel. 03-27-72-63-63
www.aismtcai.com

2 – ASMIS

Association pour les Services Médicaux
Interentreprises du département de la Somme
77 rue Debaussaux
80001 AMIENS Cedex 1
Tel. 03-22-54-58-00
www.asmis.net

3 – AST

Action Santé Travail
174 route de Béthune
62008 AIX NOULETTE
Tel. 03-21-18-42-00
www.actionsantetravail.fr

4 – ASTIL 62

Association Santé Travail Interentreprises
du Littoral 62
430 boulevard du Parc
62903 COQUELLES Cedex
Tel. 03-21-85-51-85
www.astil62.fr

5 – CEDEST

Centre pour le Développement Santé au Travail
4-10 rue Albert Thomas
59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
Tel. 03-28-24-98-98
www.cedest.net

6 – PRESOA

Service Interentreprises de Santé au Travail
Rue Théodore Monod ZA Bois de la Chocque
02100 SAINT-QUENTIN
Tel. 03-23-62-52-48
www.presoa.org

7 – PREVENO

Service de Prévention et de Santé au travail sur le
territoire du Hainaut
1 avenue de l'Europe
59880 SAINT-SAULVE
Tel. 03-27-46-19-24
www.preveno.fr

8 – Pole Santé Travail

199/201 Rue Colbert
59014 LILLE Cedex
Tel. 03-20-12-83-00
www.polesantetravail.fr

9 – SIMUP

Service Interprofessionnel de Médecine du Travail
des Unions Patronales d'Halluin, de Comines et de
Wervicq
22 rue de Lille
59431 HALLUIN Cedex
Tel. 03-20-94-12-54
www.simup.fr

10 – SMIN

Service Médical Inter-entreprises de santé au travail
de Noyon
Avenue d'Alsace Lorraine
60400 NOYON
Tel. 03-44-09-38-22
www.spst-smn.fr

11 – SPSTI - GAS BTP

Groupe d'Action Sociale du Bâtiment et des
Travaux Publics de la région du Nord-Est
1 rue Emile Cazier -
51100 REIMS
Tel. 03-26-48-42-10
www.gasbtp.fr

12 – SSTIB

Service de Santé au Travail Inter Banques
20 rue Gombert
59000 LILLE
Tel. 03-20-00-14-00
www.sstib59.fr

RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE

« LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE »

- **La santé au travail dans les Hauts-de-France, Atlas régional**, actualisation de février 2024.
- **Santé au travail : aide à domicile et hébergement médicalisé dans les Hauts-de-France**, Février 2020.
- **Synthèse de l'Atlas de la santé au travail 2018**, Juillet 2019.
- **La santé au travail des seniors en Nord - Pas-de-Calais : enjeux, constats et mesures de prévention**, Mars 2016.
- **Les 50 ans et plus au travail : enjeux, constats et mesures de prévention**, Janvier 2016.
- **Un tissu économique qui engendre plus de risques d'accidents du travail qu'en France**, Juillet 2015.
- **L'influence du tissu économique sur la fréquence des accidents du travail**, n°12, Juin 2015.
- **En 2013, des risques professionnels qui diminuent plus rapidement qu'en France**, Avril 2015.
- **Bilan des actions régionales sur le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique des salariés du régime général**, n°9, Juillet 2013.
- **Entretien et réparation de véhicules : constats et actions de prévention face au risque chimique**, n°7, Octobre 2012.
- **La grande distribution : santé des travailleurs, risques professionnels et actions de prévention en région Nord – Pas-de-Calais**, n°6, Juin 2012.
- **Structure des activités et fréquence des accidents du travail dans le Nord - Pas-de-Calais**, n°5, Mars 2012.

LES CONTRIBUTEURS À L'ATLAS RÉGIONAL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail – Carsat Hauts-de-France

11, allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex

Téléphone :

- Assurance retraite : 3960 (Service gratuit + prix appel) - De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.
- Santé au travail entreprises : 3679 (Service gratuit + prix d'appel)
- Service social de l'Assurance Maladie : 3646 (Service gratuit + prix appel) - De l'étranger : +33 811 70 3646

<https://carsat-hdf.fr/>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Dreets Hauts-de-France

Cité administrative Marianne, 2 boulevard de Strasbourg - BP 90219 - 590198 Lille Cedex

Téléphone : 03 20 96 48 60

<https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/>

Institut de santé au travail du Nord de la France – ISTNF

235, avenue de la Recherche - 59120 Loos

Téléphone : 03 28 55 06 20

<http://www.istnf.fr/>

Mutualité sociale agricole – MSA Nord – Pas-de-Calais

Adresse postale : MSA Nord-Pas de Calais - CS 36 500 - 59716 Lille Cedex 9

Siège social : 33, rue du Grand But - 59160 Capinghem

Téléphone : 03 20 00 20 00

<https://nord-pasdecalais.msa.fr/>

Mutualité sociale agricole – MSA Picardie

6, rue de l'île Mystérieuse - 80440 Boves

Téléphone : 03 22 80 60 02

<https://picardie.msa.fr/>

Observatoire régional de la santé et du social – OR2S Picardie

Faculté de Médecine

3, rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1

Téléphone : 03 22 82 77 24

<http://www.or2s.fr/>

Pôle santé travail – PST Métropole Nord

Centre Vauban

199/201, rue Colbert - Bâtiment Douai - CS 71365 - 59014 Lille Cedex

Téléphone : 03 20 12 83 00

<https://www.polesantetravail.fr/>

Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales – Urssaf Nord – Pas-de-Calais

293, avenue du Président Hoover - BP 20001 - 59032 Lille Cedex

<https://www.urssaf.fr/>

Université de Lille

Faculté de médecine Henri Warembourg

Pôle Formation, Avenue Eugène Avinée - 59120 Loos

Téléphone : 03 20 62 69 00

<http://www.univ-lille.fr/>

LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail – ANACT

<https://www.anact.fr>

Assurance maladie risques professionnels

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>

Institut national de recherche et de sécurité – INRS

<http://www.inrs.fr>

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/>

Ministère de la santé et de la prévention

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/>

Évolution et relations en santé au travail – Observatoire Evrest

<http://evrest.istnf.fr>

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics – OPPBTP

<https://www.preventionbtp.fr/>

Santé publique France

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Les services de santé au travail des Hauts-de-France

<https://www.entrepriseetsante.com>

Directeur de la publication : Hugues Bardoux

Directeur de la rédaction : Bruno Drolez

COMITÉ DE RÉDACTION

Carsat Hauts-de-France : Letizia Chiarore

Dreets Hauts-de-France : Jean-François Verquin, Cécile Delemotte, Virginie Hénin

MSA : Béatrice Dewaele, Florence Gibert, Véronique Guillotte, Sophie Maury

OR2S : Thibaut Balcaen, Frédéric Imbert, Nadège Thomas

Pôle Santé Travail : Florian Tone

Université de Lille – CHU Lille : Ariane Leroyer

Urssaf : Sonia Rollot

N° ISSN : 2555-2635

La santé au travail dans les Hauts-de-France

ATLAS RÉGIONAL

FÉVRIER
2026



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

